



Mémoire Présenté
par : Tiana Tatiana
DEYRIUS

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SOUS LA DEUXIEME
REPUBLIQUE :
Les rçonnes de 1975 et leurs impacts sur la
jeunesse tananarivienne

ANTANANARIVO: 2011

16 NOV. 2011

06.03.06

DEY

15507

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Filière Formation Générale

**Mémoire de Fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de MAITRISE EN
HISTOIRE**



**« L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SOUS LA DEUXIEME
REPUBLIQUE :**

***Les réformes de 1975 et leurs impacts sur la jeunesse
tananarivienne »***

Présenté par : Tiana Tatiana DEYRIUS

Encadreur pédagogique : Madame Le Professeur Lucile RABEARIMANANA

Antananarivo 2011

ABSTRACT

The role of the education in the formation of citizens and therefore in the development process of one society is fundamental. Talking about the african continent, the first schools have appeared in the 19th century. and from then on. the education system remains an essential driving force behind the national progress. In Madagascar, since the reign of Radama I, education has helped in establishing and implementing political strategies adopted by the different leaders in the country.

The present research goes about this topic by analyzing the educational reforms in 1975 related to the setting up of the socialist regime at the beginning of the second Republic. What are the main purposes of these reforms and did they achieve the results expected? More important. what about the linguistic policy in that time which consisted on the (re)-use of the malagasy as the teaching language at school?

This dissertation is divided into three parts. Firstly, I will explain the logic of the relationship between the educational institution and the setting up of the new political regime in 1975. In that perspective, the history of the education in Madagascar since the colonial period will be broadly looked over. In the second part of the book, the focus is on the pedagogical tools used for the 1975 reforms. Finally, I will discuss about the outputs and the outcomes of these reforms, both in their positive and negative aspects. The end of the present analysis will show the image of the malagasy primary education after such transformations and will be completed with some recommendations to improve it.

REMERCIEMENTS

En partant du principe qu'« *aucun travail ne s'accomplit dans la solitude* », c'est avec un grand honneur que j'adresse mes respectueux remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation du présent écrit. Je tiens à exprimer plus particulièrement mes remerciements à l'endroit de :

- Mon directeur de recherche, Madame Lucile RABEARIMANANA, Professeur titulaire au département d'Histoire qui, malgré ses multiples responsabilités, a pris la grande peine de nous guider et de nous prodiguer ses précieux conseils et appréciations tout au long de l'élaboration du présent mémoire avec une égale bienveillance de « ray aman-dreny ».

- Tous les enseignants du département d'Histoire pour les connaissances que j'ai acquises durant ces quatre années de formation.

- Tous les responsables des différents centres de documentation que j'ai fréquentés notamment les personnels de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque Universitaire, de la Bibliothèque d'Histoire, de l'Aloalo et surtout celui du Service des Statistiques au sein du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base.

- Toutes les personnes qui ont accepté de me fournir les informations dont j'avais besoin. Permettez-moi ici de citer en particulier Monsieur et Madame RAKOTOARISON pour leur chaleureux accueil.

- Mes parents, mes frères, toute ma famille et tous mes amis qui m'ont aidée de mille manières. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre gratitude.

Pour ce travail de mémoire de maîtrise, je voudrais également remercier le CODESRIA, qui, grâce à son programme des petites subventions m'a énormément aidée financièrement, sans compter les nombreux documents qu'il m'a fournis.

MERCI A TOUS !

LISTE DES ABBREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

ANTA : Agence Nationale d'Information « TARATRA »

ASS : Afrique Sub-saharienne

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

CAE : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement

CAP : Certificat d'Aptitude Pédagogique

CE : Cours Elémentaire

CEPE : Certificat d'Etudes Primaire et Elémentaire

CFEN : Certificat de fin d'études normales

CFEPCES : Certificat de Fin d'Etudes du Premier Cycle de l'Enseignement Secondaire

CFI : Centre de Formation Initiale

CIRESEB : Circonscriptions de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base

CM : Cours Moyen

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la recherche en Sciences sociales en Afrique

CP : Cours Préparatoire

CPEB : Comité Permanent de l'Education de Base

CP₁C : Centre Pédagogique du Premier Cycle

CP₂C : Centre Pédagogique du Second Cycle

CRESED : Crédit de Renforcement du Secteur Educatif

DEB : Direction de l'éducation de base

DPESEB : Directions Provinciales de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base

EB : Education de Base

EPP : Ecole Primaire publique

EPT : Education pour tous

FFAV : *Fanentanana Fahaiza-mampianatra amin'ny Ambaratonga Voalohany* (Animation de la pédagogie du premier degré)

FFFF : *Fanentanana Fahaiza-mampianatra ao amin'ny Fanabeazana Fototra* (Animation de la pédagogie à l'Enseignement de Base)

FJKM : *Fiangonan'i Jesoa Kristy eto Madagasikara* (Eglise protestante)

FOFI : *Foibe Fiofanana ho mpampianatra* (Centre de Formation des Instituteurs ou Institutrices)

FRAM : *Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra*

INSRFP : Institut National Supérieur de Recherche et de Formation Pédagogiques

MAGPLANED : Programme d'Amélioration de la Planification de l'Education à Madagascar

MEN : Ministère de l'Education nationale

MENAC : Ministère de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles (avant 1972)

MINESEB : Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base (après 1972)

PAS : Programme (ou Politique) d'Ajustement Structurel

PIP : Programme d'Investissement Public

SFF : *Sekoly Fanabeazana Fototra* (Ecole du Premier Degré)

TCAM : Taux de croissance annuel moyen

TPFLM : *Trano Printin'ny Fiangonana Loteriana Malagasy*

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund

VOFISO: *Vohitra Fibeazana Sosialista* (Village scolaire socialiste)

ZAP : Zone d'Animation Pédagogique

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Introduction Générale

L'enseignement, dans sa conception moderne débute dans la grande île pendant la période du Royaume de Madagascar, plus précisément sous l'impulsion du roi Radama Ier (1810-1828). La première école est ouverte le 3 décembre 1820 à Antananarivo grâce aux révérends Jones et Griffiths de la London Missionary Society. Bien que les buts fixés par le roi et les missionnaires ne soient pas les mêmes, chacun a bien compris l'intérêt de l'enseignement dans sa politique. En effet, si les missionnaires voient dans l'enseignement une façon d'activer l'évangélisation et la conversion de la population locale au christianisme, Radama Ier, pour sa part, avec sa politique d'ouverture à l'extérieur, estime que la scolarisation de ses sujets est nécessaire¹. Par ailleurs, les hauts dignitaires de la Cour dans la capitale du Royaume de Madagascar voient dans l'enseignement une manière de renforcer leur notoriété. Mais même au niveau des autres couches sociales, on se rend compte à quel point la scolarisation des enfants peut favoriser une ascension sociale.

Avec la mise en place du régime colonial à la fin du XIX^{ème} siècle, l'école n'est plus seulement un lieu de compétition sociale, elle constitue aussi un enjeu majeur pour les autorités françaises. Là encore, le général Gallieni a très vite saisi le rôle important de l'enseignement dans l'assujettissement des Malgaches. Dans le décret du 16 avril 1899, il déclare : « (...) c'est l'une des questions qui m'ont le plus préoccupé depuis mon arrivée dans la colonie. Cette question exerce une telle influence sur les conditions politiques et économiques d'un pays, qu'il est impossible à l'administration supérieure de s'en désintéresser (...). »². Derrière l'assimilation se cache une volonté des colonisateurs de former des auxiliaires malgaches utiles à la mise en valeur de la colonie à partir d'un enseignement professionnel. L'enseignement est diffusé donc essentiellement au service du nouveau régime. Et la francisation et la laïcisation de celui-ci ne font qu'attester ce fait. Cette politique vise à lutter en même temps contre l'influence britannique et contre la conscience nationale malgache.

Avec l'avènement de la Première République et surtout après l'octroi de l'indépendance en 1960, les Malgaches s'attendent à des changements radicaux. Ce n'est pas le cas. La situation d'avant s'est maintenue dans l'ensemble. Le programme scolaire ne subit pas de modifications notables. L'enseignement reste largement tributaire des structures mises

¹ RAVELOMANANA (J), 2005, « Les débuts de l'enseignement à Madagascar et son développement de 1820 à 1916 », *Tsingy*, n°2, Septembre p.39.

² GOGUEL (A-M), 2006, *Aux origines du mal malgache. Désir d'école et compétition sociale, 1951-1972*, KARTHALA, 378p.

en place pendant la colonisation. La langue utilisée reste le français et l'essentiel du programme est encore inspiré de l'éducation nationale de l'ancienne métropole. Empruntant une phrase de Gonidec, nous pouvons affirmer que « (...) *l'enseignement n'a généralement pas été décolonisé, ce qui laisse persister l'aliénation culturelle, garantie de l'influence des anciens Etats coloniaux* »³. En termes plus simples, la distinction entre les enfants des familles riches et ceux des pauvres est encore fortement ressentie. Mais pis, l'écart entre ville et campagne se creuse davantage et il s'en suit un déséquilibre régional flagrant.

Nous ne sommes pas sans savoir que c'est ce sentiment de déception d'une partie considérable de la population malgache concernant le système éducatif qui constitue une des principales causes de l'ébranlement du régime Philibert Tsiranana et qui aboutit à sa disparition après les événements de mai 1972. Cette grève, estudiantine à l'origine, inaugure une ère nouvelle pour son histoire.

Après trois années de régime transitoire, une nouvelle République voit le jour en 1975 avec, à sa tête le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, qui se fixe comme principal objectif de réduire la souffrance des masses et emprunte pour ce faire le régime socialiste comme voie de développement. Mais la résolution des dirigeants malgaches à prendre la voie socialiste, quoiqu'elle ait puisé sa source dans la Nation elle-même, s'inscrit surtout dans un contexte plus large, à savoir l'Afrique Noire en général. Beaucoup de pays africains, sortis récemment de la colonisation et cherchant encore leur « voie » se sont orientés, à quelques différences près, vers le socialisme comme voie de développement. Nous pouvons citer en exemple le socialisme tanzanien de Julius Nyerere, celui de Sékou Touré en Guinée ou encore celui du Sénégal avec Léopold Sédar Senghor.

L'objectif du nouveau régime étant un développement rapide et harmonieux, l'enseignement joue un rôle important dans sa réalisation. Aussi ne nous étonnerons-nous pas de constater que la rénovation de ce dernier soit une des premières mesures prises par l'Etat. Des réformes sont entreprises. Celles-ci font justement l'objet de cette étude avec une attention particulière aux trois principes fondamentaux qui régissent l'enseignement à l'époque. La perspective de notre travail n'est pas comme celle des économistes, qui étudient les stratégies d'enseignement dans leur cohérence avec les projets de développement économique et encore moins celle des spécialistes de la science de l'éducation qui font une

³ GONIDEC (P-F), 1978, *Les systèmes politiques africains*, Tome XXVII, 2^{ème} Edition, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, p. 47.

analyse approfondie des programmes scolaires. Il tend davantage vers l'analyse des décisions politiques qui ont affecté l'institution scolaire à Madagascar pour la période indiquée afin de comprendre leur impact sur le système éducatif. Expliquer l'issue de cette politique reste le principal objet de notre travail. Nous essayerons tout au long de notre étude de comprendre si la politique d'enseignement suivie a donné ou non les résultats escomptés.

Notre étude ne prétend pas pour autant être très exhaustif ni épuiser la question. Les sources disponibles ne permettent pas un tel travail. Et il est, à notre avis, nécessaire de préciser d'emblée les limites de l'analyse. Pour une période aussi récente, l'accès aux dossiers relatifs à notre sujet aux Archives nationales de la République de Madagascar n'est pas encore possible. Notre travail, de ce fait, se base surtout sur des sources non officielles. Pour mieux appréhender les idées maîtresses que renferme l'enseignement durant la période étudiée, nous sommes d'abord orienté vers le Livre Rouge. Seulement il ne permet pas de saisir le fond même de la question, aussi pour mieux appréhender notre sujet notamment à propos du programme scolaire, nous avons consulté d'autres ouvrages tels *Foto-kevitra ijoroan'ny fanabeazam-pirenena ho amin'ny fiaraha-monina socialista*⁴, ainsi que *La requête du gouvernement malgache à la banque mondiale*⁵, tous deux publiés par le Ministère de l'Education Nationale. Alors que le premier définit explicitement l'essentiel du programme scolaire allant de la classe de T1 jusqu'à la classe de T5, le second quant à lui nous indique surtout les orientations et les caractéristiques du nouveau programme. D'autres publications du MINESEB, qui comprennent en général des directives générales ou encore des rapports annuels sur la situation de l'enseignement concourent également à la réalisation de ce travail. Outre ces ouvrages de base, cette étude a pu être menée à terme grâce au concours d'autres ouvrages et articles qui selon nous contribuent largement à la compréhension du sujet. Ainsi les ouvrages d'Anne-Marie Goguel⁶ et de Claude Ratsimihena⁷, quoiqu'ils traitent des périodes antérieures à la notre constituent des sources non négligeables.

Mais pour avoir plus d'informations sur les mesures prises par l'Etat, nous avons aussi consulté les Journaux officiels de 1975, 1976 et 1978. Y sont publiés des lois, des

⁴ MINESEB, 1975, *Foto-kevitra ijoroan'ny fanabeazam-pirenena ho amin'ny fiaraha-monina socialista*, Société nouvelle, Antananarivo, 448 p.

⁵ MEN, 1975 (Octobre), *Requête du gouvernement malgasy à la Banque mondiale*, Deuxième projet d'éducation, Appendice concernant la politique d'enseignement, Antananarivo, 102p.

⁶ GOGUEL (A-M), op.cit, 378p.

⁷ RATSIMIHENA (Cl), 1978, *Les moyens pédagogiques de la malgachisation de l'enseignement primaire 1972-1975*, Thèse de doctorat du troisième cycle, Paris, 221p.

décrets et ordonnances qui touchent justement l'enseignement. La loi n°78-040 du 17 juillet 1978 en a été la principale car elle couvre l'essentiel des instructions concernant l'enseignement. Et à tous ces documents se rajoutent les différents articles des journaux de l'époque qui nous ont permis de voir la réaction du public face à toutes ces mutations.

Ainsi nous ne pouvons nier le caractère fondamental du document écrit dans un travail s'inscrivant dans le domaine de l'histoire. Seulement cet ensemble documentaire ne peut pas suffire pour réaliser une étude comme le nôtre où d'ailleurs les documents disponibles sont rares. Les dossiers Ministère de l'Education nationale, principalement les données statistiques, ont pour la plupart disparu ou péri. Et suivant la vision de Lucien Febvre, « *l'histoire peut se faire, elle doit se faire avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser (...)* ». Aussi pour compléter les informations tirées de nos lectures et pour un recoupement, avons-nous eu recours également aux sources orales grâce aux enquêtes et interviews. Elles sont indispensables car elles offrent le point de vue des premiers concernés, c'est-à-dire les élèves de l'époque et les parents d'élèves ainsi que ceux qui ont joué un rôle quelconque dans la réalisation de cette réforme éducative. Ces enquêtes, menées sous forme d'interviews non dirigées, principalement destinées à répondre aux diverses questions relatives à l'efficacité ou non des réformes éducatives constituent une source intéressante pour notre analyse car elles mettent en exergue des thèmes souvent ignorés par les auteurs. Nous avons également essayé de varier le plus possible nos informateurs aussi bien sur leur niveau d'études que sur leur milieu d'origine afin de faciliter notre compréhension, mais ce choix s'explique aussi par un souci de connaître le vécu et le ressenti de chacun face à cette politique éducative. Outre les élèves, leurs et les enseignants, directement touchés par les réformes, nous avons également interviewé quelques responsables de divers services du Ministère de l'Education nationale.

Nous avons choisi le thème des réformes éducatives sous la deuxième République parce que cette période a durablement marqué le système scolaire dans la grande île. Une des limites de ce travail également est qu'il ne traite pas de tous les cas vécus dans l'ensemble du pays sur le sujet dont il est question ici, une telle étude requiert beaucoup plus de temps. Nous nous concentrerons davantage à l'analyse du cas de la capitale, Antananarivo, ce qui ne nous empêche pas si besoin est et si les sources nous le permettent de faire des comparaisons avec les autres provinces. Par ailleurs, le choix de la capitale comme cadre de l'analyse se justifie également dans la mesure où peuvent s'y vérifier tous les éléments composant les structures urbaines. Celles-ci sont ensuite transposables, toutes proportions gardées, aux autres villes du pays. De même, en choisissant d'étudier l'institution scolaire, nous avons pensé de prime

abord, à la période de la deuxième République toute entière (1975 – 1991) comme limite chronologique. Mais après avoir réfléchi longuement, nous avons estimé préférable de ne considérer que les cinq premières années de l'existence du régime en question où les réformes commencent réellement à connaître des applications. Cela étant, nous survolons rapidement la période ultérieure afin de comprendre la portée de ces réformes.

Conscient du risque de n'appréhender que superficiellement les problèmes, il nous a paru indispensable, tout en limitant le champ d'investigation, de dégager les traits majeurs, de ne développer que les grands axes d'un phénomène d'une aussi grande ampleur et dont il est encore aujourd'hui délicat de donner une synthèse définitive. Aussi pour mieux comprendre le fond de cette problématique, nous essayerons de montrer en premier lieu en quoi l'institution scolaire joue le rôle de matrice essentielle pour le nouveau régime. Pour cela, il est nécessaire d'examiner les principales réformes prises ainsi que les caractéristiques et le contenu de l'enseignement primaire. Ceux-ci nous mèneront à l'analyse des moyens pédagogiques de l'enseignement. Par la suite, il conviendrait à notre avis de voir de près l'impact d'une telle politique éducative sur la société tananarivienne en général et sur le système scolaire en particulier. Nous tenterons par là de donner un état de l'enseignement primaire après ces mutations.

PREMIERE PARTIE :

**L'INSTITUTION SCOLAIRE, MATRICE
ESSENTIELLE POUR L'EDIFICATION D'UN
ETAT DE TYPE NOUVEAU**

En 1975, l'histoire de Madagascar prend une nouvelle allure lorsque, après le référendum du mois de décembre, le capitaine de frégate Didier Ratsiraka est élu président de la République. Cette année constitue une nouvelle tournure, d'abord parce qu'on va rompre avec l'ancienne métropole en mettant fin aux relations privilégiées entretenues avec ce pays depuis plus d'un demi-siècle, ensuite parce que le nouveau chef d'Etat va opter pour une « politique tous azimuts » en se tournant davantage vers le bloc de l'Est. La politique générale du gouvernement, résumée dans la Charte de la Révolution Socialiste malgache, montre largement cette volonté de changement. L'idéologie socialiste transparait à travers les différents secteurs de la vie de la nation notamment dans le domaine éducatif.

A ce propos, nombreuses réformes ont été élaborées et mises en application. Elles visent dans l'ensemble à améliorer le système éducatif à Madagascar tant sur le plan quantitatif que qualitatif et à atténuer voire supprimer le déséquilibre qui existe entre les six provinces, et entre les différentes couches de la société. La première partie de notre travail s'articule justement autour de ces réformes et de leur application dans l'enseignement primaire. Mais avant de les aborder, il convient de dresser un tableau de l'enseignement dans la grande île spécialement à Antananarivo, principal cadre de notre travail, avant les bouleversements de 1972. On ne peut en effet parler de réformes sans essayer au préalable de comprendre ce qui n'allait pas dans le système précédent. A ce sujet, la période coloniale, particulièrement le régime de Gallieni marque durablement l'enseignement. Mais outre le régime de Gallieni, qui met en place la première véritable machine scolaire dans la grande île, l'après Seconde Guerre mondiale et la réforme de 1951 sont aussi décisives dans l'histoire de l'institution scolaire malgache.

CHAPITRE I :

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A MADAGASCAR AVANT

1972

Outre la conquête territoriale et les motivations d'ordre économique, la « mission civilisatrice » est aussi une des raisons de l'arrivée des Européens en Afrique. Dans ce sens, la prééminence accordée à l'enseignement est incontestable dans la mesure où l'école joue un rôle déterminant dans la réalisation de la politique générale de l'administration. Contrairement aux autres pays africains, le cas de Madagascar s'avère délicat et difficile puisque l'institution scolaire n'y est pas une création contemporaine à l'époque coloniale et qu'elle jouit déjà d'une tradition historique profondément enracinée dans la société malgache, du moins à Tananarive et en Imerina. C'est pourquoi l'organisation de l'école est l'une des principales préoccupations de l'administration au lendemain de l'occupation. Par la suite, malgré différentes réorganisations, l'armature générale du système est maintenue, et même après l'indépendance. L'objectif reste inchangé : « *former les supports logistiques de la colonisation : cadres moyens, interprètes, instituteurs, petits fonctionnaires et ouvriers spécialisés* »⁸.

I. La politique éducative sous la colonisation

L'histoire de l'enseignement sous la colonisation, qui s'étale sur plus d'un demi-siècle, a déjà fait l'objet de plusieurs travaux de recherche approfondis notamment par Monique Ratriamoarivony- Rakotoanosy⁹. Nous essayons ici de retracer les aspects fondamentaux de cette institution durant cette période afin de comprendre les raisons qui ont amené la grève estudiantine de 1972. En effet, même si celle-ci s'explique a priori par les crises à l'intérieur de ce système sous le président Philibert Tsiranana, il faut remonter plus loin c'est-à-dire sous la colonisation pour mieux la comprendre. Et suivant la vision de Lévi-Strauss, il est clair que

⁸ UNICEF, 1994, *Analyse de la situation des enfants et des femmes à Madagascar*, UNICEF, p.123.

⁹ RATRIMOARINVONY RAKOTOANOSY M.I., 1986, *Historique et nature de l'enseignement à Madagascar de 1896 à 1960*, Thèse de Doctorat, Université Paris – Sorbonne, Paris IV, 527p.

« quand on se limite à l'instant présent de la vie d'une société ... on se condamne à ne pas connaître le présent car seul le développement historique permet de soupeser et d'évaluer dans leurs rapports respectifs, les éléments du présent »¹⁰. Une attention particulière est ainsi accordée au début du régime colonial en général et de l'enseignement en particulier, c'est-à-dire sous le général Gallieni où les principes fondamentaux régissant l'enseignement tout au long de la colonisation sont énoncés et reçoivent un début d'application. Même si, par la suite, diverses décisions ministérielles remanient l'enseignement, les objectifs de l'institution demeurent les mêmes.

1. L'école : une institution au profit du pouvoir

La colonisation a marqué l'histoire de l'enseignement à Madagascar dans le sens où c'est à cette époque que l'école connaît pour la première fois une véritable organisation. Tout au long de cette période, le système éducatif subit quatre réorganisations majeures. L'examen de ces divers arrêtés montre clairement que l'école est davantage au service de l'administration coloniale que de la population locale car la structure de l'enseignement n'est pas fixe mais change suivant soit les administrateurs en exercice soit la situation politique et/ou économique du pays. L'étude de ces textes souligne également l'importance de la question linguistique en matière éducative. Mais quelle que soit la réforme adoptée à l'époque, elle est principalement prise pour servir les intérêts de la Métropole.

a. L'impact du complot de la VVS sur l'enseignement

Sous le général Garbit, l'enseignement à Madagascar connaît sa première réorganisation majeure avec l'arrêté du 14 février 1916. Celui-ci fut adopté suite à la découverte du « complot » du V.V.S en 1915, fomenté disait-on à l'initiative des « évolués »¹¹ du pays. Afin d'éviter tout autre soulèvement ou conspiration contre le pouvoir colonial, plusieurs initiatives ont été prises, notamment dans le domaine éducatif. D'une part, l'histoire,

¹⁰ BOUTIER J., JULIA D., 1995, *Passés recomposés et chantiers de l'Histoire*, Editions Autrement, Paris, p.148.

¹¹ AGERON C.R., 1996, *La décolonisation française*, Armand Colin, Paris, p.143.

estimée comme susceptible d'éveiller la prise de conscience nationale¹² est supprimée du programme scolaire. D'autre part, la formation au niveau de l'école Le Myre de Vilers, qui dure deux ans et qui met en contact tous les élèves de la grande île, est réduite à une année. En effet, le pouvoir colonial considère que le contact prolongé des élèves des provinces avec ceux de la capitale est éventuellement dangereux¹³.

Mais la politique linguistique constitue le principal point fort de cet arrêté. En effet, si avant cette date, les directives concernant le choix de la langue véhiculaire sont encore imprécises, l'arrêté de 1916 règle d'une manière décisive la question. Désormais, le malgache, en tant que matière d'enseignement disparaît totalement des programmes.

b. Un contexte économique difficile

La réorganisation de l'enseignement suivant l'arrêté du 17 janvier 1929 s'explique d'une part par le contexte économique international de l'époque et d'autre part par les critiques portés contre le système scolaire à l'intérieur du pays. Sur le plan international, l'année 1929 est critiquée aussi bien pour la Métropole que pour la Colonie à cause de la crise économique qui affecte énormément la répartition du budget général de l'Etat. En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, outre la réduction de son budget, l'échec de la politique scolaire adoptée jusque là, jugée incomplète, privilégiant plus l'éducation professionnelle au détriment de la morale, commence à se faire ressentir. Compte tenu de cette conjoncture économique difficile et la remise en question des priorités de l'éducation, le général Marcel Olivier fut obligé de modifier l'orientation de l'enseignement en accordant plus d'importance à l'éducation morale de l'indigène. Dans son ensemble, cet arrêté se soucie donc plus de la promotion du grand nombre, ce qui ne manque pas de soulever l'indignation de la sphère dirigeante.

¹² ANONYME, 1970 (avril), « L'enseignement à Madagascar », *Revue française d'études politiques africaines*, n°52, Société africaine d'édition, Paris, p.60.

¹³ RATRIMOARIVONY – RAKOTOANOSY M.I., op.cit, p.166.

c. Rehausser la valeur de la langue française ?

L'arrêté du 14 octobre 1933, promulgué par Léon Cayla, a été la réplique directe de celui de 1929, qui fut fortement critiqué par les milieux politiques comme un signe d'affaiblissement de l'influence française en matière éducative, et en particulier linguistique¹⁴. La réorganisation consistait, en réalité à réhabiliter l'image de la Métropole, qui fut amoindrie, d'abord suite aux manifestations populaires dans le pays le 19 mai 1929, ensuite à cause des retombées de la crise économique de la même année. L'arrêté, même s'il ne remet pas entièrement en cause les principes énoncés dans le précédent, restitue à la langue française sa place en tant que langue d'enseignement et en tant que matière fondamentale.

d. Une situation critique pour la Métropole

L'après Seconde Guerre mondiale est caractérisée par des bouleversements notables dans l'Empire colonial français. Elle est surtout marquée par l'éveil des peuples de couleur qui ne veulent plus se soumettre au joug de la France et réclament leur indépendance. Cette situation est d'une certaine manière due à l'attitude de la France qui voulait poursuivre sa domination et perpétuer un système colonial ne répondant plus aux conditions de l'époque plutôt que s'engager sur la « voie d'un Commonwealth à la française »¹⁵. Ce vent de changement affecte également le système éducatif dans les colonies. Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus précisément entre 1944 et 1950, l'enseignement dans les colonies connaît une crise importante qui oblige les administrateurs à adopter des réformes radicales. Certains auteurs parlent même de « procès contre l'école coloniale par les élus africains »¹⁶. Plusieurs facteurs expliquent cette crise de l'éducation, entre autres la montée de la pression des nationalistes, conscients de la rupture que l'administration tente éperdument de maintenir à travers les deux types d'école. Par la suite, c'est toute la forme de l'enseignement qui existe avant 1944 qui disparaît.

¹⁴ RATRIMOARIVONY – RAKOTOANOSY M.I, op.cit, p.168.

¹⁵ BINOCHÉ-GUEDRA J., 1992, *La France d'outre-mer. 1815 – 1962*, Masson Editeur, Paris, p.226.

¹⁶ GAMBLE H., *La crise de l'enseignement en Afrique Occidentale Française. 1944 – 1950, document consultable sur <http://colonisation.enseignement.ens-lyon.fr/spip.php?article60contenu=resume>*

Ce vent de libération se fait également ressentir dans le système éducatif malgache, notamment avec l'arrêté du 12 novembre 1951 qui a beaucoup marqué l'histoire de l'enseignement sous la colonisation, après celui de 1899. En cette année, en effet, une grande innovation s'opère au sein de l'enseignement primaire avec l'alignement presque entier des programmes des écoles malgaches sur ceux des écoles européennes¹⁷. Par ailleurs, les appellations « indigène » et « européen » sont abrogées et substituées par « métropolitain » et « malgache ». L'article 3 de cet arrêté n°327-E/CG du 12 novembre 1951 stipule clairement que « *les écoles primaires sont deux types : de type métropolitain et de type malgache ...* ». Ce changement est important pour les contemporains qui considèrent que les termes « indigène » et « européen » ont une connotation péjorative¹⁸.

Cette innovation est également un grand pas en avant vers la constitution d'un système éducatif unique dans le pays. Il est, en effet, expliqué dans ce même article qu'à partir de ce moment-là, aussi bien l'école métropolitaine que l'école malgache prépareront les élèves à un examen commun qui n'est autre que le Certificat d'études primaires et l'examen d'entrée en sixième des établissements du second degré.

De l'étude de ces différents arrêtés, on peut déduire que la question éducative se trouve au centre des préoccupations des autorités coloniales. Le fait que l'enseignement soit sujet de multiples modifications durant cette période est une preuve irrévocable de l'attention particulière que lui accorde le régime. Par ailleurs, l'institution, dès 1897, des écoles officielles est très importante pour comprendre la politique éducative du régime colonial.

2. La naissance des écoles officielles

L'enseignement formel s'est développé à Madagascar dès le XIX^e siècle sous l'impulsion des missionnaires, principalement anglais. Comme le souligne Françoise Raison-Jourde, à l'époque, « *l'institution scolaire était porteuse d'enjeux multiples* »¹⁹. Il permet d'une part de former une génération engagée dans la construction ecclésiale et dans la

¹⁷ BABAULT S., 2006, *Langues, Ecole et Société à Madagascar. Normes scolaires, pratiques langagières, enjeux sociaux*, L'Harmattan, Paris, p.55.

¹⁸ RATRIMOARIVONY – RAKOTOANOSY M., op.cit, p. 171.

¹⁹ RAISON-JOURDE F., 1991, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat*, Karthala, Paris, p. 478.

prédication mais de l'autre il facilite la conversion massive des Malgaches au christianisme. Ainsi, afin de faciliter l'évangélisation, l'enseignement est, dès le départ, dispensé en malgache et « *le dialecte merina bénéficiait d'une large diffusion grâce à l'introduction de l'imprimerie par la L.M.S dès 1827* »²⁰. Conscient de cette expansion flagrante, et de la mission anglaise et du gouvernement hova, le premier impératif du pouvoir colonial, après l'occupation, était de réduire l'importance des écoles confessionnelles qui monopolisaient l'éducation dans le pays. Aussi, pour étouffer l'influence anglaise et la diffusion du dialecte merina, les écoles officielles voient le jour dès 1897, avec, en corollaire, la laïcisation et la francisation de l'enseignement. Mais dans le cadre du système de l'indigénat, l'appartenance raciale joue un rôle déterminant dans le rôle et le rang de chaque individu. Comme le souligne clairement Dahy Rainibe dans son article, « *la responsabilité dans la gestion du pays revient aux citoyens, les basses besognes aux indigènes* »²¹. Dès lors, il apparaît clair que la formation reçue par les premiers sera différente de celle des seconds. Ces écoles sont de deux types : le premier dit européen réservé aux enfants des colons, venus en masse après la conquête, et le second indigène, destiné aux enfants malgaches.

a. L'école de type européen

Une des suites logiques de la colonisation fut l'arrivée massive des Français à Madagascar. La création d'établissements scolaires pour leurs enfants apparaît dès lors indispensable, en ce sens qu'ils ne vont pas fréquenter les mêmes écoles que les enfants des indigènes. C'est ainsi que l'école de type européen naît.

Créée parallèlement à l'enseignement indigène, il s'en distingue pourtant par bien de points, notamment par ses objectifs, sa structure et sa clientèle. Ce type de formation a des visées à long terme puisqu'il n'y est question que de dispenser aux enfants des notions de base qui leur permettront d'aller plus loin dans leurs études. Le général Gallieni est explicite sur le sujet en annonçant que cet enseignement « *a surtout pour objet de fournir aux enfants un objet de connaissance les mettant en mesure d'aborder les entreprises coloniales ; en*

²⁰ BABAULT S., op.cit, p.50.

²¹ RAINIBE D., 1982, « Une condition indigène », *Omaly sy Anio*, n°15, Antananarivo, p.118.

outre, il leur donne une préparation efficace pour poursuivre des études plus complètes dans la métropole »²².

Toutefois, l'école européenne, même si en principe, est destinée aux enfants des Français peut aussi accueillir ceux des Malgaches, plus précisément à partir de 1909. Sont principalement concernés les Malgaches naturalisés français. Toutefois, un critère est exigé d'eux pour pouvoir y entrer : la maîtrise du français. Aussi avant d'être acceptés, doivent-ils passer un examen afin d'évaluer leur connaissance de la langue française. Ce n'est que par la suite que leur admission est validée ou non. Mais ce privilège ne profite qu'à une infime minorité de Malgaches.

b. L'école de type malgache

Comme nous l'avons expliqué plus haut, ce second type d'école est destiné aux enfants de la population indigène sans distinction d'origine à condition d'avoir l'âge requis c'est-à-dire 6 ans révolus. De 1896 à 1899, Gallieni va doter progressivement le pays des institutions indispensables à une véritable organisation de l'enseignement indigène. L'arrêté du 16 avril 1899 trace les grandes lignes du système que les différents arrêtés qui le suivent modifieront ou compléteront. C'est ce même arrêté qui met en exergue la finalité de cet enseignement en précisant dans son article 5 que « ces établissements répondent tous à deux buts essentiels :

i. Faire des jeunes Malgaches des sujets fidèles et obéissants à la France et, à cette fin, se consacrer à l'enseignement de la langue française et des notions d'histoire, de géographie, etc..., pouvant inculquer aux élèves l'idée de la grandeur et de la civilisation de leur nouvelle patrie.

ii. Donner à l'enseignement un caractère industriel, agricole et commercial, de manière à pouvoir procurer aux colons et aux divers services publics de la colonie des collaborateurs et agents instruits et exercés, et fournir aux élèves les moyens d'apprendre un métier destiné à leur assurer des moyens d'existence, à augmenter leur bien-être matériel ».

²² RATRIMOARIVONY-RAKOTOANOSY M.I., op.cit, p.213.

A travers ce passage, il apparaît clairement que l'école indigène est essentiellement un rouage de l'Etat. En effet, en examinant ces textes, on s'aperçoit que l'enseignement vise à enraciner dans l'esprit des Malgaches, en particulier des subalternes et des exécutants, la culture et la civilisation européennes et à former des hommes compétents pour servir l'administration coloniale. Pour atteindre ce but, ces écoles indigènes du premier degré sont alors appelées à être implantées dans tous les villages et à scolariser la plus large proportion possible d'enfants malgaches²³. En même temps, l'institution de ces écoles indigènes est très significative pour comprendre les objectifs de l'administration coloniale en matière d'éducation. Lors d'une séance tenue à l'Assemblée Nationale en 1946, interpellé sur la question éducative dans les colonies, Léopold Sédar Senghor fut explicite en déclarant que l'opposition du pouvoir colonial à ce que les autochtones aient des diplômes d'Etat et puissent, par voie de conséquence, occuper d'autres fonctions que subalternes, est la preuve concrète qu'il veut maintenir l'inégalité entre Blancs et Noirs, entre Européens et Africains²⁴.

Si donc, d'une manière générale, l'école du premier type est la transcription des écoles françaises de la Métropole, on ne peut pas en dire autant du second. Mais aussi bien pour l'une que pour l'autre, l'éducation joue un rôle décisif car c'est l'une des rares possibilités pour le Malgache de lever les « tares » qui pèsent sur lui et d'avoir une promotion sociale²⁵.

3. Les programmes et horaires scolaires

Etant donné que les programmes et horaires scolaires dans les établissements de type européen sont essentiellement copiés sur ceux des écoles de la Métropole, il est surtout question ici des écoles de type indigène.

²³ RAKOTOMALALA H. A. F., 2010, *Les femmes et l'exercice des métiers de « grandes carrières » à Antananarivo : la médecine de 1928 à 1970*, Mémoire de Maîtrise au département d'Histoire, Université d'Antananarivo, p.15.

²⁴ SENGHOR L.S., 1971, *Liberté II. Nation et voie africaine du socialisme*, Editions du Seuil, Paris, p.12.

²⁵ RAINIBE D., 1982, op.cit, p. 122 – 123.

a. *Un enseignement pratique et professionnel*

L'enseignement officiel indigène est très limité. Il est juste question de former des « *sujets fidèles, respectueux de la France et des Français* »²⁶. Même si la formation des indigènes est indispensable, il ne faut pas qu'elle permet à ces derniers de concurrencer les colons. C'est pourquoi le programme scolaire pour les enfants se borne à leur enseigner la lecture, l'écriture, les notions élémentaires d'arithmétique avec quelques préceptes d'hygiène et de vagues principes de discipline sociale²⁷.

Toutefois, dans le cadre de la « mission civilisatrice » du colonisateur, l'enseignement de la langue et de la culture françaises demeure une priorité dans ces établissements. Gallieni le rappelle souvent aux instituteurs en disant que « *la moitié du temps doit être consacré à l'enseignement du français* »²⁸. Cela n'exclut toutefois pas l'enseignement du malgache même si le volume horaire est largement inférieur à celui du français. En général, la lecture, l'écriture et le calcul restent les matières fondamentales dans tous les niveaux. Pour ce qui est de l'arithmétique proprement dite, elle se limite surtout aux quatre opérations de base et au calcul mental.

L'enseignement de la discipline histoire s'avère plus délicate dans les colonies. En effet, celle-ci est jugée comme subversive. Pour le cas de Madagascar, elle est supprimée du programme scolaire suite à la découverte du complot de la V.V.S en 1916. Et si elle réapparaît dans les programmes à partir de 1951, elle n'est enseignée que dans ses relations avec la Métropole. Les cours sont pratiquement axés sur la France dont le but est de montrer sa beauté, sa grandeur et sa puissance.

²⁶ RAFALIMAMONJY, 1986, « Une école officielle modèle en milieu rural (Mitongoa) », *Omalysy Anio*, n°23-24, Antananarivo, p.410.

²⁷ DESCHAMPS H., 2003, « Les influences étrangères sur une population », CLAUZEL J. (sous la dir. de), *La France d'outre-mer (1930 – 1960). Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Karthala, Paris, p.409.

²⁸ BABAULT S., op.cit, p. 158

b. L'organisation pédagogique des cours

En ce qui concerne l'organisation pédagogique des cours, on note deux régimes bien distincts: le premier dit plein temps, qui occupe et la matinée et l'après-midi des élèves, que l'on retrouve généralement dans les grandes villes et le second principalement pour les écoles rurales organisé en une demi-journée. Dans ce second type, la classe se passe alors en une seule séance, la matinée, et a lieu de 8h à 13h30 afin de permettre aux élèves de rejoindre leur domicile avant le coucher du soleil.

L'enseignement dans les écoles officielles est assuré par un instituteur malgache formé préalablement dans les écoles régionales lequel fait aussi fonction de directeur²⁹. Les horaires scolaires sont fixés par le Directeur de l'Enseignement. Le tableau ci-dessous porte justement sur la répartition scolaire dans les établissements primaires suivant la réforme de 1951.

²⁹ RAKOTOMALALA H. A.-F., op.cit, p.15.

Tableau n°1 : Répartition du volume horaire par discipline

CLASSE DISCIPLINE	Cours préparatoire		Cours élémentaire		Cours moyen	
	Heure	Minutes	Heure	Minutes	Heure	Minutes
Education morale et civique		50		50		50
Lecture	7	30	4	30	3	00
Ecriture	1	15	-	45	-	45
<u>Langue française</u>						
Langage et élocution	7	30	3	45	1	30
Grammaire	-	-	1	00	1	15
Vocabulaire	-	-	1	00	1	30
Orthographe-Conjugaison	-	-	1	00	1	30
Récitation	1	15	1	00	1	00
Rédaction	-	-	-	-	1	00
Langue malgache	-	-	1	30	2	00
Histoire	-	-	-	30	1	00
Géographie	-	-	-	30	1	00
Calcul	3	20	3	20	3	20
Leçon des choses	-	-	1	00	1	00
Chant	-	50	-	50	-	50
Dessin	-	40	-	40	-	40
Education physique	1	00	1	00	1	00
Travail manuel	1	40	1	40	1	40
Récréation	1	40	1	40	1	40
Total	27	30	27	30	27	30

SOURCE : JORM, 8 décembre 1951.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu global de l'emploi du temps hebdomadaire des élèves des écoles officielles primaires durant la période coloniale, plus précisément à partir du remaniement de 1951. Le fait le plus marquant à la lecture de ce tableau est le désintéressement voire le dénigrement total de la part des dirigeants vis-à-vis de la langue malgache. En effet, en plus de n'être abordé qu'à partir des classes élémentaires, le temps accordé à l'étude de cette matière est infiniment réduit : 1 h 30 mn par semaine dans les cours

L'institution scolaire, matrice essentielle pour l'édification d'un Etat de type nouveau

élémentaires et 2 h par semaine dans les cours moyens, soit respectivement 6,2% et 8,2% du volume horaire total. Il en va de même des disciplines histoire et géographie. D'ailleurs, le temps consacré à leur étude est encore plus infime que celui de la discipline malagasy, seulement 30 mn par semaine en cours élémentaires et 1 h en cours moyens.

A travers cette étude comparative des volumes horaires occupés par chacune des matières, il ressort également que le temps consacré à l'étude du français est nettement plus élevé que celui destiné aux autres disciplines. Il atteint les 17 h 30 mn par semaine dans les cours préparatoires, soit environ 63% du volume horaire total. On instruit aux élèves tout ce qui se rapporte à la langue française : orthographe, vocabulaire, grammaire, etc.

Tableau n°2 : Rapport volume horaire total / français à partir de 1951

Année de scolarité	Cours préparatoire	Cours élémentaire	Cours moyen
Heure totale hebdo.	27 h 30 mn	27 h 30 mn	27 h 30 mn
Heure de français hebdo.	17 h 30 mn	13 h	12 h 30 mn
Pourcentage du français	63%	47%	45%

SOURCE : Nos propres calculs.

L'étude de la politique éducative sous la colonisation est importante pour comprendre l'histoire de l'enseignement à Madagascar. La colonisation a, en effet, posé les fondements de cette institution dans la grande île, qui sont utilisés même après le retour de la souveraineté. Cette analyse permet également de mesurer l'importance de l'institution scolaire pour l'administration coloniale. Elle ne sert qu'à former des exécutants subalternes pour celle-ci. Les différentes réorganisations reflètent cette intention des dirigeants. En outre, la restriction du programme scolaire dans les écoles malgaches montrent qu'ils ne veulent pas développer ni l'esprit d'initiative ni l'esprit critique du Malgache.

II. Le maintien du statu quo colonial de 1960 à 1972

L'enseignement au lendemain de l'indépendance reste largement tributaire de celui de l'ancienne métropole. Peu de changements sont effectués notamment dans le domaine linguistique. Cela apparaît clairement dans l'ordonnance n° 60-049 du 25 juin 1960, régissant l'ensemble du système éducatif pour la période de la Première République, elle met en exergue ce maintien du régime établi sous la colonisation lorsqu'elle explique dans son préambule que « *dans ses grandes lignes, le texte consacre simplement une organisation instaurée antérieurement* »³⁰. Toutefois, beaucoup d'efforts sont entrepris par l'Etat afin d'étoffer l'infrastructure scolaire du pays. L'enseignement occupe une place importante dans la jeune République car il touche à la vie profonde de la Nation. Pour le niveau primaire en particulier, qui a pris le nom d'enseignement du premier degré, l'objectif était d'étendre l'institution en dehors de Tananarive, relativement dotée par rapport aux autres régions. Aux établissements déjà existants à l'époque coloniale s'ajoutent alors de nombreuses nouvelles constructions gérées par chaque province.

1. Structure et forme de l'enseignement

En général, la structure de l'enseignement garde encore l'image de l'époque coloniale. L'emploi du français comme langue d'enseignement est maintenue dans toutes les disciplines du Cours Préparatoire (CP) au Cours Moyen deuxième année (CM₂), sauf pour les matières en malgache telles *Vakiteny* (lecture) ou *Soratononina* (dictée).

De 1960 à 1963, la forme de l'enseignement reste floue. Ce n'est qu'à partir de 1963 qu'elle apparaît plus nettement lorsque l'Etat met en place deux types d'écoles bien distincts : l'école primaire classique, d'une part, et l'école du premier cycle (EPC) ou école rurale d'autre part.

³⁰ JORM du 2 juillet 1960.

a. L'école primaire classique

Ce premier type d'école est hérité de la colonisation et conserve pour l'essentiel le programme établi en 1951. Elle se rencontre surtout dans les grandes villes et les villages desservis par les routes nationales, et elle bénéficie du soutien de l'Etat étant donné que sa construction et son entretien sont assurés par ce dernier. Tout comme l'école établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle est surtout destinée à former de futurs intellectuels qui auront la chance et la possibilité d'aller loin dans leurs études étant donné que le programme scolaire dans ces établissements est quasi-identique avec celui qui prévaut dans la Métropole. Ainsi, les élèves sortis de ces écoles n'auront point de mal à poursuivre leurs études à l'étranger. Malheureusement, ces écoles sont en nombre infime par rapport à la population scolarisable dans la grande île et les régions éloignées n'en sont pas dotées. C'est pourquoi, le gouvernement a mis en place l'école du premier cycle, connue également sous le nom d'école d'émancipation.

b. L'école du premier cycle

L'école du premier cycle (EPC) fut instituée en 1963 par le gouvernement afin de remplacer peu à peu l'école primaire traditionnelle³¹. Contrairement à cette dernière, elle se rencontre surtout en milieu rural, et fonctionne correctement grâce au concours de la population locale. En effet, en la créant, le gouvernement voulait surtout « *amener les villageois à participer d'une manière directe à la scolarisation (des enfants)* »³².

L'école du premier cycle s'est fixée comme objectif l'égalité de tous les enfants malgaches, la malgachisation de l'enseignement et l'adaptation de l'instruction aux réalités du monde rural. Dans l'ensemble donc, le programme est louable dans sa conception et nombreux sont les enfants qui ont pu accéder à l'enseignement primaire grâce à l'EPC.

Malheureusement, l'enseignement dans ces écoles est à cycle incomplet, se terminant à la CE₂. Les élèves, pour poursuivre leurs études, sont alors obligés de rejoindre les EPP qui

³¹ RATSIMIHENA Cl., op.cit, p.22.

³² RATSIMIHENA Cl., op.cit, p.22.

se trouvent à plusieurs kilomètres de leur village. Mais le problème majeur auquel ces enfants doivent faire face, en rejoignant ces écoles dites traditionnelles, se situe au niveau de la langue d'enseignement. En effet, tout l'enseignement dans ces établissements se fait entièrement en français. Or ils étaient éduqués essentiellement en malgache. Ces diverses difficultés amènent la plupart des élèves à s'arrêter en cours de route.

2. Mode de fonctionnement de l'enseignement du premier degré

La première République accorde une place importante à l'enseignement. Cela tient peut-être du fait que Philibert Tsiranana était lui-même instituteur avant d'accéder à son poste de président. En tout cas, son attention en matière éducative était surtout concentrée sur la promotion qualitative de l'enseignement du premier degré et on peut même dire que durant son régime, les enseignants ont joui d'un certain nombre de prérogatives par rapport aux autres fonctionnaires. C'est ainsi que l'enseignement primaire tient une place de choix dans la répartition des crédits. Ceci est d'autant plus justifié que de nombreuses écoles ont été créées. En général, les budgets de fonctionnement sont encore à la charge du budget général ou provincial, la décentralisation s'avérant encore difficile.

Pour ce qui est de l'enseignement proprement dit, le régime à plein temps reste encore appliqué suivant les effectifs de chaque classe. Les volumes horaires hebdomadaires sont fixés à vingt-sept heures et trente minutes du C.P au C.M, ce dernier préparant les examens officiels du CEPE et aux concours d'entrée en sixième, examens qui se font entièrement en français.

Ainsi, en tenant compte de l'enseignement sous la colonisation, on peut déduire que peu de changements ont affecté le système aussi bien au niveau de la structure que du contenu du programme, après l'indépendance. L'enseignement reste dans une large mesure copié et dépendant de celui de l'ancienne métropole. L'essentiel des manuels didactiques, les assistants techniques sont pour la plupart fournis par la France. Malgré une hausse du taux de scolarisation et une possible promotion sociale par l'école, l'enseignement demeure

profondément élitiste dans sa conception, favorisant davantage les étrangers et la haute bourgeoisie³³.

Cette situation suscite beaucoup de critiques, notamment chez les couches les moins favorisées. Aussi, vers la fin des années 1960, la côte de popularité du président Philibert Tsiranana et de son parti s'affaiblit-elle considérablement et les actions collectives contre le régime PSD se multiplient. Le mécontentement de la population prend de l'ampleur à partir de la révolte dans le Sud en avril 1971 et se radicalise avec le soulèvement populaire de 1972 qui dénonce entre autres la défaillance du système éducatif malgache³⁴.

III. Les failles du système éducatif avant 1972

Le Ministère de l'Education Nationale sous Tsiranana, dirigé par Laurent Botokeky, a mis au point un vaste réseau de construction de salles de classe afin de doter toute l'île des infrastructures scolaires nécessaires. Pour Antananarivo uniquement, aux constructions déjà existantes à l'époque coloniale s'ajoutent de nombreuses nouvelles constructions. Parmi d'autres, citons l'E.P.P d'Antanimena, l'E.P.P d'Ankadifotsy, etc. On comptait sous la Première République plus de quatre-vingts écoles du premier degré dans la capitale. En plus, l'enseignement ne rencontre trop de difficultés, l'utilisation du français comme langue véhiculaire étant maintenue et vu les supports pédagogiques – constitués principalement de livres pour les élèves – innombrables aidant les écoliers.

L'enseignement primaire sous la première République est réputée être de qualité. Néanmoins, il ne faut pas passer sous silence les différentes lacunes que présente ce système étant donné qu'elles sont à l'origine du soulèvement populaire de 1972 et de la chute du régime Philibert Tsiranana. A l'époque, les critiques portent, d'une part, sur l'écart engendré par l'enseignement au niveau des différentes couches sociales et, d'autre part, sur l'inadaptation du programme aux réalités locales.

³³ SERRE G., 1981, *L'avènement de la Deuxième République*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Paris, p.102.

³⁴ Lumière du 4 juin 1972.

1. Un enseignement à deux vitesses

Une fois l'indépendance proclamée, en 1960, l'Etat malgache opte pour un développement de ses ressources humaines transitant essentiellement par la scolarisation primaire. En divisant l'enseignement primaire en deux cycles, par la réforme de 1963, l'Etat pensait bien faire en assurant à l'ensemble des jeunes malgaches une formation de base, évitant ainsi l'analphabétisme pour les élèves non admis en second cycle. Seulement, malgré cette logique d'intégration dans la réforme, l'enseignement primaire reste essentiellement « *un appareil visant à extraire des élites en fonctions des besoins du secondaire* »³⁵. L'élaboration de ces institutions parallèles, au lieu de mettre tous les enfants sur un même pied d'égalité, n'a en réalité fait qu'accentuer les inégalités entre les couches sociales. Ces inégalités transparaissent principalement à travers la performance des enfants. Mais en même temps, elle se mesure avec la compétence professionnelle des enseignants.

a. *Au niveau des élèves*

La grève estudiantine de 1972 dénonce principalement le système éducatif de l'époque. Des critiques portent sur la différence de traitement des élèves et c'est ainsi que la revendication d' « *un système éducatif unique pour tous les enfants malgaches* »³⁶ se retrouve sur les banderoles et les pancartes. Effectivement, le fait de disposer, d'un côté, les écoles rurales dispensant un enseignement en malgache et de l'autre les écoles classiques avec une instruction en français constitue un écart entre les familles aisées et pauvres. Comme on l'a déjà expliqué antérieurement beaucoup d'enfants issus du milieu rural ou du milieu urbain modeste sont obligés de s'arrêter en cours de formation faute de capacité à s'exprimer correctement en français. L'Etat cherchait-il à établir ce fossé en instaurant ces deux institutions parallèles ? En tout cas, en examinant de près l'article 3 de l'ordonnance n°60-049 qui fixe l'objectif de l'enseignement du premier degré, on se pose des questions. Cet article stipule clairement que l'enseignement primaire « *... prépare la sélection des enfants bien doués capables de poursuivre des études après leur sortie de l'école du premier degré* ».

³⁵ ARESTOFF F., 1996 (Mai), « L'éducation à Madagascar en 1993/94 : analyse descriptive à partir de l'enquête EPM », *Projet Madio*, n°9630/E, Antananarivo, p.3.

³⁶ RAZANAKOLONA F., 2004, *Les banderoles et les pancartes dans les manifestations de rue à Tananarive en 1972*, Mémoire de Maîtrise au département d'Histoire, Université d'Antananarivo, p.135.

b. Au niveau des enseignants

Ce second problème résulte également de la mise en place des deux types d'écoles primaires car le personnel enseignant n'a pas reçu la même formation pédagogique et ne jouissent pas de mêmes prérogatives. Le niveau d'instruction des instituteurs n'est pas le même. Les enseignants des établissements classiques, qu'on retrouve surtout dans les grandes villes et leurs périphéries possèdent un BEPC plus un CAE (catégorie C) tandis que les enseignants en milieu rural n'ont qu'un Certificat d'attestation de 5^{ème} (catégorie D). Ainsi les premiers, mieux formés, mieux équipés et mieux payés sont plus motivés dans le travail. En revanche, leurs collègues de la campagne ont à faire face à plusieurs problèmes : matériel pédagogique insuffisant, effectif plus élevé, parfois ils sont obligés d'encadrer deux ou trois classes en même temps et par-dessous tout, les salaires sont à la fois loin de correspondre au travail fourni et loin de couvrir les besoins de leurs familles. D'où l'obligation pour certains d'exercer d'autres activités à côté du métier d'instituteur. Ce phénomène se répercute alors sur le niveau des élèves en général, qui sont négligés et par les parents et par les enseignants. Cette situation des maîtres porte largement préjudice aux élèves des milieux ruraux.

Outre un enseignement à deux vitesses, le système scolaire au temps de la première République présente également des failles au niveau de son programme. En effet, en l'examinant de près, on relève beaucoup de traits qui ne concordent pas aux réalités du pays.

2. L'inadaptation du programme aux réalités locales

Une des reproches que l'on peut formuler à l'encontre du système scolaire de la Première République est l'absence de professionnalisation et l'inadaptation du programme aux réalités locales. La récitation et la répétition en chœur restent le mode d'instruction qui prédomine. Il est vrai que l'histoire de Madagascar fut réintroduite dans le programme depuis 1951 mais seulement dans sa relation avec la Métropole. Après l'avènement de l'indépendance, la malgachisation de l'enseignement est déjà élaborée, seulement son application fut très vite abandonnée au profit d'un enseignement en français.

La question se pose alors : pourquoi les dirigeants voulaient-ils à tout prix conserver le système établi sous la colonisation ? Plusieurs idées sont alors avancées pour l'expliquer. Tout d'abord la question du matériel pédagogique : si l'on maintient le système qui a prévalu avant 1960, on aura moins de difficultés vu le nombre considérable de supports linguistiques et didactiques dont le pays dispose et pourra disposer aisément via les aides apportées par l'ancienne puissance coloniale. Par contre, une malgachisation de l'enseignement nécessite de tout nouveaux outils que la jeune République, encore dans une phase de tâtonnement, ne peut pas s'offrir. Autre cause de ce choix du gouvernement : la conservation des relations avec la France. Selon Ratsimihena, « *les programmes d'enseignement ne furent pas adaptés aux réalités locales afin que les diplômes délivrés à Madagascar puissent être reconnus de plein droit en France* »³⁷. Seulement, à quoi servent des diplômes reconnus mondialement s'ils ne peuvent pas assurer le développement économique et social du pays ?

Cette mise au point du système éducatif avant 1972 est indispensable à l'analyse des réformes qui suivent. La colonisation a, en effet, façonné une grande partie du paysage scolaire dans l'île que l'on retrouve jusqu'à nos jours. Même si les indicateurs de la qualité de l'enseignement sont en général fiables pour les premières années de l'indépendance, le système présente de nombreuses lacunes notamment dans le domaine linguistique. Face à autant de problèmes et au mécontentement de la population, il n'est pas étonnant que dès la mise en place de la deuxième République, l'enseignement dans la grande île soit sujet de multiples réformes.

³⁷ RATSIMIHENA Cl., op.cit, p.20

CHAPITRE II :

LES REFORMES DU SYSTEME EDUCATIF APRES 1972

L'étude de l'institution scolaire d'avant 1972 montre à quel point l'enseignement est inadapté aux réalités de l'île. Pourtant, nous l'avons expliqué à maintes reprises, l'école ne doit pas seulement distribuer des connaissances aux enfants, elle doit en même temps former les hommes de demain aptes à servir correctement leur pays suivant la formation qu'ils ont reçue. C'est cette crise de l'éducation qui sert de détonateur aux événements de 1972 et qui entraîne la refonte radicale entreprise par la suite. Reprenant une phrase de Ratsimihena, « l'après 1972 a surtout été marqué par la fin de toutes les contradictions concernant le système scolaire »³⁸. Si dans l'ancien régime, les deux institutions parallèles de l'enseignement primaire avaient des vocations bien distinctes, l'école traditionnelle d'une part, formant particulièrement des intellectuels et l'école rurale d'autre part, plutôt orientée vers une formation manuelle ; à partir de 1972, il n'y a plus de distinction entre les deux.

Il est vrai que c'est durant le régime de Ratsiraka que l'on recense le plus grand nombre de remaniements dans le système éducatif, néanmoins il ne faut pas minimiser les apports de la transition dans ce domaine. Bon nombre des corrections apportées à l'enseignement à partir de 1975 sont héritées de la période transitoire qui la précède. Une analyse comparative entre le programme scolaire de 1973³⁹ et celui de 1976⁴⁰ démontre clairement cette similitude. Par ailleurs, c'est à la même époque que naissent les principes fondamentaux régissant le nouveau programme, la malgachisation étant par exemple, entrée en vigueur dès l'année scolaire 1973-1974. Seulement la mise en application de ces réformes s'effectue de manière assez lente. Elles restent pour la plupart au stade des principes. Cette hésitation, les élites politiques écartées du pouvoir en 1972 ont su l'utiliser à leur profit en apportant leur appui aux jeunes grévistes anti-merina de Tamatave (décembre 1972) et de Diégo-Suarez (février 1973). Les réformes sont sur le point d'être abandonnées lorsque Didier Ratsiraka arrive au pouvoir en 1975 et les reprend en mettant cette fois-ci plus de fermeté dans la prise de décisions et dans leur application.

³⁸ RATSIMIHENA, Cl, op.cit, p.39.

³⁹ MENAC, 1973, *Fandaharam-pianarana amin'ny ambaratonga voalohany mandritra ny taom-pianarana 1973*, « Boky voalohany », Imprimerie nationale, Tananarive, 44p.

⁴⁰ MINESEB, 1976, *Foto-kevitra ijoroan'ny fanabeazam-pirenene ho amin'ny fiaraha-monina sosialista*, Société nouvelle de l'Imprimerie centrale, Tananarive, 448p.

I. Les principes fondamentaux de l'enseignement à partir de 1975

Pour le système éducatif en général et l'enseignement primaire en particulier, le but est d'adapter le programme aux réalités du pays, de donner un enseignement qui servira à l'enfant dans sa vie ultérieure et non plus tout simplement un système qui dispense des connaissances universelles. Trois principes fondamentaux sont alors retenus pour atteindre cet objectif : la démocratisation, la décentralisation et la malgachisation.

1. Une éducation destinée à tous les enfants malgaches

A Madagascar, l'enseignement est loin d'être accessible à tous les enfants et ce malgré le grand effort de scolarisation entrepris depuis l'indépendance. En 1971, on évalue à 1,7 millions enfants scolarisables, entre 6 et 14 ans¹, dans toute l'île alors que même pas 50% d'entre eux sont scolarisés. Ce fait peut s'expliquer notamment par l'insuffisance d'établissements scolaires qui ne sont généralement localisés que dans les grandes villes et leurs alentours. Un des grands reproches que l'on peut émettre à l'encontre de ce système d'avant 1972 est également de favoriser les classes moyennes et les citadins au détriment des milieux ruraux. Ces différences sont parfois telles que l'enseignement, au lieu d'être un moyen de promotion pour tous marque un clivage social et maintient voire renforce les inégalités. C'est pourquoi rapprocher le plus l'école du village reste le principal objectif de l'Etat en matière d'éducation.

Pour l'enseignement primaire, la démocratisation consiste alors en l'ouverture d'écoles publiques en vue d'atteindre l'objectif d'un S.F.F (*Sekoly Fanabeazana Fototra*) par *Fokontany*. Partant du Livre Rouge, il y est clairement formulé que « démocratiser l'enseignement signifie donner à tous les mêmes chances, c'est-à-dire donner à tous les Malgaches sans exception la possibilité de recevoir un enseignement de base, de s'instruire et de se former selon leurs aptitudes dans le cadre des besoins de la Nation »². Il s'agit donc principalement de rapprocher autant que possible l'école des collectivités décentralisées pour les faire progresser.

¹ Lumière du 4 juin 1972, p.5.

² La charte de la Révolution Socialiste Malgache, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, Tananarive, 1975, p 80.

2. Une décentralisation inévitable

L'ouverture de nombreuses écoles dans le cadre de la politique de démocratisation oblige le pouvoir central à céder une partie de la gestion de l'institution scolaire aux services provinciaux. La décentralisation, qui est un aspect fondamental de la démocratisation, consiste alors à répartir les établissements d'enseignement à travers l'ensemble du pays. Elle s'impose car la plupart des établissements sont concentrés dans la capitale et les grandes villes, défavorisant ainsi les autres provinces et surtout les milieux ruraux.

Au niveau du MINESEB, la décentralisation se traduit principalement par celle de l'administration. Ainsi sont mis en place, à plusieurs échelles, différents services qui tentent de se rapprocher autant que possible des régions les plus éloignées. Au plus haut de la hiérarchie se placent les Centres Académiques Provinciaux (CAP) créés dans les cinq chefs-lieux de province, responsables de l'enseignement dans chaque province. Au-dessous des CAP se situent les Directions Provinciales de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base (DPESEB) qui remplacent les Services Provinciaux de l'enseignement. Les Directeurs provinciaux sont les représentants du Ministre dans leur province respectif et leurs attributions découlent même de ce titre. La Circonscription Scolaire (CISCO) est une division de la DPESEB et le chef CISCO est le représentant du directeur provincial dans son territoire. Enfin, au bas de la hiérarchie, on retrouve les Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), dirigées chacune par un conseiller pédagogique. Ces derniers ont pour fonction « *la formation des maîtres en stage dans un centre pédagogique, du soutien et du contrôle pédagogique des maîtres en service dans les écoles de sa circonscription et de l'organisation des journées pédagogiques* »⁴³.

3. Le passage du français au malgache

Afin de parvenir à l'épanouissement total de l'enfant, la revendication populaire de 1972 estime que la malgachisation de l'enseignement est indispensable. C'est pourquoi cette politique linguistique constitue un des principes fondamentaux régissant l'enseignement à partir de cette date. La malgachisation de l'enseignement inclut deux aspects distincts mais

⁴³ RANIVO HARISON (J), *Législation et administration scolaires à Madagascar*, Collection « TARATRA », Librairie Mixte, Antananarivo, 1979, p.75.

complémentaires : d'une part le développement des recherches dans le domaine de la langue et de la culture malgaches et d'autre part l'adaptation de l'enseignement aux réalités de Madagascar. En premier lieu, la réforme porte sur la malgachisation de la langue d'enseignement qui passera petit à petit du français, utilisé jusqu'alors à la langue nationale : le malgache. Pour beaucoup de pays africains qui ont entrepris des réformes dans leur système éducatif, ce passage est inéluctable. Mais malgachiser l'enseignement ne veut pas seulement dire passer du français au malgache. La question est plus complexe. En effet elle touche également le contenu et les méthodes utilisées. D'après l'article 10 de la loi n°78.040 du 17 juillet 1978, « *la malgachisation se définit en ce domaine (l'enseignement) l'adaptation aux besoins et objectifs nationaux des programmes et des méthodes pédagogiques (...)* ». Elle jouera un rôle important dans la formation de l'homme socialiste malgache, l'éducation partant alors des réalités proches de l'enfant. Ainsi ces deux aspects ne peuvent être séparés l'un de l'autre car « *retenir exclusivement le premier aspect serait conduire la jeunesse à un humanisme inadapté aux exigences du développement. S'arrêter au seul aspect utilitaire de la formation du développement, sans un remaniement culturel, serait de restreindre dangereusement l'épanouissement de l'homme* »⁴⁴.

En outre, cette politique de malgachisation s'applique également aux formateurs pédagogiques qui, jusqu'ici, sont essentiellement des étrangers. L'objectif est qu'autant que possible tout le personnel enseignant à tous les niveaux soit originaire de la grande île et que le recours aux assistants techniques étrangers ne doit avoir lieu que pour des spécialités qui font encore défaut au pays.

II. La refonte du système éducatif

Dans le cadre de l'application de tous ces nouveaux principes, le système éducatif primaire connaît plusieurs restructurations dont il convient d'analyser les grandes lignes. Ainsi est née l'éducation de base, pour remplacer l'ancien système, une institution qui s'inspire largement des principes de l'éducation nouvelle qui a vu le jour dans les écoles occidentales. C'est également à cette époque que sont créés les villages scolaires socialistes, un système visant à faciliter l'accès à l'école dans les zones rurales.

⁴⁴ *Lumière*, 11 Juin 1972, p.5

1. L'éducation nouvelle en Occident

« L'Éducation nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation »⁴⁵ et qui voit le jour dans les pays du Nord après la Seconde Guerre mondiale. Elle prône en particulier une pédagogie scientifique ainsi que l'idée d'un « *learning by doing* » (apprendre en faisant). Quoiqu'elle fût introduite en Europe, comprendre ses fondements aidé beaucoup à l'analyse de ce qui se passe dans les pays du Sud en général et à Madagascar en particulier durant l'ère du socialisme. Par ailleurs, ce courant influence beaucoup les recherches des années 1970 et 1980 pour l'amélioration du système éducatif dans les pays du Tiers-Monde.

En 1920, Adolphe Ferrière, promoteur inlassable de cette école nouvelle, en apportant des critiques aux méthodes pédagogiques traditionnelles, dans son ouvrage intitulé *Transformons l'école*, déclarait : « *Et sur les indications du diable, on créa l'école. L'enfant aime la nature, on le parqua dans des salles closes. L'enfant aime voir son activité servir à quelque chose : on fit en sorte qu'elle n'eut aucun but. Il aime bouger : on l'obligea à se tenir immobile* »⁴⁶. Cette démonstration résume exactement le caractère inadapté du programme scolaire dans le primaire qui existait encore dans de nombreux pays africains dans les années 1970 et qui sont les séquelles de la colonisation. C'est dans ce sens que la réorganisation de l'enseignement s'impose si l'on veut réellement assurer la promotion par l'école. Et c'est une décision qui s'impose à tous les dirigeants des anciens pays colonisés et non seulement à Madagascar.

2. L'institution de l'éducation de base

L'institution de l'Education de Base est la première d'une série de mesures prises dans l'élan de restructuration de l'enseignement primaire à Madagascar. Ce concept voit le jour après 1972 mais n'est vraiment institutionnalisé qu'en 1976 suivant l'ordonnance n°76-023⁴⁷. A partir de l'analyse de ce texte, on note plusieurs points qui différencient l'éducation de base de l'ancien système. Tout d'abord, au niveau de la structure, la durée de l'enseignement est

⁴⁵ www.wikipédia.org/wiki/Education_nouvelle

⁴⁶ DORTIER J.F, 2004, *Le dictionnaire des Sciences Humaines*, France, p.180.

⁴⁷ JORM, 17 juillet 1976.

ramené de six ans (CP₁ – CP₂ – CE₁ – CE₂ – CM₁ – CM₂) à cinq ans (T1 – T2 – T3 – T4 – T5). Mais la vraie spécificité de cette nouvelle institution réside dans l'acceptation même de son nom : éducation de base. En effet, cette appellation renferme tout ce que l'Etat attend de cette nouvelle structure. Il s'agit de former les enfants aux idées fondamentales du régime socialiste, dès leur jeune âge, afin qu'ils servent correctement ses causes plus tard. Comme le souligne l'article 10 de l'ordonnance, les programmes scolaires visent surtout « *l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie au sein du Fokonolona* ». C'est donc dans ce sens qu'il faut comprendre l'orientation de l'enseignement plutôt axé sur les réalités et la vie nationales. Dans ce système, l'idée-clé est que l'enseignement, qui part du *Fokonolona*, base de la Nation malgache, doit également y aboutir pour le faire progresser⁴⁸. Cette refonte du contenu du programme scolaire, qui ne concerne pas uniquement Madagascar mais tous les pays en développement, n'est pas une simple option, c'est une véritable nécessité si l'on veut réellement assurer le développement de l'homme et de la société. Interpellé sur le sujet lors d'une interview dans *Le Monde*⁴⁹, le Dr Josué Castro met en exergue l'erreur des élites du Tiers Monde de croire que le développement de leur pays se réalisera par l'adoption des méthodes classiques d'enseignement copiées sur l'étranger. Dès lors, il est évident que l'enseignement qui consiste à apprendre aux élèves à lire, à écrire et à compter n'est plus suffisant et qu'il faut inventer de nouvelles techniques d'éducation. Dans son discours, il ajoute que la création de l'éducation nouvelle pour ces pays du Tiers Monde est l'œuvre urgente à entreprendre. C'est donc dans ce contexte à la fois national et international que se crée dans la grande île l'éducation de base.

Mais la réalisation de ces objectifs, entre autre l'éducation pour tous n'est nullement facile, plus particulièrement dans les zones rurales. En effet, dans ces lieux, les enfants doivent souvent effectuer une distance de plusieurs kilomètres pour aller à l'école, ce qui les démotivent en cours de route. C'est justement pour remédier à cette difficulté que l'Etat a institué le VO.FI.SO.

⁴⁸ RANIVOVARISON J., 1979, *Législation et administration scolaire à Madagascar*, Antananarivo, Librairie Mixte, p.27.

⁴⁹ *Le Monde*, 9 mars 1967, document consultable sur www.lemonde.fr

3. L'expérience des VO.FI.SO

La réalisation de la politique de démocratisation s'avère être très complexe. Elle a d'ailleurs rencontré de multiples obstacles au cours de son application. Pour l'heure, il convient tout d'abord d'examiner les mesures adoptées par l'Etat pour surmonter ces difficultés, entre autres la création des villages scolaires socialistes ou VO.FI.SO.

a. *Les principes et objectifs*

Le *Vohitra Fibeazana Sosialista* (VO.FI.SO) ou Village Scolaire socialiste, qui reste méconnu de beaucoup de personnes jusqu'à nos jours, est un système étroitement lié à la politique de démocratisation de l'enseignement décidée en 1975. S'il est vrai que son entrée en vigueur se fait tardivement et progressivement par rapport aux autres réformes apportées à l'enseignement – elle ne commence à être appliquée qu'au début des années 80 – l'idée naît bien avant. La loi n°78-040 du 17 juillet 1978, portant cadre général du système éducatif, en fait déjà mention. Elle stipule dans son article 7 que « *pour concrétiser le principe de la démocratisation du système de formation et d'éducation et pour permettre aux enfants des villages dispersés d'avoir les mêmes chances de poursuivre leurs études, ou ceux des Fokontany de venir dans les chefs-lieux de Firaisana ou de Fivondronana seront créés au niveau des Fokontany si nécessaires, et surtout à partir des Firaisana, des villages scolaires socialistes (...)* ». Selon un document publié par le MINESEB en 1981, « *le Vohitra Fibeazana Sosialista, Village Scolaire Socialiste, est un domaine établi sur le terroir d'implantation d'une école* ». L'objectif de ces villages scolaires est simple : limiter au minimum les obstacles qui empêchent les enfants de fréquenter l'école, ceci afin de libérer les populations malgaches des contraintes de la pauvreté. Par ailleurs, dans l'élan de construction d'une société nouvelle où seront abolies les inégalités sociales, le VO.FI.SO est aussi un domaine où se transmettent aisément les principes socialistes. L'éducation physique et particulièrement les exercices de type collectif contribuent par exemple à développer chez les enfants le sens de l'esprit collectiviste et de camaraderie, fondements essentiels du socialisme.

La décentralisation, qui est un aspect fondamental de la démocratisation préconise la participation des collectivités décentralisées au fonctionnement de l'école. Dans cette

perspective, l'objectif premier du VO.FI.SO est l'autofinancement, c'est-à-dire qu'il doit être productif. Pour cela, il doit compter essentiellement sur ses propres forces en n'excluant pas pour autant les aides bilatérales et multilatérales.

b. Le VO.FI.SO et la recherche pédagogique

Le VO.FI.SO, outre le fait qu'il facilite l'accès à l'éducation des enfants du milieu rural joue également un rôle important dans l'élaboration de la pédagogie socialiste puisque selon les directives publiées par le MINESEB « *la vie du VO.FI.SO (est) marquée par une intense activité pédagogique* ». Pour ce faire, les exposés suivis de débats, les séminaires tiennent une place de choix dans ces villages scolaires. Ce système est d'autant plus important du fait que le nouveau programme doit partir des réalités les plus proches de la population. Où trouver ces réalités si ce n'est que là où parents, élèves et enseignants se côtoient en permanence ? Dans la théorie donc, ce système est louable. C'est au niveau de l'application que les problèmes apparaissent. En effet, sa réalisation nécessite un fond budgétaire solide. Or, ces villages scolaires sont généralement localisés dans les milieux ruraux où les habitants ont des revenus limités. Actuellement, il n'en existe plus dans le paysage éducatif. Ce n'est qu'à partir des textes officiels et des enquêtes menées que nous apprenons l'existence de ces villages.

Les réformes entreprises en 1975 ont donc pour but d'améliorer le système éducatif malgache. D'une manière générale, elles sont régies par les trois principes fondamentaux dont la démocratisation, la décentralisation et la malgachisation. Que ce soit l'institution de l'éducation de base ou encore le perfectionnement de la recherche pédagogique et de l'environnement scolaire de l'enfant à travers le VO.FI.SO, toutes ces rénovations visent à rendre meilleur la qualité de l'éducation en même temps que les résultats scolaires dans la grande île. Quoiqu'elles soient nées des revendications populaires de 1972, ces réformes s'inscrivent également dans un contexte bien plus large. Mais la refonte du système éducatif malgache dans les années 70 est surtout perceptible à travers l'examen du contenu du programme scolaire de l'époque.

CHAPITRE III :

LE CONTENU DU NOUVEAU PROGRAMME SCOLAIRE

Afin de mieux saisir le mode de fonctionnement du système éducatif primaire durant la deuxième République, il est primordial d'examiner le contenu du programme scolaire. Comprendre les objectifs et les directives dans la manière de mener les leçons pour chacune des matières, analyser l'organisation pédagogique des cours sont autant d'éléments qui permettent de mieux appréhender la politique éducative de ce régime ainsi que ce qui fait sa spécificité par rapport à ceux qui le précèdent et ceux qui le suivent.

I. Les objectifs et les directives pour les disciplines

Même si les différentes matières qui forment le programme scolaire dans le primaire contribuent chacune à leur manière au développement intellectuel et physique de l'enfant, la lecture et l'analyse de ces disciplines ainsi que de leurs attributions font ressortir que parmi elles, certaines jouent un rôle plus important que les autres, principalement dans le cadre de la malgachisation et de la formation idéologique où l'idée principale est d'inculquer aux enfants les principes fondamentaux régissant une société socialiste. Ainsi l'étude du contenu du programme qui va suivre est divisée en deux volets : l'analyse, d'une part des « disciplines-mères » et d'autre part des « disciplines secondaires ». Toutefois, dans l'ensemble, « *les programmes d'études comprennent la formation professionnelle et générale, politique et idéologique* »⁵⁰ ; s'articulent autour de trois grands thèmes inévitables de la vie de l'enfant à savoir l'être humain, son milieu et son environnement. La différence se trouve surtout au niveau de l'approche utilisée.

⁵⁰ Article 11 de la loi n°78-040 du 17 juillet 1978 régissant l'éducation et la formation, cf. Annexe II.

1. Les disciplines-mères et leurs attributions

Dans le cadre de la concrétisation de la malgachisation de l'enseignement, il apparaît évident que le *malagasy* devient une des disciplines-mères dans le nouveau programme. Par contre, le classement du *fiaraha-monina* parmi ces disciplines relève du fait que c'est essentiellement par elle que se fait la formation idéologique de l'enfant.

a. *La discipline malagasy*

C'est l'une des disciplines-mères dans le nouveau programme car c'est à travers elle qu'on initie les élèves aux premières connaissances instrumentales leur permettant d'aborder les autres disciplines qui depuis 1978 sont dispensées en malgache dans le cadre de la malgachisation. Cette discipline est composée de plusieurs sous-disciplines à savoir *vakiteny* (lecture), *fanazarana hiteny* (langage et élocution), *fanabeazam-boho* (vocabulaire), *fitsipi-pitenenana* (grammaire), *tsipelin-teny* (orthographe) et *fanazarana hanoratra* (rédaction).

La lecture, en même temps qu'elle essaie d'armer les enfants du savoir lire et écrire, tâche également de cultiver chez eux le goût de la lecture. Le langage et l'élocution ont pour but de développer la pensée car « *le langage évolue en fonction de l'usage et fait évoluer la pensée de l'enfant* »⁵¹. Le vocabulaire quant à lui vise à faire connaître les mots nouveaux rencontrés lors des lectures. Cette sous-discipline est d'autant plus importante qu'elle enrichit le vocabulaire malgache en éliminant progressivement l'utilisation des mots étrangers. Grâce à la grammaire et à l'orthographe, l'élève apprend à parler et à écrire correctement en tenant compte de la structure grammaticale. Enfin au cours de la rédaction, on apprend à l'enfant comment s'exprimer par écrit en tenant compte des nouveaux mots acquis lors des cours de vocabulaire et en respectant les règles expliquées en grammaire.

Ainsi il n'y a pas de doute, les différents éléments constituant la discipline *malagasy* sont liés étroitement entre eux et jouent vraiment un rôle décisif pour l'approche des autres

⁵¹ RATSIMIHENA (Cl), op.cit, 231p.

matières. Et l'on n'est pas étonné si l'on regarde la répartition horaire des cours de constater le volume occupé par cette discipline par rapport aux autres.

Tableau n°3 : Part de la discipline malagasy dans l'horaire hebdomadaire total

Année de scolarité	T1	T2	T3	T4 – T5
H. malgache hebdo.	12.15 (44,54%)	10.35 (38,48%)	7. (25,45%)	7. (25,45%)
H. total hebdo.	27.30	27.30	27.30	27.30

SOURCE : MINESEB

La part du volume horaire accordée à l'étude de la discipline malagasy est nettement élevée en tenant compte du volume horaire total hebdomadaire. Ce rapport montre l'importance de cette discipline à l'époque. Elle tient surtout une place primordiale au début de la scolarisation de l'enfant. Le temps consacré à cette discipline est de 12 h 15 min par semaine dans la classe de T1, soit environ 44,54% du volume horaire total.

b. Fiaraha-monina (Socio-économie)

Le *Fiaraha-monina* est une nouvelle discipline dans le nouveau programme et s'inscrit dans la ligne de refonte du contenu de l'enseignement. Cette discipline, connue également sous le nom de TA-JE-FI, rassemble les matières histoire, géographie et instruction civique, étudiées séparément dans l'ancien système. Elle consiste en une étude globale de la vie communautaire notamment dans le village ou la région où l'enfant vit. C'est en quelque sorte un peu de sciences sociales où l'on donne à l'élève une meilleure connaissance de la société dans laquelle il évolue ainsi que de tout ce qui s'y rapporte. Mais dans un autre sens, le *Fiaraha-monina* consiste également en une formation idéologique de l'enfant. Le but étant d'édifier une société socialiste, la leçon se penche davantage sur les principales notions que

renferme l'idéologie socialiste. Dans un livre de TA-JE-FI de la classe de T5⁵², par exemple, on retrouve une leçon consacrée à une étude comparative des idéologies capitaliste et socialiste. La lecture de ce texte montre clairement l'orientation de la formation de l'enfant puisqu'il y est expliqué que le socialisme prévoit l'égalité de tous les hommes alors qu'un régime capitaliste est oppressif et ne profite qu'à une minorité de gens.

En outre, le principal objectif de cette discipline est d'initier les élèves à l'observation et à l'analyse de la société malgache⁵³ pour leur permettre de mieux connaître leur pays et le plus important pour susciter leur patriotisme et ensuite les rendre responsables de ce que sera l'avenir de leur patrie. Par cette discipline donc, il est surtout question de former des militants, qui connaissent bien et l'histoire et la géographie de leur pays, qui ont reçu une bonne éducation civique consistant à leur apprendre les règles de vie en société, utiles pour la construction du socialisme à Madagascar. Rappelons enfin que la langue utilisée pour cette discipline est le malagasy, en l'occurrence le langage du village ou de la région. L'article 10 de la loi n°78-040 du 17 juillet 1978 stipule que jusqu'à la mise au point du malgache commun, c'est le Malgache officiel, dans ses variantes régionales qui est utilisé.

2. Les disciplines secondaires

Outre les disciplines-mères évoquées plus haut, le programme scolaire dans le primaire compte sept autres matières dont les connaissances usuelles, le calcul, le français, l'éducation morale, les activités créatrices et productrices (*Zava-kanto*), les travaux manuels et l'éducation physique. Il n'est pas ici question d'analyser le contenu de chacune de ces matières, Ratsimihena⁵⁴ a déjà fait une étude approfondie sur le sujet. Le but de la présente étude est de mettre à jour les objectifs ainsi que les directives pour l'approche de chacune de ces matières. A part le français, les cours se font entièrement en malgache et privilégie plus la pratique que la théorie. Pour les activités créatrices et productrices notamment la récitation (*tsianjery*), l'enfant se familiarise avec son histoire et sa culture. Si auparavant, on se référait toujours à la littérature française pour les leçons de récitation, depuis 1975, on met plus

⁵² ANDRIANTSEHENO R.B., RATOEJANAHARY M., *Fiaraha-monina fototra sy tahirin-kevitra SAFF. Tantara – Jeografia – Fitaizana ho isam-bahoaka*, Antananarivo, p.125.

⁵³ ANONYME, 1975, *Foto-kevitra ijoroan'ny fanabeazana ho amin'ny fiaraha-monina sosialista*

⁵⁴ RATSIMIHENA Cl, op.cit.

l'accent sur la culture malgache à travers les œuvres des poètes malgaches comme Dox, Ny Avana Ramanantoanina ou encore Jean Narivony.

Le français mérite une étude à part puisqu'après 1972, cette discipline va connaître de nombreuses modifications aussi bien dans son statut que dans son contenu. Si dans l'ancien système, on lui a accordé la première place dans le programme scolaire, il perd son prestige à partir de 1975 puisqu'il ne va plus être étudié que comme langue vivante étrangère. Dans la pratique, la dévalorisation de cette discipline se traduit plus exactement par la réduction d'une part du volume horaire accordé à son étude et d'autre part par le changement du contenu de la formation. Ainsi, pour les deux premières années (T1 et T2), l'enseignement se limite au français oral, ce n'est qu'à partir de la classe de T3 que le français écrit est abordé.

Même s'il est vrai que la propagation de l'idéologie socialiste parmi les jeunes s'effectue principalement chez les plus âgés (collégiens, lycéens et universitaires), l'étude des objectifs et directives de chaque discipline dans l'éducation de base permet de constater que l'enseignement primaire est déjà imprégné par cette formation idéologique. Mais l'étude de cette politique éducative se mesure également à travers l'organisation pédagogique des cours.

II. L'organisation pédagogique de l'enseignement

L'entrée en vigueur du nouveau programme, à partir de la rentrée scolaire de 1976, implique nécessairement une redéfinition ou une réactualisation de l'organisation pédagogique de l'enseignement. C'est ainsi que la répartition horaire des cours connaît des changements. Il en va de même pour l'orientation pédagogique de l'enseignement.

1. L'orientation du nouveau programme

La refonte générale dans l'enseignement primaire, entamée en 1972 et poursuivie en 1975 donne naissance à une nouvelle orientation du contenu de la formation, qui répond à deux objectifs clairs, à savoir l'édification d'une société socialiste et l'adaptation du programme aux réalités locales. Ainsi, la « nouvelle école » va revêtir également deux traits

bien spécifiques : la consolidation du trait professionnel de l'enseignement d'une part et la prédominance de l'idéologie socialiste d'autre part.

a. Le renforcement du caractère scientifique et technique

Le renforcement du caractère scientifique et technologique est surtout manifeste à travers l'éducation pratique. Il se traduit plus exactement par l'augmentation du volume horaire consacré aux travaux manuels.

Tableau n°4 : Volume horaire hebdomadaire consacré aux travaux manuels

1955	1973	A partir de 1976
14 heures / 165 heures hebdomadaires pour 6 années	14.40 / 165 heures hebdomadaires pour 6 années	21 heures / 137h30 hebdomadaires pour 5 années

SOURCE : MEN, 1975, *La requête du gouvernement malagasy à la Banque mondiale*, Deuxième projet d'éducation, Appendice concernant la politique d'enseignement, Antananarivo, p.8.

Ainsi, l'éducation manuelle ne se limite plus au niveau de la première et deuxième année du cycle primaire qui ont habituellement des séances d'exercices sensori-moteurs (dessin, collage, etc.). Conformément aux matériaux disponibles dans la région, l'école produit toute une gamme de fabrication de matériel à usage domestique mais dispense également de vraies activités de production, entre autres des ateliers de couture ou encore de menuiserie. Ces travaux manuels ont un double objectif car en même temps qu'ils initient les enfants à l'éducation pratique, ils assurent également la production où les produits ou la vente des produits seront versés au profit de l'école en vue de son amélioration. La valorisation des travaux manuels, le choix de partir des réalités proches de l'enfant sont donc les preuves concrètes de la volonté de l'Etat de renforcer le caractère scientifique et technique de l'enseignement primaire. Les activités créatrices et productrices incluant les travaux manuels occupent ainsi 20% du temps passé à l'école pour les plus petits (T1 à T3) et 15% pour les plus grands (T4 et T5).

b. La prédominance de l'idéologie socialiste

En examinant de près le programme scolaire au niveau du primaire au temps de la deuxième République, on constate que l'enseignement est fortement imprégné de l'idéologie socialiste. La prédominance de cette idéologie se manifeste surtout à travers la discipline *Fiaraha-monina*, plus particulièrement à travers le *Tantara*. Cette dernière met surtout l'accent sur les divers soulèvements à Madagascar depuis le début de la colonisation (Menalamba, Sadiavahy, VVS...) jusqu'en 1972. Elle évoque également les relations de la grande île avec l'extérieur, notamment avec les organisations internationales (ONU, OUA, etc) et les pays du bloc de l'Est. Dans un livre scolaire pour la classe de T5, concernant les relations extérieures du pays⁵⁵, il est écrit que Madagascar rompt avec les pays racistes comme Afrique du Sud ou encore Israël, et qu'il met un terme aux accords de coopération signés avec l'ancienne Métropole. En revanche, les relations avec les pays socialistes (Corée du Nord, Vietnam ...) sont renforcées. En même temps, l'Etat malgache soutient totalement les organisations qui luttent pour les libérations nationales. Ainsi, il soutient par exemple le SWAPO (South-West African People's Union) en Namibie, l'ANC (African National Congress) en Afrique du Sud, ou encore l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) en Moyen-Orient. La discipline inculque également aux élèves les fondements du socialisme en émettant beaucoup d'éloges. Outre cette discipline, c'est la vie à l'intérieur de l'école elle-même qui est quasiment imprimée de cette idéologie.

2. Une répartition déséquilibrée des heures de cours

L'étude de la répartition horaire des cours est primordiale dans la mesure où elle permet d'examiner de plus près l'importance accordée par les dirigeants aux différentes disciplines. Nous avons déjà vu plus haut le volume horaire hebdomadaire tenu par le malagasy par rapport à l'ensemble des matières, nous n'y reviendrons plus. Pour avoir une idée nette du rôle de chaque discipline dans la formation de l'enseignement, voici un tableau récapitulatif de la répartition horaire dans les classes à plein temps.

⁵⁵ ANDRIANTSEHENO R.B., RATOEJANAHARY M., op.cit, p.128.

Tableau n°5 : Etude comparative de la répartition horaire de 1951 et celle de 1975

CLASSE DISCIPLINE	Cours préparatoire		Cours élémentaire		Cours moyen	
	1951	1975	1951	1975	1951	1975
Malagasy	-	1h	1h30	7h	1h	7h
Français	17h30	3h20	13h	3h20	1h30	5h
Calcul	3h20	5h20	3h20	5h20	3h20	5h20
Fiaraha-monina*	50mn	50mn	1h50	2h20	2h50	1h30
Connaissances usuelles**	-	-	1h	2h	1h	2h
Travaux manuels	1h40	5h25	1h40	4h20	1h40	3h30
Education physique	1h	1h30	1h	1h30	1h	1h30
Récréation	1h40	1h40	1h40	1h40	1h40	1h40

SOURCE: Nos propres calculs à partir des données du JORM, 8 décembre 1951 et du MINESEB en 1975.

* Fiaraha-monina : l'éducation morale et civique, l'histoire et la géographie

** Leçon des choses en 1951.

En tenant compte de la répartition du volume horaire par discipline de 1951, on ne peut que constater l'inversement du degré d'importance des deux langues qui dominent l'enseignement à Madagascar à savoir le malgache et le français. En effet, si auparavant, c'est le français qui domine l'enseignement primaire dans la grande île, après les réformes de 1975 la donne change complètement puisque la discipline malagasy occupe la place de langue d'enseignement et absorbe presque la moitié du temps passé en classe. Ainsi, le français se voit relégué au second plan et ne constitue qu'une langue vivante qui ne commence à être étudiée qu'à partir de la deuxième année d'étude.

Une autre discipline marque également cette nouvelle répartition de l'enseignement primaire : les activités productrices et créatrices. Dans le cadre du renforcement du caractère

L'institution scolaire, matrice essentielle pour l'édification d'un Etat de type nouveau

professionnel du programme, le temps consacré à cette discipline a nettement accru. Dans les cours préparatoires, par exemple, il est passé de 1 heure 40 minutes à 5 heures 25 minutes par semaine entre 1951 et 1975.

Outre le fait que ce nouveau programme met l'accent sur la priorité à l'étude de la langue maternelle de l'enfant, il se distingue également par l'orientation qu'il prend.

*

*

*

En matière d'éducation, aussi bien à Madagascar que dans l'ensemble du continent africain, l'objectif de la colonisation est principalement d'ordre pratique, ceci en formant des hommes utiles à l'exploitation et l'administration des territoires conquis. A travers les réorganisations successives du système éducatif, on peut déduire que l'enseignement répond davantage à un souci politique. Par contre, la mise en place des deux institutions parallèles dans le niveau I, école métropolitaine d'une part et indigène de l'autre prouve que la France veut éviter à tout prix l'ascension sociale de l'indigène.

Lorsqu'est prononcée l'indépendance en 1960, peu de changements ont affecté le système éducatif malgache. L'inégalité d'accès à l'instruction est encore très marquée ce qui a amené plus d'un à taxer la première République de régime néocolonial. Au début des années 70, le président Tsiranana est attaqué de tous les côtés. La crise de 1972 fut le tocsin qui annonce la fin de son règne. En décembre 1975, la deuxième République, dirigée par le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, est proclamée. Plusieurs réformes sociales sont entreprises pour améliorer les conditions de vie de la population.

L'institution scolaire est l'une des premières à en subir. Ces réformes, régies d'une manière générale sous trois principes fondamentaux dont la démocratisation, la décentralisation et la malgachisation visent à améliorer le système éducatif dans la grande île. Ce nouveau programme se caractérise par l'intérêt particulier qu'il accorde à l'étude de la langue et la culture malgaches mais également par son caractère plus scientifique et technique.

DEUXIEME PARTIE :

**LES MOYENS PEDAGOGIQUES DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

La lutte pour l'édification d'un Etat de type nouveau prévoit l'abolition des inégalités et des oppressions dans la société malgache. Et le rôle assigné à l'enseignement pour y parvenir n'est pas le moindre. En effet, selon la Charte de la révolution socialiste malgache, « le succès du plan de développement repose en grande partie sur l'enseignement »⁵⁶. Mais la réussite ou non de cette politique éducative dépend elle-même des méthodes et moyens pédagogiques utilisés. C'est pourquoi la partie qui suit sera consacrée à l'étude de ces moyens.

Etudier la finalité d'une politique éducative, en particulier linguistique sans parler des moyens pédagogiques qui l'accompagnent serait incomplète voire impossible. Aussi, dans le cas présent, la refonte du système éducatif va opérer forcément dans la structure établie avant 1972. Afin de concrétiser la démocratisation où l'objectif est d'un SFF par *fokontany*, il est évident que le budget alloué à l'enseignement, niveau I en particulier, connaîtra inévitablement une hausse pour doter les établissements des équipements adéquats. Parallèlement, le mode de recrutement des enseignants change également. L'on passera ainsi des écoles normales au Service national pour disposer de plus de personnel. Ceci est indispensable pour équilibrer les infrastructures et équipements mis en place avec le capital humain.

En outre, l'entrée en vigueur de la malgachisation qui, rappelons-le, consiste à adapter le contenu de l'enseignement aux réalités du pays, implique inévitablement un remaniement au niveau du programme, d'où une nécessaire révision de la formation du personnel enseignant. C'est ainsi que différentes formations du corps enseignant voient le jour au moment où le nouveau système entre en vigueur. Reste à savoir si ces réformes pédagogiques et leur réalisation sont à la mesure des ambitions et des objectifs assignés à l'enseignement. L'enjeu est de taille, d'autant plus qu'une telle réforme ne peut porter ses fruits que sur un long terme.

Plus tard, nous verrons que ces multiples moyens pédagogiques établis par les responsables jouent un rôle décisif dans les retombées des réformes, qu'elles soient positives ou négatives.

⁵⁶La Charte de la Révolution socialiste malgache, p. 85.

CHAPITRE IV :

LE MECANISME DE FINANCEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

L'objectif d'un Etat socialisant est la prise au maximum par celui-ci des structures sociales dont l'enseignement. Dans ce sens, la deuxième République marque définitivement l'histoire du système éducatif malgache. Grâce à sa politique, beaucoup d'écoles sont construites partout dans l'île. Ce développement est surtout le fruit de la concrétisation de la politique de démocratisation. Mais la réalisation des multiples travaux de construction et d'équipements repose en grande partie sur le crédit de fonctionnement qui les accompagne.

Le budget de l'éducation de base provient de plusieurs sources dont le principal est l'Etat. Toutefois, celui-ci n'arrive pas à lui seul à couvrir tous les besoins de l'enseignement primaire, d'où la participation active des collectivités décentralisées, des familles et également des divers organismes extérieurs dans ce processus de financement.

I. Le financement par l'Etat

L'enseignement primaire public relève de la responsabilité du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base (MINESEB) qui a sa propre organisation administrative. De ce fait, ses dépenses sont en grande partie soutenues par le ministère auquel il est rattaché. Cela étant, suite à la décentralisation du système éducatif, ce sont les circonscriptions scolaires (CISCO) qui prennent directement en charge la gestion financière, administrative et pédagogique de ces écoles de base.

Les formes de dépenses publiques d'éducation peuvent être classées en deux grandes catégories : le budget de fonctionnement d'une part et le programme d'investissements d'autre part. Le premier sert à financer les dépenses d'administration engagées par le service central et les structures décentralisées. Au niveau du primaire, l'opération ne s'effectue pas de

manière directe car les crédits ne sont pas distribués aux différents chefs de départements. Le financement se fait par l'attribution de matériels, de manuels et d'équipements aux écoles et aux différents bureaux décentralisés. La seconde catégorie, c'est-à-dire le programme d'investissement, assure quant à elle le financement des projets d'investissement tels que les nouvelles constructions et les grandes réhabilitations⁵⁷.

La réflexion suivante est essentiellement axée sur le budget de fonctionnement tout d'abord parce qu'il permet de voir de près l'évolution de la part attribuée à l'enseignement par le budget général notamment le primaire mais le choix s'explique aussi par le fait que le budget d'investissements est un programme très vaste qui inclut différents organismes et qu'il a été moins aisé d'accéder à l'ensemble des différents projets de l'époque. L'étude se base sur les documents officiels publiés par le Ministère en charge de cette institution, sur les lois de finances publiées dans les différentes parutions du Journal officiel et correspondant à la période étudiée et enfin sur des études antérieures.

1. La hausse des recettes budgétaires du MINESEB de 1975 à 1980

La collecte des données statistiques, pour une période plus ou moins éloignée comme celle-ci, s'avère être difficile. En effet, les archives, au sein du MINESEB, sont rares voire quasi-inexistantes. Il aurait été, par exemple, souhaitable de voir comment le Ministère répartit cette somme à travers les différentes sections qui forment ce service.

Ceci dit, pour se faire une idée sur l'effort consenti par l'Etat pour financer l'éducation, voici quelques données chiffrées. Elles ont été puisées dans les livres de budget découlant des différentes ordonnances des finances et portant sur les prévisions de l'Etat autorisées pour chacun des exercices sus-indiqués.

⁵⁷ RAZAFINDRAMORA B., *Coûts et financement de l'enseignement primaire public dans la circonscription scolaire d'Antananarivo-Avaradrano*, Mémoire de fin d'études pour le Diplôme de Planificateur – Adjoint, 1996, p. 45.

Tableau n°6 : Evolution des dépenses de l'enseignement par rapport au budget général de 1975 à 1980 (en milliers Fmg)

	Budget général	Budget de l'enseignement	% Enseignement
1975	50 994 000	10 988 500	21,5
1976	55 780 581	15 531 477	27,8
1977	68 177 028	18 143 062	26,6
1978	95 928 784	17 001 199	17,7
1979	114 428 973	18 814 858	16,4
1980	112 897 557	22 593 862	20,1
Accroissement annuel (%)	17,22	15,5	-

SOURCE : Nos propres calculs à partir des données des livres de budget général.

Le secteur éducatif s'est fortement développé depuis l'indépendance. A l'avènement de la deuxième République, la démocratisation à tous prix occasionne beaucoup d'efforts, notamment en matière budgétaire. Pour la période 1975-1980 qui nous intéresse, la part du MINESEB par rapport au budget général ne cesse de croître. Elle connaît surtout un développement remarquable entre 1976 et 1977 où elle atteint respectivement 27 et 26%. Les années 1978 et 1979 ne marquent que des régressions ponctuelles dans cette évolution. Et puis si l'on tient compte des montants réels, le budget de l'enseignement ne connaît pas une baisse flagrante, c'est plutôt une stagnation.

Les moyens pédagogiques de l'enseignement primaire

A la lecture de ce tableau, on constate que l'accroissement du budget de l'enseignement suit un rythme à peu près identique à celui du budget général. Ce fait est important si on considère les autres ministères. La santé par exemple qui est aussi importante que l'éducation, pour ne pas dire plus, n'enregistre qu'un taux d'accroissement de 11,41% pour la même période. Cette hausse budgétaire dans le département éducatif, qui commence avec la période transitoire de 1972 à 1975, est surtout amorcée à partir de l'application des différentes réformes comme la démocratisation, qui suscite la création de nombreuses SFF.

2. Priorité à l'enseignement primaire

Les dépenses du MINESEB sont réparties entre le Ministère et son Secrétariat général, la Direction des services administratifs et financiers, l'Enseignement public et enfin la Direction de la planification et de l'orientation de l'enseignement. Le budget alloué à l'éducation de base est inclus dans la section de l'enseignement public. Pour mieux apprécier la priorité accordée à la promotion de l'éducation de base, il importe d'examiner la part du budget qui lui est accordé par rapport à celui de l'ensemble de l'enseignement public.

Tableau n°7 : Part de l'enseignement primaire par rapport au budget de l'enseignement public tous niveaux inclus de 1975 à 1980 (en milliers Fmg)

ANNEE	Enseignement primaire	Enseignement public tous niveaux inclus	Part de l'enseignement primaire (%)
1975	5 549 537	8 322 153	66,68
1976	6 790 200	11 251 858	60,34
1977	7 883 180	12 798 050	61,59
1978	7 931 680	13 220 760	59,99
1979	10 305 030	17 191 838	59,94
1980	13 199 992	20 593 862	64,09

SOURCE : Budget de l'Etat, Nos propres calculs.

Le tableau ci-dessus laisse apparaître nettement que la part du budget de l'éducation de base devance de très loin celui de l'enseignement secondaire. L'enseignement primaire occupe en moyenne 60% des crédits de tous les établissements scolaires. Or, normalement, la plus grande part devrait revenir au niveau II si l'on tient compte des différents cycles qui le constituent. Il y a tout d'abord l'enseignement secondaire du premier cycle allant de la classe de 6^{ème} au 3^{ème}, puis le second cycle qui se subdivise encore en deux catégories : l'enseignement général d'une part et technique de l'autre. En réalité, ce déséquilibre se justifie par le nombre considérable d'écoles de base construites⁵⁸ à travers toute l'île, mais également par la prise en charge dans leur totalité des dépenses des ex-écoles du premier cycle dans le budget général⁵⁹.

3. Analyse structurelle des dépenses de l'éducation de base

Les dépenses de l'enseignement primaire sont constituées de plusieurs rubriques, aussi importantes les unes que les autres. Cependant, un examen minutieux de ces dépenses fait ressortir quelques anomalies au niveau de la répartition du budget. Malgré l'importance de chacune d'elles, on constate, en effet, un déséquilibre, qui tend à favoriser la rubrique personnel au détriment des autres, dans cette ventilation budgétaire.

⁵⁸ Cf. annexe VIII.

⁵⁹ RATSIMIHENA Cl., op.cit, p.132.

Tableau n°8 : Répartition par rubrique des dépenses de l'administration générale

Année							TCAM* (%)
Rubrique	1975	1976	1977	1978	1979	1980	
Personnel	5 341 140	6 693 200	7 784 180	7 828 680	10 171 080	12 983 542	19,44
Fournitures et services	178 397	60 000	65 000	66 000	67 500	101 000	-10,75
Matériel	4 000	17 000	10 000	13 000	23 450	64 250	74,24
Entretien des bâtiments	19 000	20 000	24 000	24 000	43 000	51 200	21,92
Dépenses diverses	7 000	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 549 537	6 790 200	7 961 027	7 931 680	10 350 030	13 199 992	-

SOURCE : Nos propres calculs, d'après les données du livre du budget général de la République de Madagascar.

*TCAM : Taux de croissance annuel moyen

Globalement, l'effort de l'Etat pour assurer le développement du secteur éducatif est palpable. Ceci dit, il faut relativiser les résultats obtenus. Le tableau ci-dessus montre que si durant ces cinq années, la part consacrée au matériel par rapport à la totalité du budget général de l'enseignement connaît un taux d'accroissement annuel de 74,24%, il n'en est pas pour autant des fournitures et services qui ont vu leur part de budget décroître annuellement (avec un TCAM de -10,75%) ou encore les dépenses diverses qui disparaissent simplement de la liste des dépenses. Cette dernière rubrique est essentiellement composée des rémunérations des appelés du Service national. Sa disparition de la liste des dépenses de l'administration peut s'expliquer alors par la prise en charge de ces appelés du Service national par le ministère de la défense. Il est, en effet, important de souligner qu'une grande partie des

dépenses occasionnées par le recrutement de ces volontaires du SN est assurée par ledit ministère⁶⁰.

En revanche, une rubrique tient une place importante dans cette ventilation des dépenses de l'enseignement primaire : le personnel. Cette rubrique qui rassemble les dépenses consacrées aux rémunérations du personnel, enseignant et non, absorbe la quasi-totalité du budget prévu pour le niveau I. Elle occupe en effet environ 95% de la somme totale dudit budget. Ceci tient certainement du fait que pour cette période, le nombre d'enseignants dans le niveau I a quasiment quadruplé.

Cette analyse des dépenses d'éducation de 1975 à 1980 permet d'apprécier les efforts consentis par l'Etat pour améliorer le système scolaire à Madagascar. Depuis l'avènement de la deuxième République, la part consacrée à l'enseignement ne cesse de croître. Toutefois, d'autres entités, aussi importantes que l'Etat, contribuent également au financement de l'enseignement primaire.

II. Les contributions autres que le budget de l'Etat

Même si l'Etat accomplit de gros efforts en matière d'éducation, les prévisions budgétaires qu'il émet annuellement sont loin de couvrir tous les besoins de fournitures et de services de l'école. Pour combler les lacunes, les responsables de l'éducation, soit ceux attachés au Ministère, soit ceux qui sont directement à la charge de l'éducation, c'est-à-dire les directeurs d'établissements doivent trouver d'autres sources de financement.

1. Les collectivités décentralisées

La Constitution du 31 décembre 1975 stipule que « *la République Démocratique de Madagascar, unitaire et décentralisée, garantit et favorise l'exercice par les collectivités territoriales, des activités et fonctions concourant au développement de la Nation* »(Art.2). Dans le domaine éducatif, ceci se traduit plus exactement par la participation massive de ces collectivités au bon fonctionnement de l'école. D'ailleurs, l'article 12 de l'ordonnance 76-023

⁶⁰ KAPARISON E., op.cit, p. 135.

portant institution de l'éducation de base précise que « l'Etat et le Fokonolona assurent conjointement le financement de l'éducation de base »⁶¹. Mais comment se traduit concrètement cette participation de la population ?

Les collectivités décentralisées jouent un rôle prépondérant dans le bon fonctionnement de l'école de base. D'après Monsieur Raharimanana Harison, directeur actuel de l'EPP d'Amborompotsy, dans la commune de Talatamaty, celles-ci inscrivent annuellement dans leurs budgets respectifs des lignes bénéficiant à l'enseignement. La plupart des écoles construites à cette époque et plus particulièrement dans les zones rurales sont le fruit de l'effort consenti par les populations locales. Même s'il est vrai que les collectivités villageoises collaborent étroitement avec les services décentralisés du MINESEB et que l'ouverture d'une école ne peut se faire sans un accord préalable de ces derniers, il apparaît assez difficile d'évaluer le nombre exact de locaux construits grâce aux efforts personnels de la population locale.

2. Les familles et associations

Les familles, plus exactement les parents d'élèves collaborent avec les collectivités villageoises pour assurer le bon fonctionnement de l'école dans leur localité. Malgré le principe de gratuité de l'enseignement primaire public, l'insuffisance des prévisions budgétaires poussent les familles à participer directement au financement de l'école. Regroupés au sein d'une association des parents d'élèves dénommée *Fikambanan'ny Ray Aman-drenin'ny Mpianatra* (FRAM), elles prennent en charge la rémunération d'une partie des enseignants, ce qu'il convient généralement d'appeler les maîtres FRAM. Très souvent en effet, le nombre d'enseignants envoyés par l'Etat est loin de suffire à l'ensemble de l'établissement. Dans bien des cas, maintes écoles ne pourraient fonctionner correctement sans ce complément d'enseignants recrutés et rémunérés par les familles elles-mêmes. C'est par exemple, le cas de l'EPP d'Ambohimandroso, dans la commune d'Ambavahaditokana Itaosy, qui depuis sa création au temps de la deuxième République jusqu'à nos jours, emploie ces maîtres FRAM pour combler le vide.

⁶¹ JORM du 17 juillet 1976.

Au début de chaque année scolaire donc, chaque élève doit verser dans la caisse de l'école dans laquelle il est inscrit une somme d'argent afin de compléter la carence budgétaire de celle-ci. Outre la rémunération des enseignants, ce fonds est également destiné aux activités de réhabilitation des bâtiments scolaires et à l'entretien des équipements et matériels scolaires.

3. Les financements extérieurs

En dehors des allocations de l'Etat ainsi que celles des collectivités territoriales, l'enseignement primaire public bénéficie également des financements extérieurs. C'est le Programme d'Investissement Public (PIP), un service rattaché au MINESEB, qui prend en charge de la répartition de ces aides. Celles-ci proviennent essentiellement des organismes extérieurs tels que l'UNESCO, l'UNICEF ou encore l'AFD. Il est difficile d'évaluer le montant exact de ces aides vu la diversité de leur source. Ceci dit, il n'est pas difficile de savoir la manière dont se traduisent ces aides. Une enquête auprès de Monsieur Razafindramora Bruno, actuel chef du service de la planification au sein du ministère de l'éducation nous apprend que d'une manière générale, le PIP œuvre dans les travaux durables et à long terme comme la construction de bâtiments ou encore leur équipement.

Ainsi, les contributions autres que celle de l'Etat ne sont pas à minimiser. Ces différentes sources de financement sont, en effet, complémentaires, car si les collectivités décentralisées sont plutôt actives dans la construction des bâtiments scolaires, les parents, pour leur part, assurent le recrutement et la rémunération des maîtres FRAM. Le financement extérieur, quant à lui, travaille surtout dans les équipements de ces écoles (livres scolaires, etc.). Même s'il apparaît assez difficile d'avancer le montant exact de la contribution de ces entités, on ne peut nier l'importance de leur rôle dans le financement de l'enseignement durant cette période.

L'étude du mécanisme de financement de l'éducation permet de souligner que l'Etat à lui seul n'arrive pas à couvrir tous les besoins de cette institution et que les collectivités décentralisées et d'autres entités l'aident énormément. Mais la question budgétaire n'est pas la seule qui conditionne la réussite ou non de la politique adoptée par l'Etat. En effet, la gestion du capital humain joue aussi un rôle décisif.

CHAPITRE V :

LE CAPITAL HUMAIN

Après la question budgétaire, le capital humain est un des éléments incontournables qui détermine la réussite ou non de la politique éducative mise en place durant la deuxième République. C'est valable aussi bien pour leur nombre que pour leur formation puisqu'on ne peut s'attendre à une réussite des réformes que si les instituteurs sont en nombre suffisant et convenablement formés. Même s'il ne conditionne pas entièrement le succès du plan, du moins elle peut le favoriser. C'est donc tout à fait justifié qu'il connaisse aussi quelques restructurations. Celles-ci touchent aussi bien le mode de recrutement de nouveaux maîtres que leur formation.

I. Le nouveau système de recrutement et de formation

La politique de démocratisation suscite la construction de nombreuses écoles à travers toute l'île, ce qui implique forcément une hausse de la demande en personnel enseignant. Mais l'effectif des maîtres disponibles est loin de correspondre aux besoins. C'est pourquoi, pour disposer de suffisamment d'enseignants, le gouvernement a institué le Service National Hors Forces Armées (SNHFA).

1. L'institution du Service national

Le Service national hors forces armées trouve son origine dans les idées patriotiques de mai 1972. Il est institué dès 1973 suivant l'ordonnance n°73-004 du 9 février et modifié en 1978 avec la loi n°78-050. Ce procédé est indispensable pour satisfaire la demande en instituteurs entraînée par la démocratisation de l'enseignement. L'effectif des maîtres dont dispose le pays n'arrive pas, en effet, à couvrir les besoins de personnel occasionnés par le boom des effectifs des élèves. Selon la Charte de la Révolution socialiste malgache, « *le seul*

moyen rapide, efficace et économique pour atteindre (nos) objectifs est la mobilisation générale de toutes les énergies disponibles par le Service national révolutionnaire (...) »⁶². Ainsi, le Service National, même s'il n'a pas réussi à compléter totalement l'insuffisance de personnel a tout au moins permis d'avoir une grande partie des éléments humains nécessaires à la réalisation de la démocratisation dans l'éducation de base. Selon une étude du MINESEB, près de 1 500 à 2 000 jeunes sont formés par trimestre dans les centres de formation, dénommés FOFI. Ce cycle de formation débute le 10 mai 1976 dans la région de Tananarive.

Tableau n°9 : Evolution des effectifs du service national de sa création, en 1973, à 1981

Fonction	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	Total
Enseignants (Primaire)	1190	795	834	3 867	4 371	5 594	5 569	9 023	6 848	38 091

SOURCE : MINESEB/DSFA

Jusqu'en 1975, le nombre des appelés du Service national reste encore relativement faible. Il ne pouvait même pas couvrir la demande de la capitale. Mais à partir de 1976, il augmente rapidement à tel point qu'en l'espace de 4 ans, entre 1976 et 1980, l'effectif a quasiment triplé. La diminution ultérieure des effectifs, visible dès l'année 1981, n'est, en fait, que le reflet de la crise éducative qui suit.

2. Le Centre de Formation des Instituteurs (CFI)

Jusqu'en 1973, c'est-à-dire avant la promulgation de la Note de service n°10704 ENAC/SA/6 du 25 avril portant création d'un Centre pédagogique unique, trois catégories d'établissements forment les enseignants dans la grande île, à savoir :

- les CP₁C, recrutant les candidats du niveau de la classe de 3^{ème} dont la formation dure à peu près un an ;
- les CP₂C, recrutant les candidats titulaires du BEPC. Ceux-ci sont formés dans les centres pédagogiques pendant deux ans.

⁶² Charte de la Révolution socialiste malgache, op.cit, p. 75.

- enfin, les Ecoles Normales, recrutant des bacheliers, qui suivent une formation d'un an également.

Ce système de formation a dû être changé après la refonte du système éducatif en 1975 parce que, dans le cadre de la démocratisation, il est impératif de combler au plus vite à l'insuffisance des maîtres. C'est dans ce sens qu'est créé le Centre de formation unique, le FOFI (*Foibe Fiofanana ho mpampianatra*), où tous ceux qui possèdent le BEPC sont formés pendant trois mois, l'objectif étant que chaque CISCO dispose d'un centre de formation des maîtres.

La réorganisation du personnel enseignant ne porte pas seulement sur le recrutement de nouveaux instituteurs. Il s'agit aussi de leur donner une formation conforme aux nouvelles dispositions du système éducatif primaire.

II. La formation du personnel enseignant

Du fait de toutes les réformes opérées dans l'enseignement en 1975 dont le principal est la malgachisation, une redéfinition de la formation des instituteurs s'impose. Il est, en effet, important que ces derniers reçoivent des formations qui puissent les préparer aux nouvelles attributions qui leur incombent, notamment dispenser des cours en malgache. Et à ce propos, l'article 42 de la loi n°78-040 souligne que « *la formation de l'enseignant doit lui permettre d'être capable de théoriser les expériences vécues, d'analyser les phénomènes sociaux et culturels observés dans les régions où il enseigne (...)* ». En gros, le succès des réformes n'est possible qu'avec une formation adéquate des maîtres.

1. Les différents niveaux de formation

Même si un centre pédagogique unique est institué dès 1973, la formation des enseignants ne peut se faire en une seule vague, étant donné la diversité de leurs diplômes. En plus, certains d'entre eux ont une expérience de plusieurs années dans le métier alors que d'autres viennent tout juste d'être embauchés. C'est ainsi que la formation se divise en trois

niveaux bien distincts. Le premier type est destiné au personnel d'encadrement, le second aux instituteurs en cours d'emploi et le dernier aux nouveaux maîtres, c'est-à-dire les récemment recrutés.

Signalons, dès le départ, qu'il n'est pas aisé de comprendre le contenu exact de ces différentes formations étant donné que les documents sur le sujet sont, pour la plupart, non archivés. Par ailleurs, les quotidiens de l'époque ne rapportent que la tenue de ces formations et séminaires et rarement leur contenu. Pour se faire des idées sur la question donc, nous nous référons aux propos des premiers concernés, c'est-à-dire les enseignants, les chefs d'établissements, etc.

a. Pour le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement est constitué d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques. Les premiers assurent un suivi et une évaluation de la compétence des enseignants alors que les seconds sont chargés de les former. Selon les dires d'un de nos informateurs, la formation du personnel d'encadrement se passe de cette manière : après l'élaboration du nouveau programme de l'Education de Base d'Août-Septembre 1975, ils sont réunis à Antananarivo pour un séminaire. Celui-ci dure un mois et consiste à mettre en place les mesures d'accompagnement du programme, conforme aux nouveaux objectifs fixés par l'Etat.

Dans un document publié par le MINESEB⁶³ qui trace les grandes lignes de la politique d'Enseignement et de l'Education à Madagascar, il est expliqué qu' « *en même temps qu'ils se recyclent et se forment mutuellement pendant ce séminaire, ces responsables de l'Education de Base ont élaboré les documents d'accompagnement du programme(...), et défini les lignes directrices des méthodes pédagogiques et de la structure à mettre en place* ». Toujours selon ce texte, ce séminaire « *a permis d'avoir une vue homogène de la rénovation du système* ». En effet, ce séminaire ne concerne pas seulement la ville d'Antananarivo puisque tous les inspecteurs et conseillers pédagogiques de la grande île s'y sont réunis. Il a permis à chacun d'évoquer les cas particuliers que connaissent les différentes parties du pays.

⁶³ MINESEB, 1975, *Les grandes lignes de la politique de l'enseignement et de l'éducation à Madagascar*, p.6.

Ce système de formation reste inchangé jusqu'à la fin de la deuxième République et même au-delà.

b. Pour les instituteurs en cours d'emploi

Pour ce deuxième niveau, la tâche s'avère être plus délicate notamment parce que ces instituteurs, pour la plupart, dans leur parcours scolaire, ont reçu une éducation en français, ils ont même déjà commencé à enseigner dans cette langue, et subitement, ils sont obligés de donner des cours en malgache. Pour y pallier, deux moyens sont alors utilisés dans la phase initiale de la formation de ces instituteurs en cours d'emploi.

La première méthode, appelée formation en « îlot » est un travail qui revient aux équipes d'encadrement formées lors du séminaire à Antananarivo et à qui on a déjà inculqué les nouvelles bases ainsi que l'orientation méthodologique du nouveau programme. Conjointement à ces initiatives, le MINESEB, tente d'apporter plus d'informations et de précisions sur le contenu du programme et sur l'approche méthodologique de certaines disciplines par le biais d'émissions radiophoniques sur la chaîne nationale. Ces émissions par la « voix des ondes » sont d'autant plus bénéfiques qu'elles sont diffusées à travers toute la grande île. Quelques enseignants questionnés sur le sujet affirment qu'effectivement, ces émissions leur sont d'une grande aide puisqu'elles facilitent la pédagogie. Malheureusement ce ne sont pas tous les enseignants qui les suivent.

c. Pour les nouveaux instituteurs

Des trois types de formation, celui-ci est le mieux organisé du simple fait qu'étant nouveaux dans le monde professionnel en général et éducatif en particulier, ces maîtres sont moins exposés aux difficultés rencontrées et il leur est plus facile de saisir les instructions qu'on leur donne. Le diplôme de base pour le recrutement est le BEPC. Les jeunes, célibataires ou mariés, âgés de plus de 20 ans suivent une formation pédagogique et idéologique qui dure :

- 5 semaines pour les jeunes qui, en plus du BEPC (ou CFEPACES), sont également titulaires du CAE/EB ou encore du CAP/EB ;

- 3 mois pour les jeunes titulaires du BEPC ou du CFEPCEs seulement.

Une fois la formation finie, ils accomplissent le Service pour une durée de deux ans dans les SFF. Après la formation et les deux ans de S.N, les titulaires seulement du BEPC sont admis dans les SFF en qualité d'instituteurs contractuels tandis que ceux qui possèdent en plus le CAE/EB effectuent un stage pratique d'un an en vue d'une titularisation dans la catégorie C après inspection et note satisfaisante.

Comparé avec ce qui se passe pendant la colonisation et sous la première République, il faut reconnaître la médiocrité de la formation du personnel enseignant à cette époque-là. En effet, auparavant, les candidats sont soumis à une formation d'un an dans les écoles normales des instituteurs pour obtenir le CFEN (Certificat de fin d'études normales) puis le CAP. En plus, ils doivent impérativement suivre deux stages de formation d'un mois chacun.

En tenant compte de cet ancien système de formation, il faut admettre que celui de la deuxième République est largement insuffisant pour transmettre à ces futurs instituteurs les diverses recommandations que l'Etat veut faire passer, d'où la préparation de nombreuses mesures d'accompagnement pour assurer leur suivi et leur encadrement.

2. Suivi et encadrement des enseignants

Pour satisfaire la politique de démocratisation de l'enseignement, l'Etat est obligé de procéder à une formation accélérée dans les centres FOFI. Seulement la plupart de ces enseignants rencontrent beaucoup de difficultés dans l'exercice de leur fonction : pédagogies générale et pratique mal assimilées, d'où la nécessité de la formation continue au cours de l'année scolaire.

Tout d'abord au niveau de chaque établissement, les instituteurs titulaires, chargés des cours de la classe de T1 à T5, font l'objet d'un suivi quotidien par le chef d'établissement. Ce contrôle est obligatoire en vue de l'inspection annuelle du personnel d'encadrement. Lors de cette semi-inspection, le directeur tâche d'examiner le cahier journal, les fiches de préparation, la répartition, l'emploi du temps etc. Les appréciations du directeur sont primordiales pour les enseignants dans la mesure où leur promotion et avancement en échelon en dépendent. Toujours au niveau de chaque établissement, des concertations des

instituteurs se tiennent mensuellement, soit au début soit à la fin du mois, selon leur organisation. Elles sont dirigées par le chef d'établissement lui-même et sont vraiment utiles, car elles permettent aux enseignants de se ressourcer par rapport à leur travail.

Outre ces initiatives propres à chaque établissement, des encadrements se déroulent également dans un cadre plus vaste⁶⁴ comme :

- Les F.F.A.V (*Fanentanana Fahaiza-mampianatra amin'ny Ambaratonga Voalohany*) ou Animations de la pédagogie du premier degré, un système de formation hérité de la transition puisqu'elles étaient employées depuis 1974. Elles se déroulent durant trois jours au début de chaque mois au sein de chaque Zone d'Animation Pédagogique (ZAP) et comptent trois ou quatre écoles participantes voisines, publiques et privées réunies. Parmi les formateurs, on retrouve des enseignants animateurs, *mpanentana*, venant de la CISCO, qui sont assistés par les directeurs des écoles concernées.

- Les F4 (*Fanentanana Fahaiza-mampianatra ao amin'ny Fanabeazana Fototra*) ou Animations de la pédagogie à l'Enseignement de Base qui sont les structures de base d'une formation permanente. Elles consistent en des réunions régulières, tous les mois qui vont de deux à trois jours pour remettre constamment les enseignants sur le même diapason. C'est également une occasion pour les maîtres de plusieurs écoles différentes de discuter entre eux de la pédagogie générale et d'approfondir les points qu'ils ont mal assimilés.

Ces différentes mesures utilisent essentiellement les mêmes méthodes dans leur travail. Les sujets de formation tournent principalement autour de la pédagogie, de la législation scolaire, des notes de service parvenues entre temps et des problèmes particuliers rencontrés, mais la formation est également constituée d'une leçon sur l'idéologie socialiste.

Concrètement, ces différents suivis et encadrements sont positifs. Tout d'abord, vu la réduction de l'espace concerné et, dans le même sens, le nombre des instituteurs qui suivent la formation, celle-ci est plus efficace et les maîtres sont mieux encadrés. Ces suivis permettent également d'aborder les difficultés propres à chaque région, à chaque localité car, reconnaissons-le, les problèmes des enseignants des grandes villes ne sont pas forcément identiques à ceux des zones périphériques et encore moins à ceux des campagnes.

⁶⁴ MINESEB, 1975, *Les grandes lignes de la politique de l'enseignement et de l'éducation à Madagascar*, op.cit, p.8.

3. Les caractéristiques du contenu de la formation

L'étude du contenu de la formation suivie par les instituteurs pour la période choisie s'avère être difficile dans la mesure où les cahiers de formation sont essentiellement des documents privés. La plupart de ces derniers sont non conservés par leurs propriétaires et s'ils le sont, ils sont fortement réticents pour les prêter. Ceci dit, nous avons pu bénéficier d'un cahier pédagogique de Madame Marie Gilberte Razanatsimba Rahantasoanirina qui nous fut d'un grand secours pour comprendre le déroulement de cette formation. D'une manière générale, elle se subdivise en deux volets bien définis : d'une part la formation idéologique et de l'autre la formation pédagogique proprement dite.

- *La formation idéologique*

La mise en place progressive d'une société socialisante, tel est l'objectif principal de la deuxième République malgache. La réalisation de ceci, il est vrai, se situe principalement au niveau des élèves, surtout les plus petits, qui sont l'avenir du pays. Mais le changement s'opère également au niveau des enseignants qui sont directement touchés par l'instruction de ces hommes de demain. C'est ainsi que la formation idéologique tient une place à ne pas négliger dans la formation en général des enseignants. Cette partie de la formation aborde surtout la question relative à la législation scolaire. C'est par là également que les maîtres sont tenus informer de la nouvelle législation scolaire et des diverses décisions ministérielles qui l'accompagnent. Par ailleurs, la formation idéologique est constituée de brèves études sur la notion du socialisme et de tout ce qu'elle renferme, des objectifs fixés par le nouvel Etat et des moyens employés pour y parvenir. Dans le cahier pédagogique de Madame Marie Gilberte Razanatsimba Rahantasoanirina, par exemple, nous avons vu que la formation contient une étude comparative entre un régime socialiste et un capitaliste, en mettant l'accent sur les avantages que la société peut tirer du premier. La formation porte également sur l'analyse du contenu de la Charte de la Révolution socialiste malgache ou *Boky mena*.

- *La formation pédagogique*

C'est dans ce deuxième volet que sont données aux enseignants toutes les instructions qui les aideront à entreprendre plus facilement leur travail. Il est surtout constitué

d'indications sur la préparation des cours que vont donner les maîtres aux élèves. A partir du cahier de Madame Marie Gilberte Razanatsimba Rahantasoanirina, on peut clairement examiner le contenu de cette formation. Il y a là des recommandations sur la manière de tenir à jour les cahiers de travail (journalier, de roulement, etc.) et les diverses fiches de préparation. On apprend également aux enseignants à s'auto-évaluer à partir de l'examen des cahiers et des notes de leurs élèves. Enfin, la formation comporte également une analyse globale du programme scolaire pour chaque classe.

Dans l'ensemble, ces formations se résument donc essentiellement à fournir aux enseignants des directives pour aborder les cours. Elles ne contiennent généralement pas le contenu proprement dit des leçons, une attribution qui revient alors aux instituteurs eux-mêmes. Si donc, l'instituteur ne fait pas l'effort pour rechercher des cours et surtout des exercices, cela se ressent sur la performance de ses élèves. Mais cette tâche n'est pas toujours évidente, même à Antananarivo, surtout que les instituteurs sont obligés d'avoir recours à d'autres sources de revenu pour assurer leur quotidien. Et selon le directeur d'un établissement que nous avons questionné, dans de nombreux cas, c'est cette absence de cours complet qui entrave le niveau de la classe.

La politique éducative définie par le gouvernement en 1975 se fixe comme priorité l'universalisation de l'enseignement primaire. Pour atteindre cet objectif, l'Etat a mobilisé toutes les ressources du pays. Aussi bien au niveau budgétaire que matériel, l'on ne peut passer sous silence le travail effectué par le gouvernement. D'une manière générale, le secteur éducatif voit son budget annuel croître progressivement. Mais c'est surtout le niveau primaire qui en profite largement. A travers la part accordée à ce dernier par rapport aux dépenses totales du MINESEB pour l'ensemble de l'enseignement public, il est évident que celui-ci tient une place importante. A ceci s'ajoute la participation massive des collectivités

décentralisées, des familles elles-mêmes ainsi que les différentes organisations nationales et internationales à la construction de bâtiments scolaires et au recrutement d'enseignants.

Mais cet effort de l'Etat pour promouvoir l'éducation de base à Madagascar ne s'accompagne pas uniquement de grandes allocations budgétaires, parallèlement, on note également un flux remarquable de l'effectif du personnel enseignant, surtout dans les milieux ruraux où la carence est plus prononcée. C'est dans ce sens que fut alors institué le Service national pour disposer de plus d'instituteurs. Toutes ces réformes ont bien évidemment eu des conséquences positives sur le système éducatif primaire malgache.

Nul ne peut ignorer l'importance du financement qui influe beaucoup sur le développement du système éducatif. Même la délimitation du nombre d'enseignants à recruter en dépend. Malheureusement, ce financement n'est pas seulement construction, équipements matériels ou encore recrutement massif d'enseignants. Il est également pédagogique (livres, cartes, ...) et c'est là où le bât blesse pour l'enseignement primaire pendant la deuxième République.

TROISIEME PARTIE :

**DES RETOMBÉES POSITIVES ... AUX
IMPACTS NEGATIFS DES REFORMES DE
1975**

La fonction première de l'école est la formation physique, intellectuelle et morale de l'enfant. Mais quand elle devient un rouage de l'Etat, ses attributions sont souvent reléguées au second plan. Tel est le cas du système scolaire malgache durant la deuxième République. Cela étant, il ne faut pas minimiser les efforts fournis par l'Etat pour développer le système scolaire. Ainsi, les lectures et les enquêtes effectuées ont montré que ces réformes présentent aussi bien d'avantages que d'handicaps. Dans un premier temps, c'est-à-dire dans la deuxième moitié des années 70, l'effort mené par le gouvernement porte ses fruits avec une hausse considérable du taux de scolarisation. Ceci dit, malgré une très belle politique dans sa conception, faute de moyens suffisants et adéquats, on note une très grande distorsion entre la théorie et la pratique, d'où, à partir de 1980, la dégradation de l'enseignement dans la grande île.

Pour mieux appréhender les conséquences des réformes de 1975 sur le système éducatif primaire malgache, qu'elles soient positives ou négatives, le recours aux données statistiques est indispensable. Celles-ci montrent, en effet, d'une manière irrévocable la situation réelle de l'enseignement à Madagascar. Vu la rareté des dossiers dans les services publics, en particulier au sein du MINESEB, les chiffres utilisés ci-dessous sont pour la plupart tirés des études antérieures se rapportant à notre sujet. De ce fait, les informations peuvent présenter quelques divergences. Une remarque mérite également d'être soulevée : la majorité de ces chiffres datent des années 90, tout ceci pour dire que même si les réformes commencent à être abandonnées dès le milieu des années 80, les conséquences ne se cantonnent pas au seul régime de Didier Ratsiraka mais transparaissent bien au-delà et jusqu'à nos jours.

CHAPITRE VI :

LES PROGRES DE L'ECOLE DE 1975 A 1985

Souvent, quand on aborde la question de l'enseignement sous la deuxième République, on met en évidence les méfaits des réformes de 1975 et rarement les apports positifs. Pourtant, aussi bien que cette politique éducative comporte des inconvénients, elle présente également des aspects positifs. Un des faits sur lequel on peut féliciter le gouvernement de Didier Ratsiraka en matière d'éducation est l'effort important qu'il a accordé pour accroître le nombre de scolarisés dans l'ensemble de la grande île en particulier au niveau de l'enseignement primaire. Cet effort considérable de scolarisation s'accompagne d'un travail remarquable en matière d'infrastructure.

I. L'expansion de la scolarisation

L'avancée spectaculaire enregistrée au niveau de l'enseignement primaire est rendue possible grâce à l'effort déployé par le gouvernement pour doter les *fokontany* de SFF même si, reconnaissons-le, l'objectif d'un établissement par *fokontany* n'est pas réalisé. Cet accroissement du nombre des scolarisés est également accompagné d'un recrutement massif de nouveau personnel enseignant.

1. La hausse du taux brut de scolarisation

Un des principaux impacts des mesures prises par la République démocratique de Madagascar en matière éducative se rapporte à l'augmentation de l'effectif des scolarisés. Même si l'Education pour tous ((EPT) est loin d'être atteinte, la politique de démocratisation consistant à donner à tous les enfants malgaches les mêmes chances d'accéder à l'instruction accroît notablement le taux de scolarisation.

Tableau n°10 : Evolution du taux brut de scolarisation de 1974/75 à 1984/1985

	Effectif des élèves*	Taux brut de scolarisation (%)		
		Total	Public	Privé
1974/75	1 133 013	90,5	69,4	21,1
1984/85	1 625 216	112,8	97,9	14,9

*privé inclus.

SOURCE : Service de la scolarité. Direction de l'éducation de base DEB/MINESEB

En analysant ces statistiques, l'on ne peut pas nier le progrès notoire du système éducatif au cours de ces dix années. La politique de démocratisation a joué un rôle important dans cet accroissement du taux de scolarisation dans la grande île. L'effectif, dans l'éducation de base, public et privé confondus, passent de 1 133 000 à 1 625 000 entre 1974/75 et 1984/85, soit une hausse de plus de 43,5% en l'espace de dix ans. En ce qui concerne le taux brut de scolarisation, toujours pour cet intervalle, il passe de 90,5 à 112,8%. Mais le fait le plus marquant est la part d'effectif qu'absorbe le secteur public. Si la proportion public/privé est de 69,4 et 21,2% en 1974/75, elle est de 97,9 et 14,9% en 1984/85. Cette hausse est surtout le fruit de l'effort déployé par l'Etat pour construire de nombreuses écoles publiques à travers tout le pays. L'objectif final à l'époque était un enseignement gratuit pour tous, et que c'est la nation entière qui prend en charge l'enseignement⁶⁵. Il n'est donc pas étonnant que le public prenne l'avantage face au privé.

2. Le recrutement massif d'enseignants

L'entrée en vigueur des réformes éducatives, notamment la politique de démocratisation (1 SFF/ *fokontany*) passe impérativement par une révision du système de recrutement d'instituteurs. Le personnel disponible en 1975 est, en effet, loin de suffire pour

⁶⁵Charte de la Révolution socialiste malgache, op.cit, p. 75.

atteindre l'objectif fixé à cette époque, c'est-à-dire une éducation pour tous. C'est pourquoi une mobilisation générale de toutes les énergies est indispensable⁶⁶. Le tableau suivant résume l'évolution des effectifs des enseignants entre 1974/75 et 1984/85 :

Tableau n° 11: Evolution des effectifs des enseignants de 1974/75 à 1984/85

Année scolaire	Effectif enseignants
1974/75	16 864*
1984/85	42 462

*sans le privé

SOURCE : Rapport de l'UNESCO en 1985

En l'espace de dix ans, le personnel enseignant dans le niveau I a presque triplé. Et ce chiffre est encore relatif puisqu'il n'inclut pas encore le secteur privé. Les enseignants constituent un facteur essentiel pour la réalisation de la démocratisation de l'enseignement. Il n'est donc pas étonnant que leur nombre connaît une telle hausse entre 1974/75 et 1984/85.

Dans le secteur public, cette hausse est également favorisée par le recrutement massif via le Service national. Nous avons déjà vu que leur nombre n'a pas cessé de croître depuis son institution en 1973.

3. La construction de locaux scolaires

L'augmentation des écoles joue également un rôle décisif dans l'expansion de l'enseignement. En effet, l'école étant plus proche de l'enfant, il aura moins de mal pour la fréquenter. Et sur ce point, la deuxième République a accompli beaucoup d'efforts, comme l'indique d'ailleurs les chiffres ci-dessous.

⁶⁶ Charte de la Révolution socialiste malagasy, op.cit, p.74.

Tableau n°12 : Taux de couverture des collectivités décentralisées en SFF
par province

	Antananarivo	Fianarantsoa	Mahajanga	Toamasina	Toliary	Antsiranana	Madagascar
Public	2 435 (19,67%)	3 530 (28,51%)	1 720 (13,89%)	2 432 (19,65%)	1 375 (11,11%)	887 (7,17%)	12 379
Privé	871 (54,64%)	443 (27,79%)	45 (2,82%)	44 (2,76%)	159 (9,97%)	42 (2,63%)	1 594
Total	3 306 (23,65%)	3 963 (28,36%)	1 765 (12,63%)	2 476 (17,74%)	1 534 (10,97%)	929 (6,64%)	13 973

SOURCE : DEB/MINESEB, nos propres calculs.

La croissance des effectifs a demandé un effort national considérable en matière d'infrastructures dont le principal est le bâtiment scolaire. Par ailleurs, compte tenu de la décentralisation, cet effort de construction ne s'est pas cantonné à la capitale, il s'est étendu aux autres provinces. En dépit d'un léger déséquilibre, on peut quand même noter dans ces statistiques une répartition plus ou moins équitable des SFF. En effet, en comparant ces statistiques avec celles des périodes précédentes, le déséquilibre est moins aigu. A la veille de l'indépendance, le taux de couverture de la capitale est de 74% contre seulement 21,9% pour Tuléar et 31,1% pour Majunga⁶⁷. On note donc une atténuation progressive des disparités entre Antananarivo et les Hautes terres centrales en général et les côtes.

Soulignons également que ce sont surtout les campagnes, longtemps lésées par les anciens dirigeants qui tirent profit de cet effort de construction. Comme le souligne la Charte de la Révolution, en parlant de l'enseignement primaire : « ...seront plus particulièrement favorisées les campagne où vit la masse laborieuse ... »⁶⁸. Ceci s'inscrit dans le cadre de la suppression des différences énormes entre villes et campagnes pour accéder à l'école.

⁶⁷ MANANTSIALONINA RABEARIMANANA L., 1994 – 1995, *La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930 – 1958*, Thèse pour l'obtention du doctorat d'Etat es – Lettres et Sciences Humaines, Université Paris VII Denis Diderot, p.760.

⁶⁸ *Charte de la Révolution socialiste malagasy*, op.cit, p.74.

En tenant compte de tout ce qui précède, on peut déduire que les points forts de la deuxième République en matière éducative se trouve au niveau de l'aspect quantitatif tant sur le plan matériel qu'humain. Grâce à l'effort mené pour fournir à la population les infrastructures nécessaires (écoles, instituteurs), le taux de scolarisation dans l'ensemble de la grande île a fortement accru. Mais sur le plan qualitatif, on peut également relever quelques aspects positifs.

II. Aspects qualitatifs du progrès

En dehors de l'expansion de l'éducation de base, le gouvernement s'est aussi fixé comme objectif l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé et son adaptation aux caractéristiques du pays. Bien qu'on constate des insuffisances sur ces aspects qualitatifs, ils ont tout de même abouti à de réelles transformations qui méritent d'être mentionnées.

1. La réussite aux examens du CEPE

L'analyse du rendement interne de l'enseignement concerne la réussite aux examens du CEPE. La promotion des élèves présente des variations d'une année à une autre. Cela étant, pour la période 1975-1980, le taux global de réussite des élèves à ces examens n'est pas à plaindre, puisqu'il tourne autour des 40 et 50%, ce qui n'est pas si mal si on le compare avec au taux moyen de réussite pour l'ensemble du sous-continent sub-saharien, variant entre 20 et 30% pour la même période⁶⁹.

⁶⁹ BIANCHINI P., 2004, *Ecole et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et en Burkina Faso (1960 -2000)*, Karthala, Paris ; document consultable sur <http://www.books.google.fr>.

Tableau n°13 : Evolution des effectifs des admis aux examens CEPE de 1975 à 1980

ANNEE	C.E.P.E		
	INSCRITS	ADMIS	% ADMISSION
1975	85 666	43 312	50,55
1976	149 000	60 434	40,55
1977	155 089	68 582	44,22
1978	175 772	85 505	48,63
1979	195 856	116 438	59,44
1980	215 212	108 972	50,63

SOURCE : MINESEB, *Amélioration qualitative de l'enseignement (Politique générale de décentralisation de l'administration du MINESEB)*, Antananarivo, 1991.

Plusieurs facteurs expliquent ce progrès enregistré au niveau des effectifs des admis aux examens du CEPE. Grâce à la construction de nombreuses écoles, l'effectif dans une classe a plus ou moins diminué permettant ainsi aux instituteurs de suivre de près chaque élève. Mais cette hausse des effectifs des admis aux examens officiels est surtout le fruit de l'enseignement dans la langue maternelle de l'enfant.

2. L'essor de la langue et la culture malgaches

Même si le fait semble inconcevable pour beaucoup, la malgachisation de l'enseignement présente ses aspects positifs. En dehors du fait qu'elle a permis l'enrichissement du vocabulaire malgache grâce aux nombreuses recherches menées, l'utilisation du malgache comme langue d'enseignement présente certains avantages pour les élèves, plus particulièrement ceux issus du milieu rural. Selon Ratsimba Hajalalaina, un ancien élève dans un village d'Alakamisy-Fenoarivo, cette politique gouvernementale est d'une part rentable car l'enseignement en malgache facilite la compréhension pour les élèves. Des enseignants à l'époque, interrogés sur la finalité de cette politique ajoutent que les élèves ont pu s'exprimer plus librement, l'enseignement se faisant dans leur langue maternelle.

D'autre part, la politique de malgachisation, qui concerne non seulement la langue d'enseignement mais aussi le contenu, a mis en valeur la culture malgache, longtemps mise en veilleuse. En effet, après 1972, l'enseignement se rapporte davantage au milieu naturel et social de l'enfant. Toujours selon un de nos informateurs, ce sont surtout les disciplines histoire et géographie de Madagascar qui ont tiré profit de cette malgachisation. Mais il y a également la littérature malgache qui s'est fortement diffusée grâce au concours de nombreux poètes.

Si donc, les grandes villes ne perçoivent que des aspects négatifs dans cette politique linguistique des années 70, il n'en est pas de même pour les campagnes. En bref, la malgachisation favorise le milieu rural, moins touché par le système francophone et où les élèves ne peuvent s'exprimer librement que dans la langue maternelle. Ce n'est donc pas la malgachisation elle-même qui pose problème à l'enseignement primaire, mais les lacunes se situant au niveau de la pratique. La précipitation dans son application a fait qu'au lieu d'être un plus pour l'enseignement, elle a causé des dégâts au système éducatif malgache.

Globalement donc, grâce à tous les efforts effectués, aussi bien par l'Etat que par les collectivités décentralisées, l'enseignement primaire connaît une forte expansion pour la période étudiée. Les écoles publiques primaires se multiplient et le nombre d'enseignants connaît une hausse considérable. En même temps, grâce à la politique de la malgachisation, la langue et la culture malgaches se sont développées. En 1980, le taux brut de scolarisation est évalué aux environs de 103%. Il ne faudrait cependant pas s'illusionner sur les statistiques car même si le taux de scolarisation a augmenté, cela ne veut pas dire pour autant que l'enseignement élémentaire est exempt de problèmes. En dépit de cette avancée spectaculaire, une analyse approfondie du système montre beaucoup de dysfonctionnements qui pénalisent énormément les enfants malgaches et classent de manière désavantageuse le pays sur l'ensemble du continent africain.

CHAPITRE VII :

L'ÉCOLE PRIMAIRE EN CRISE

A l'instar de l'économie, l'enseignement à Madagascar traverse une crise, et ce depuis le début des années 80 et il n'en est pas complètement sorti jusqu'à nos jours malgré les efforts déployés par les différents régimes successifs. Pour mieux appréhender cette crise du système éducatif malgache, il importe en premier lieu d'examiner ses causes. L'application rapide des réformes comporte, en effet, quelques inconvénients. Il convient par la suite d'analyser les manifestations de cette dégradation se traduisant, d'une manière générale, par la médiocrité de la qualité de l'enseignement dispensé mais aussi par une mauvaise gestion des ressources disponibles. Enfin, une brève étude de l'état des lieux de la scolarisation à la sortie de la deuxième République donne des idées sur la situation critique de l'enseignement.

I. Les causes de la dégradation de l'enseignement primaire

L'école primaire à Madagascar est en crise. Ce fait est incontestable. Le niveau des élèves ne cesse de baisser et la qualité de l'enseignement dispensé est assez médiocre. Ce qui importe maintenant, c'est de comprendre les causes de celle-ci afin d'éviter de compromettre durablement le système et pour une meilleure politique éducative dans le futur. D'une manière générale, les causes de l'inefficacité de l'enseignement primaire sont de deux ordres : endogènes d'une part, et exogènes d'autre part.

1. Les facteurs endogènes

Les premiers facteurs de la crise du système éducatif primaire sont d'ordre interne parce que directement rattachés à la structure et au mode de fonctionnement du système lui-même. Ils sont essentiellement liés à l'application des différentes réformes de 1975 prises trop hâtivement. Mais c'est également le résultat d'un programme inadéquat.

a. Les revers de la démocratisation

Le boum des effectifs des élèves occasionnés par la concrétisation de la politique de démocratisation s'est heurté à l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains adéquats. Force est de constater qu'en dépit des progrès notoires qui ont été réalisés depuis 1975, l'objectif d'un SFF par *Fokontany* est loin d'être atteint. Pour Antananarivo, seuls 2 425 des 2 808 *Fokontany* que la ville compte sont dotés de SFF en 1988, ce qui revient à dire qu'environ dix ans après l'entrée en application de la démocratisation, la capitale, pourtant la mieux équipée des six provinces, n'arrive pas à atteindre l'objectif fixé. A se demander ce qu'il en est des autres provinces et régions éloignées, moins privilégiées par les diverses aides.

i. La carence en équipements scolaires

Les établissements du niveau I sont les plus touchés par la déficience en matériels pédagogiques, fait qui se justifie, vu l'effort considérable déployé par l'Etat pour assurer le développement quantitatif de ce secteur. L'étude effectuée auprès de quelques SFF de la capitale montre clairement que la quasi-totalité de ces écoles sont caractérisées par un dénuement assez marqué en livres, en instruments de mesure, sans compter la pénurie des tables-bancs et des salles de classe. Concernant justement les bâtiments scolaires, la démocratisation prévoyait la construction d'un SFF par *fokontany*. Seulement ces projets de construction ne suivaient point le budget de l'Etat. Certaines écoles sont alors contraintes d'utiliser des locaux voisins. C'est par exemple le cas d'une SFF dans la commune d'Ambavahaditokana Itaosy qui a dû emprunter des salles au temple FJKM de la localité pour en faire des salles de classe. L'enseignement se déroule ainsi dans des conditions peu favorables.

Mais la carence est surtout manifeste au niveau des manuels utilisés par les enseignants et les élèves. Il s'agit plus, en fait, des guides des maîtres puisqu'en matière de manuels pour les élèves, les chefs d'établissements sont unanimes à dire qu'ils sont pratiquement inexistantes à l'époque. Comme il a été expliqué antérieurement, on n'a réussi à examiner que sur quelques ouvrages correspondant à la période de la malgachisation. Néanmoins, leur étude permet de confirmer une affirmation entendue à plusieurs reprises lors

des enquêtes selon laquelle les livres sont loin d'être suffisants pour l'ensemble de l'île. Les ouvrages publiés sont infimes par rapport aux 11 393 *Fokontany* que compte le pays. Prenons, par exemple, l'ouvrage de Rakotondranaivo intitulé *Fiaraha-monina* qui n'a été tiré qu'à 5 000 exemplaires. Or l'objectif de la démocratisation était de doter chaque *Fokontany* d'un SFF. Pour la seule ville d'Antananarivo, on compte déjà 2 808 *Fokontany*, ce qui revient à dire que si l'on fournit au moins un ouvrage à chaque établissement, à peu près 56% de ces ouvrages sont destinés à la capitale et que seulement le reste, soit 44%, sera, par la suite, répartis à travers les cinq autres provinces. Si le partage est équitable, chaque province devrait disposer d'environ 17%. Pour le cas de cet ouvrage, le problème est d'autant plus sérieux que la matière en question est à la fois nouvelle et une des disciplines-mères du nouveau programme.

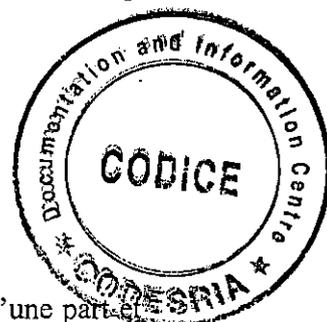
Cette pénurie de matériels, notamment de livres, affecte notablement le mode de fonctionnement de la classe puisque les maîtres sont contraints de faire copier ou de dicter les cours. Ce procédé est considéré comme un gaspillage de temps précieux⁷⁰ car si tous les élèves disposaient de manuels, l'heure accordée à une matière serait tout simplement consacrée à des explications et à des exercices. Faute de ces outils, le temps pour une matière se limite donc à faire des copies ou des dictées. Le plus grave dans tout cela est que l'enseignement reste essentiellement théorique.

A part la carence en équipements scolaires, le souci majeur rencontré par l'école durant la deuxième République se situe également au niveau du personnel enseignant. En effet, aussi bien leur nombre que leur formation n'ont pas pu suivre le développement trop rapide et incontrôlé de l'éducation de base.

ii. Les problèmes du personnel enseignant

Les problèmes du personnel enseignant sont de deux ordres : quantitatif d'une part et qualitatif d'autre part. Au niveau quantitatif, l'explosion des effectifs a été plus rapide que la hausse du nombre des maîtres, ceci malgré le recrutement massif effectué par l'Etat pour harmoniser leur évolution respective. Aussi observe-t-on une dégradation du ratio maîtres/élèves. Par ailleurs, le personnel enseignant reste très mal réparti entre les provinces et

⁷⁰UNICEF, 1994, *Analyse de la situation des enfants et des femmes à Madagascar*, Antananarivo, p.130.



même à l'intérieur de la capitale. Les classes uniques à vocation multiple⁷¹ et les classes multigrades sont très répandues dans les régions périphériques.

Au niveau qualitatif, il s'agit surtout du niveau pédagogique des enseignants. En effet, la formation des enseignants n'a pas pu suivre le rythme de l'extension de l'éducation. En 1985, près de 90% des enseignants du niveau I sont sans qualification professionnelle par manque de moyens et de temps nécessaires pour une formation normale⁷². Ce manque de maîtres qualifiés conduit à un enseignement de très mauvaise qualité. Ce fait n'est pas étonnant vu la médiocrité de la formation qu'on leur offre, comparé à l'ancienne, qui s'effectue au sein de centres spécialisées notamment les écoles normales. En plus, ces formations-là durent plus longtemps, ce qui fait que les instituteurs sont mieux formés. Mais déjà, c'est le diplôme au niveau du recrutement même qui est à remettre en question. La majorité de ces nouvelles recrues ont peu de compétence et encore trop jeunes pour assumer une telle responsabilité.

En outre, les nouvelles recrues du Service national qui n'ont reçu qu'une formation de trois mois, sont mal préparées au travail d'instituteur. En plus, comme en témoignent beaucoup des personnes enquêtées, ils ont souvent des difficultés à s'adapter au milieu où ils sont affectés. Ceci est essentiellement dû aux problèmes de parler. En effet, le parler de l'instituteur est souvent différent de celui pratiqué dans la localité où il travaille, d'où une communication plus ou moins difficile entre le maître et ses élèves.

Par ailleurs, la formation mensuelle F4 des instituteurs reste essentiellement théoriques⁷³ et ne permet pas à ces maîtres d'acquérir des connaissances et techniques suffisantes pour améliorer leur niveau afin d'assurer une meilleure transmission de savoir. Or, le développement de l'éducation ne peut se réaliser tant que le problème de la formation des maîtres n'aura pas reçu de solution. Le relèvement du niveau de l'enseignement passe, en effet, impérativement par une formation adéquate des enseignants.

Enfin, quelques uns de ces instituteurs sont également attirés par des postes politiques. Personne n'ignore la place importante tenue par le parti AREMA, fondé par le président

⁷¹ Il s'agit d'un système d'enseignement pratiqué là où la surpopulation ne permet pas de donner les leçons à tous les élèves durant toute la journée. Alors dans une seule salle de classe, se donnent le matin les leçons à un groupe et l'après-midi les mêmes leçons à un autre groupe.

⁷² UNESCO, 1986 (Août), *Priorités, contraintes et perspectives du développement de l'éducation*, Tome I : Volumes I et II, Rapport n°32, Paris, p.34.

⁷³ RAZAFINDRAMORA B., 1996 (Juillet), op.cit, p.51.

Didier Ratsiraka lui-même, dans la société malgache tout au long de son régime. Questionnés sur le sujet, plusieurs enseignants que nous avons interviewés affirment qu'effectivement, l'adhésion à ce parti leur procure certaines prérogatives. La décentralisation, entamée par le général Ramanantsoa en 1972 et poursuivie par le nouveau président Didier Ratsiraka en 1975 ne s'opère pas uniquement dans le monde éducatif, elle touche également le domaine politique. Aussi a-t-on vu se créer de multiples postes au sein des *Fokontany*, des *Firaisana* et des *Fivondronam-pokontany* comme les *Sefom-pokontany* (chefs) ou des conseillers municipaux. Dès lors, bon nombre de fonctionnaires dont les enseignants, ont rapidement pris conscience de l'importance de ces postes, aussi insignifiants soient-ils, pour leurs débuts dans l'arène politique, d'où une course massive vers ces postes. Cette entrée en politique des enseignants porte lourdement atteinte à la formation des élèves. En effet, très souvent, ces occupations d'ordre politique entraînent des absences régulières de ces instituteurs mais, pire encore, une baisse notable de leur efficacité pédagogique, ces derniers n'ayant plus beaucoup de temps pour les fiches de préparation. C'est alors que « *l'œuvre éducatrice est devenue une donnée seconde* »⁷⁴ pour beaucoup d'entre eux.

Il faut reconnaître également que l'Etat a sa part de responsabilité dans cette « politisation » du métier d'instituteur. Il y a, en effet, une obligation, directe ou indirecte, infligée aux enseignants d'adhérer au parti au pouvoir. Déjà, à la fin des années 50, lors du référendum de Septembre 1958, les instituteurs, plus que les autres fonctionnaires, sont obligés par leurs supérieurs de faire campagne pour le OUI. Les réfractaires, ou qui la fait mollement reçoivent des affectations disciplinaires. Cela se poursuit sous le régime PSD, puis l'AREMA prend la relève, le TIM continue et malheureusement la pratique perdure jusqu'à aujourd'hui⁷⁵.

b. L'inadéquation du programme

Un des reproches que l'on peut formuler à l'encontre du programme scolaire à Madagascar, durant l'ère du socialisme est l'absence de neutralité ainsi que l'inadéquation du contenu aux réalités locales. A force de vouloir à tout prix inculquer aux enfants les bonnes manières conformes à la société socialiste qu'on essaie de créer, on oublie la fonction

⁷⁴ RATSIMIHENA Cl., p 179.

⁷⁵ Enquête effectuée auprès de Madame Lucile RABEARIMANANA.

éducatrice de l'école. De plus, malgré la volonté de décentraliser l'enseignement, le système reste dans une large mesure centré sur la capitale.

i. Une administration excessivement centralisée

Un examen minutieux du système scolaire pendant la Deuxième République fait apparaître des dysfonctionnements dans les structures administratives, entre autres au niveau de la conformité du contenu du programme aux réalités régionales. Malgré l'effort déployé pour assurer une correspondance entre l'enseignement et la structure territoriale et malgré le principe de la décentralisation, le système éducatif malgache est tout de même organisé de manière très centralisé⁷⁶. En effet, tout s'effectue à partir de la capitale, et même les services principaux sont localisés à Antananarivo. Le BEPE-OTEP, par exemple, qui assure l'élaboration des programmes est sis dans la capitale. Ce qui laisse une marge dans la performance du programme qu'il établit puisqu'il part essentiellement des réalités de la capitale et non de l'ensemble de l'île. Il en va de même du CNAPMAD qui est chargé du choix des manuels. Les sujets portent davantage sur l'histoire de la capitale.

Submergée par les décisions opérationnelles et mal informée des réalités à l'échelon local, l'administration centrale n'a pas la capacité de planifier et de piloter efficacement le système. Tout ceci pour dire qu'une décentralisation de ces services d'élaboration des programmes scolaires aurait dû être effectuée en même temps que la décentralisation du pouvoir.

ii. L'absence de neutralité

L'étude du programme scolaire à Madagascar depuis la colonisation révèle que la formation renferme toujours des idées politiques. Sous la colonisation, il s'agissait surtout de montrer la grandeur civilisatrice de la France à travers les cours de géographie et d'histoire. Ce système transparaît encore durant l'ère du socialisme. Les leçons, principalement en TA.JE.FI, renvoient nettement cette idée d'endoctrinement des élèves. Mais Madagascar n'est pas un cas à part car dans la plupart des pays africains socialisants, la formation idéologique triomphe sur la formation pédagogique. Ainsi, l'objectif fondamental de l'enseignement, qui

⁷⁶ UNICEF, 1994, op.cit, p. 134.

consiste à apprendre à lire et à écrire aux élèves et à leur faire acquérir une certaine ouverture sur le monde et une certaine culture générale, est relégué au second plan pour donner place à cette formation d'endoctrinement des enfants dès leur jeune âge.

Le problème à l'intérieur du système éducatif primaire a donc considérablement terni l'image de l'éducation de base. Pourtant, il n'explique pas à lui seul la crise que traverse l'enseignement dans la grande île dans les années 80 et 90.

2. Les facteurs exogènes

Outre les problèmes à l'intérieur du système éducatif, l'inefficacité de l'école s'explique également par la crise économique qui touche le pays dans les années 80 et qui affecte surtout la part du budget allouée à l'enseignement. Par ailleurs, un examen minutieux de la manière dont est administrée l'école laisse apparaître les dysfonctionnements du système.

a. Le manque de ressources financières

Au cours de la première moitié des années 80, Madagascar, comme beaucoup de pays en développement, est frappé par une crise économique et financière, particulièrement aigüe. Sans insister outre mesure sur les causes de ces difficultés, qu'il suffise de rappeler la politique économique appliquée dans la grande île depuis 1975. Toujours dans le cadre de son détachement de l'ancienne métropole, le régime de la République Démocratique de Madagascar a adopté ce qu'on appelle la stratégie de rupture, politique qui consiste à des restrictions des échanges extérieurs⁷⁷ (sortie de la zone franc, mise en place de fortes protections douanières) et dont le principal moyen est la nationalisation des secteurs-clés de l'économie. Cette politique s'est traduite, dans un premier temps, de manière favorable avec l'accroissement de la production. Seulement, ce développement ne fut que d'une courte durée, car dès le début des années 1980, l'inflation intérieure s'intensifie notablement et le service de

⁷⁷ DURUFLE G., 1988, *L'Ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Karthala, Paris, p.158.

la dette s'alourdit considérablement. L'endettement du pays eut pour conséquence directe un déséquilibre financier flagrant. Afin de rétablir l'équilibre budgétaire et stimuler l'économie, l'Etat est contraint d'entreprendre des politiques d'ajustement structurel (PAS) dans les différents ministères. Les restrictions budgétaires, même si elles portent sur tous les ministères touchent davantage les départements sociaux (santé, éducation etc.) qu'économiques.

Le domaine éducatif est frappé de deux côtés par la PAS car, outre la restriction des ressources publiques qui lui sont affectées, la réduction du revenu des ménages entrave énormément la possibilité pour les parents d'assurer les dépenses occasionnées par la scolarisation de leurs enfants. En effet, malgré le principe de gratuité de l'enseignement public, les familles et les collectivités décentralisées doivent participer activement à l'éducation de leurs enfants et même de l'ensemble de leur village, pour que l'école fonctionne.

i. La PAS dans le domaine éducatif

La période consécutive à l'indépendance se caractérise par un progrès notable de l'enseignement à Madagascar, qui s'explique en grande partie par l'importance des allocations budgétaires destinées à ce département. Mais la mise en œuvre de la politique d'ajustement structurel freine cette avancée et la période 1980-1981 termine la tendance favorable du budget du MINESEB.

Tableau n°14 : Evolution de la part du budget du MINESEB par rapport au budget général de 1980 à 1988 (en milliers Fmg)

ANNEE	Budget de l'Etat (1)	Budget du MINESEB (2)	Part du MINESEB (2) / (1) en %
1980	112 897 557	22 593 862	20,1
1981	175 808 334	28 899 821	16,4
1982	171 494 074	26 274 469	15,3
1983	177 746 605	27 627 697	15,5
1984	224 040 953	29 200 177	13,0
1985	271 699 770	36 426 686	13,3
1986	296 875 936	41 630 080	14,0
1987	444 822 418	47 922 920	10,8
1988	534 598 583	58 541 981	11,0

SOURCE : RAPARISON E., *op.cit.* p.2

Il est démontré à travers ce tableau que la part du MINESEB par rapport au budget total varie considérablement d'une année à une autre. Mais même si des hausses sont enregistrées de temps à autre, d'une manière générale, on constate une baisse par rapport à la période précédente, c'est-à-dire de 1975 à 1980. En plus, la croissance du budget du MINESEB est bien plus modeste que celle du budget général. L'enseignement ne tient plus la place de choix qu'il occupait auparavant. En effet, dans le cadre du redressement de l'économie, les secteurs sociaux, notamment l'enseignement, ne font plus partie des priorités de l'Etat. La baisse est plus ou moins marquée entre 1981 et 1986, période qui correspond encore à la première version de la politique éducative de la deuxième République. En revanche, de 1987 à 1988, on enregistre déjà une légère hausse avec le retour d'un système plus libéral.

Le travail présent étant orienté plus exactement vers l'enseignement primaire public, il convient d'analyser de près l'application concrète de cette politique d'ajustement dans ce domaine à travers l'étude de la part du budget du MINESEB octroyé à ce secteur.

**Tableau n°15 : Evolution de la part de l'enseignement public dans le budget du MINESEB
(en %)**

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
En %	90,8	94,1	93,8	93,5	92,1	92,3	92,7	92,7	91,0

SOURCE : Nos propres calculs d'après les données du Ministère des Finances

En se référant au tableau ci-dessus, représentant l'évolution de la part de l'enseignement public dans le budget du MINESEB depuis 1980, on peut avancer, sans le moindre doute, que la priorité accordée à l'enseignement public par rapport au privé reste maintenue. Ceci s'explique par le fait que même si le système est entré dans une phase plus libérale, après la crise du début des années 80, il n'en reste pas moins que l'objectif d'une école gratuite et universelle reste maintenu. Ainsi les crédits afférents à ce secteur représentent entre 91% et 94% du budget total de l'éducation pour la période sus-indiquée. Ceci dit, il faut quand même souligner que la répartition de cette allocation entre les différentes rubriques que constitue ce département n'est pas équilibrée. En effet, la rubrique « personnel » engorge une part énorme de ce budget.

Tableau n°16 : Evolution de la répartition des dépenses budgétaires du niveau I (en %)

ANNEE	Personnel	Fournitures et services	Matériel	Entretien des bâtiments
1980	98,4	0,8	0,5	0,4
1981	99,4	0,4	0,1	0,1
1982	99,4	0,3	0,1	0,1
1983	99,8	0,1	0,- *	0,- *
1984	99,9	0,1	0,- *	0,- *
1985	99,9	0,1	0,- *	0,- *
1986	99,9	0,1	0,- *	0,- *
1987	99,9	0,1	0,- *	0,- *
1988	99,9	0,1	0,- *	0,- *

*négligeables

SOURCE : Nos propres calculs à partir des données du Ministère des Finances.

Comme pour la période de 1975-1980, les dépenses en personnel, même s'il s'avère insuffisant, accaparent toujours la quasi-totalité du budget prévu pour le niveau primaire. De 98,4% en 1980, la part atteint 99,9% dès 1984. Le problème réside dans le fait qu'étant donné que ces dépenses sont composées essentiellement des salaires des enseignants, il est quasi-impossible de les diminuer.

Pour ce qui est des fournitures et services, leur part, déjà faible décroît rapidement pour atteindre 0,1% dès 1983. Il en va de même pour le matériel et l'entretien des bâtiments. Or la diminution, voire la suppression de ces rubriques de la liste des dépenses du ministère entraîne une détérioration des conditions de travail. Si les outils font, par exemple, défaut à l'établissement, il est évident que les cours resteront essentiellement théoriques. L'entretien des bâtiments a également son rôle à jouer dans le bon déroulement de l'enseignement. Il

n'est pas étonnant alors de constater qu'après cette crise, beaucoup d'écoles sont obligées de fermer leurs portes et que les résultats scolaires de nombreux établissements se sont dégradés.

ii. La baisse du niveau de vie

Mais la crise économique ne se répercute pas uniquement sur le budget accordé à chaque ministère. En fait, elle a surtout frappé les familles qui voient leur revenu mensuel se restreindre. Les ressources étant insuffisantes, les parents ont de plus en plus de mal à couvrir les dépenses occasionnées par l'éducation de leurs enfants. Entre 1971 et 1991, la baisse du revenu par habitant dans la grande île est estimée à 40%⁷⁸. En plus, le problème ne se cantonne pas au niveau de la famille car les parents, par le biais de leur association FRAM, participent financièrement au fonctionnement de l'école. Ainsi c'est l'école de tout un village ou une région qui sera anéantie. Dans la capitale, le budget moyen par tête des ménages consacré à l'éducation est passé de 72 000 Fmg en 1961 (en Francs de 1995) à 13 000 Fmg en 1995, soit une baisse de 71% en termes réels⁷⁹.

Néanmoins, les problèmes financiers des années 80 ne sont pas les seuls facteurs qui expliquent la dégradation de l'enseignement primaire à l'époque. La politique éducative elle-même a son rôle à jouer.

b. Une politique éducative inadéquate : quid de la malgachisation

Des trois principes fondamentaux qui régissent l'enseignement sous la deuxième République, la malgachisation est celle qui a posé le plus de problèmes aussi bien pour les décideurs politiques que pour les enseignants et les parents. Et ses implications marquent durablement le milieu éducatif dans le pays, au point que beaucoup de gens s'y réfèrent en évoquant l'enseignement durant le régime de Didier Ratsiraka.

⁷⁸ KOERNER F., op.cit., p. 288.

⁷⁹ RAVELOSOA R., ROUBAUD F., 1996, « Dynamique de la consommation des ménages de l'agglomération d'Antananarivo sur longue période : 1960 – 1995 », Projet MADIO, n°9602/E, p.15.

Prise dans un moment de ferveur politique, la malgachisation de l'enseignement se heurte à des complications lors de son entrée en vigueur. Déjà la communication entre les enseignants et élèves n'est pas toujours facile. Plusieurs témoignages ont été recueillis à ce propos. Certains enseignants sont obligés d'apprendre le parler de la population où ils vont travailler pendant un temps avant de prendre leur poste. L'étude des différents parlers ou « *tenim-paritra* » n'est pas, en effet, incluse dans la formation des enseignants. Plus concrètement, le problème de la malgachisation revêt au moins deux caractères principaux : pédagogique d'une part et politique de l'autre.

i. Aspect pédagogique

Dans tous les documents officiels, notamment dans la loi de 1978, les instructions sur la question de la malgachisation soulignent que l'enseignement doit se faire dans la langue maternelle de l'enfant, c'est-à-dire du parler local⁸⁰. Mais en examinant de plus près le déroulement des cours, on constate que l'emploi du parler local s'arrête au niveau de l'oral. Ce divorce entre l'écrit et l'oral affecte énormément la compétence de l'enfant. Qu'y-a-t-il, en effet, de plus aberrant que d'expliquer les leçons dans le dialecte local pour ensuite faire le résumé dans un autre (le malgache officiel) ?

Par ailleurs, la grammaire a également posé de sérieux problèmes. Le malgache officiel diffère parfois des autres parlers. Comme le montre le tableau ci-dessous, certaines règles acceptées dans le malgache officiel ne le sont pas en dialecte et vice-versa. Face à cela, l'instituteur se trouve devant un dilemme : valider l'un serait négliger l'autre.

Tableau n°17 : Différence grammaticale entre malgache officiel et parler local

	Passé	Présent	Futur
En malgache officiel	-	Maty	Ho faty
En parler local	Nimaty ou Naty	Maty	Ho maty

SOURCE : RATSIMIHENA Cl, op.cit., p.65

⁸⁰ Voir article 10 de la loi n°78-040 du 17 juillet 1978 régissant l'éducation et la formation (cf : Annexe II)

ii. Aspect politique

Mais le problème de la politique linguistique entreprise par la deuxième République revêt aussi un aspect politique. Dès le départ, la question de la malgachisation suscite beaucoup de polémiques dans la sphère des dirigeants, spécialement entre les Merina et les habitants de la côte. Certains voient, en effet, dans la malgachisation de l'enseignement comme un retour à l'« hégémonie merina ». D'après ces derniers, ce malgache officiel, considéré comme un passage inéluctable pour aboutir à l'élaboration du malgache commun, est, en effet, fortement imprégné par le « *dialecte des montagnards, connus sous le nom de Merina* »⁸¹. Or ce malgache officiel est appelé à être utilisé partout dans l'île. Certains parlent même de violation de la personnalité des autres ethnies, qui peuvent bien se passer de ce dialecte⁸². En plus, cette politique linguistique crée une nouvelle fois un enseignement à deux degrés puisque les écoles publiques l'appliquent alors que les privées, principalement les établissements confessionnels, non. L'école Sacré Cœur ESCA à Antanimena dispense simultanément un enseignement en malgache et en français. Ainsi, d'un côté, on a les écoles d'expression française, apanage des familles aisées, et de l'autre, les écoles publiques, pour les moins favorisées.

Ainsi, plusieurs facteurs expliquent la dégradation de l'enseignement primaire dans la grande île. D'une part, l'application des réformes est entreprise trop hâtivement. Pour le cas de la malgachisation, une réflexion en profondeur sur le sujet devait être établie au préalable. D'autre part, le développement de l'enseignement ne concorde pas avec la structure économique, encore en mutation⁸³. Il en résulte une dégradation continue de l'enseignement dispensé.

⁸¹ « La face cachée de la malgachisation : une merinisation bancale », article tiré du journal, document consultable sur <http://gasikarasahy.blogvie.com/2008/08/29/la-face-cachee-de-la-malgachisation-la-merinisation/>

⁸² Idem.

⁸³ RAFRANSOA M., « Quid de « feue » la malgachisation », *Le Journal*, du 25 Septembre 1990, cf. annexe VI.

II. Comment se traduit la dégradation ?

La dégradation de l'éducation de base se mesure de plusieurs manières, entre autres, par l'examen de la qualité de l'enseignement dispensé, de l'évolution du taux de réussite de l'élève aux différents examens qui jalonnent son parcours scolaire. Ne disposant pas de toutes ces données, l'analyse sera donc essentiellement axée sur les résultats scolaires des élèves au sortir de leurs études primaires, c'est-à-dire les résultats aux examens du CEPE. De cette analyse, on peut constater qu'une baisse de la réussite se fait surtout ressentir à partir de la deuxième moitié des années 80, tendance qui se vérifie davantage dans les écoles publiques que privées.

1. La qualité médiocre de l'enseignement dispensé

En matière éducative, le principal problème de la deuxième République est la médiocrité de la qualité de l'enseignement dispensé. Le développement quantitatif s'est, en effet, effectué au détriment de l'aspect qualitatif. En voulant donner à tout un chacun la possibilité d'accéder à l'enseignement, les dirigeants considèrent moins ce que doit être la qualité de la formation. Pour cette raison, de nombreux enfants quittent l'école sans avoir acquis les connaissances et aptitudes que celle-ci est censée leur fournir, à savoir lire et écrire correctement, et, le plus important, les bonnes connaissances civiques.

Cette médiocre qualité de l'enseignement se manifeste d'un côté, à travers la hausse du taux d'abandon en cours de scolarisation et de l'autre, par la baisse du taux de réussite des enfants, ce qui implique inévitablement un recul du taux de scolarisation.

a. Des taux d'abandon élevés

Le taux d'abandon se définit comme « *le pourcentage d'individus qui n'est pas parvenu à achever avec succès la dernière année du cycle dans lequel il est inscrit* ». ⁸⁴ Au

⁸⁴ ARESTOFF F., 1996 (Mai), « L'éducation à Madagascar en 1993/94 : analyse descriptive à partir de l'enquête EPM », *Projet MADIO*, n°9630/E, p.14.

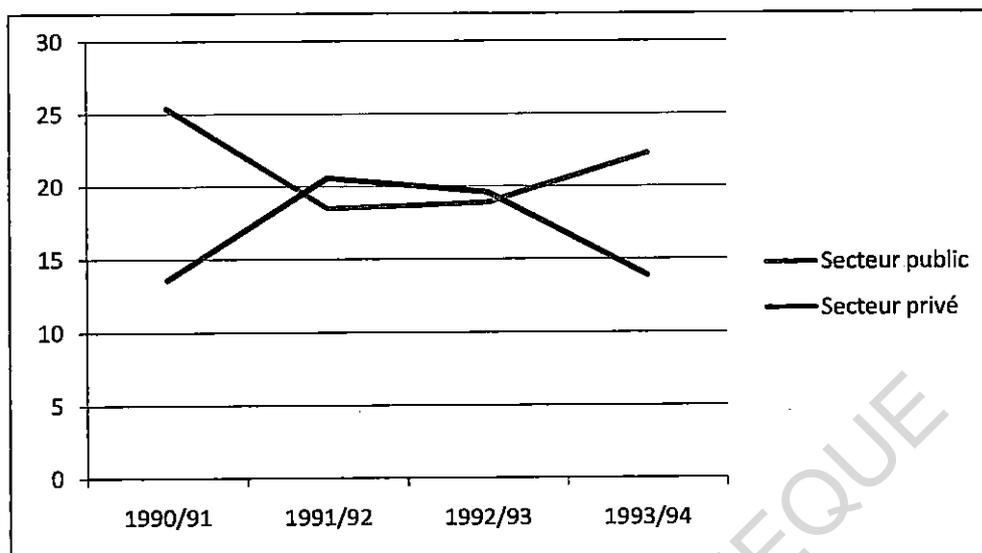
primaire, ce taux suit une évolution dans le temps. Elle se décompose en une longue phase de décroissance puis en une phase croissante. De 90,1% pour la génération de 70 ans et plus, le taux d'abandon passe à 47,9% pour les 25 à 29 ans⁸⁵, ces derniers ayant été inscrits au primaire tout au long des années 1970. Ce recul de l'abandon scolaire est surtout dû à l'effort considérable de l'Etat en matière éducative à partir de 1975. Mais cette tendance se renverse à partir de 1980, laissant apparaître un taux d'abandon de plus en plus élevé. Pour la génération des 11 à 14 ans pour l'année 1994, le taux d'abandon est estimé à 65% pour l'ensemble de Madagascar. La hausse du taux d'abandon scolaire s'explique, d'une part, par les difficultés financières des parents qui n'arrivent plus à payer les frais de scolarité de leurs enfants. D'autre part, la régression de la demande d'éducation est aussi due au fossé qui sépare l'école des communautés qui l'entourent. En effet, malgré la volonté de l'Etat d'adapter l'enseignement aux réalités locales, l'enseignement reste, dans une large mesure, incompatible avec le milieu social de l'enfant.

Les taux d'abandon sont différents suivant le milieu où l'enfant vit. Ainsi, s'il n'est que de 36,4% en milieu urbain, il atteint 70,9% en milieu rural. Mais comme l'indique le graphique lui-même, cette inégalité n'est pas récente car pour toutes les générations étudiées, le taux d'abandon est toujours plus accentué dans les campagnes que dans les villes. Ce fait s'explique par le fait que les parents des élèves des grandes villes et ceux des campagnes n'ont pas la même vision concernant l'éducation de leurs enfants. Pour les premiers, la promotion sociale passe inévitablement par l'école alors que, pour les seconds, il suffit de posséder beaucoup de terrains pour réussir et être respecté dans la société.

Par ailleurs, pour tout l'ensemble de Madagascar, ces taux d'abandon varient considérablement selon le secteur étudié, public ou privé.

⁸⁵ ARESTOFF F., op.cit, p.15.

Graphe n°1 : Evolution des taux d'abandon par secteur de l'enseignement primaire de 1990/91 à 1993/94



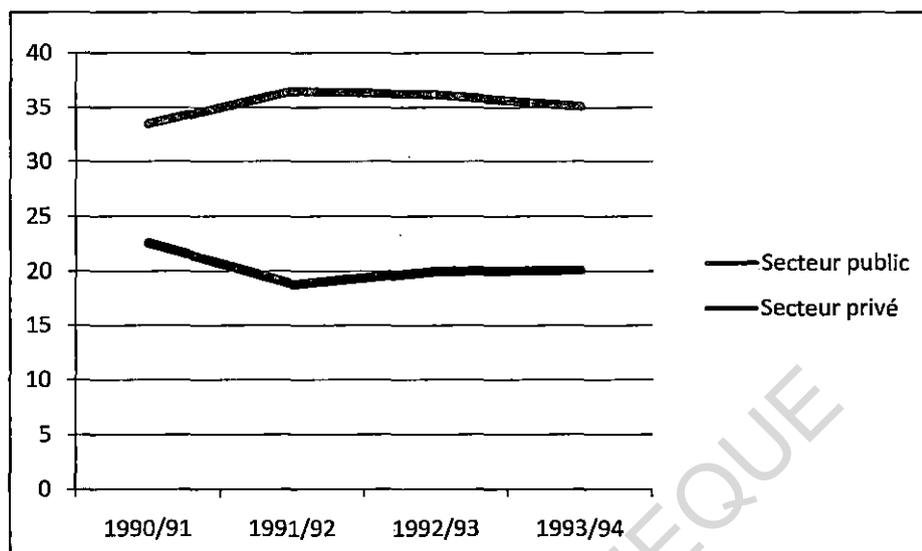
SOURCE : MEN, 1996 (Novembre), « Tableau de bord », MAGPLANED/CRESED, *Programme d'amélioration de la planification de l'Education à Madagascar*, Antananarivo, p. 39.

Ainsi, on observe que les élèves du secteur public abandonnent plus l'enseignement que ceux du privé. Contrairement à l'enseignement privé qui enregistre une tendance à la baisse, le taux d'abandon dans le public ne fait que croître continuellement. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les parents des élèves du secteur privé, issus généralement de milieu aisé, détiennent les moyens d'assurer les coûts de scolarisation de leurs enfants, tandis que dans le secteur public, la plupart des parents vivent dans des situations économiques et sociales déplorable.

b. Un taux de redoublement en hausse

La performance du système éducatif malgache s'est fortement détériorée au fil des années. Le taux de redoublement dans le primaire est particulièrement élevé. Mais comme pour le cas de l'abandon scolaire, ce phénomène n'est pas identique pour le secteur public et pour le privé.

Graphe n°3 : Evolution des taux de redoublement par secteur de l'enseignement primaire de 1990/91 à 1993/94



SOURCE: MEN, 1996 (Novembre), « Tableau de bord », MAGPLANED/CRESED, *Programme d'amélioration de la planification de l'Education à Madagascar*, Antananarivo, p. 37.

Même si dans les deux secteurs, le taux de redoublement connaît une hausse, celui-ci est plus prononcé dans le public que dans le privé. S'il environne les 20% dans le secteur privé, dans le public, il atteint les 35% pour la période 1990/91 à 1993/94. A première vue, cette différence s'explique par la qualité de l'enseignement dispensé, bien meilleure dans les écoles privées que publiques. En plus, les enseignants y sont mieux formés et plus motivés que leurs collègues du secteur public. D'ailleurs, l'enseignement dans les établissements privés se faisait toujours en français même au moment de la malgachisation, ce qui fait que lorsqu'on revient à la francisation, ceux-ci sont privilégiés.

Néanmoins, l'école à elle seule, ne suffit pas à expliquer la détérioration de l'enseignement dans les écoles publiques. L'environnement social de l'enfant joue tout autant, sinon plus. Il a été démontré à maintes reprises que plus le niveau d'instruction du chef de famille est élevé, plus l'enfant a la chance de parvenir au bout de ses études. Or, selon les statistiques officielles, la majorité des parents des élèves inscrits dans les écoles publiques ne dépassent pas le niveau primaire.

Cette dégradation de la qualité de l'éducation de base a pour conséquence directe de classer désavantageusement le pays par rapport à l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne.

Tableau n°18 : Taux de redoublement comparés dans le primaire: Madagascar – Afrique sub-saharienne pour la période 1993/94 (en %)

	Madagascar	ASS*	Rang de Madagascar en ASS
Taux de redoublement	36	21	31/32

*ASS : Afrique Sub-saharienne

SOURCE: BOURDON et alii, 1996, *A statistical Profile of Education in Sub Saharian Africa in the 1980s*, Paris. Cf. ROUBAUD F., op.cit, p. 149.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le taux de redoublement dans la grande île est nettement plus élevé que dans les pays d'Afrique sub-saharienne, la rangeant ainsi à la 31^{ème} place sur l'ensemble des 32 pays que forme le sous-continent. Ce n'est pas la malgachisation de l'enseignement en elle-même qu'il faut remettre en cause, mais plutôt la manière désastreuse de la conduire et de la gérer.

c. Le recul du taux de scolarisation

Depuis l'indépendance, un formidable effort de scolarisation a été enregistré à Madagascar. Au niveau primaire, le taux brut de scolarisation passe de 50% dans les années 60 à plus de 100% vers 1980. Malheureusement, depuis la crise économique qui frappe le pays au début des années 80, ce taux est entré dans une phase de décroissance continue et la situation ne s'est pas améliorée depuis lors. Cette récession a fortement terni l'image du pays au niveau du sous-continent sub-saharien. Dans les années 80 et 90, Madagascar figure parmi le groupe des 6 pays sur les 44 que compte l'Afrique sub-saharienne à enregistrer un déclin des inscriptions dans le primaire.

Tableau n°19 : Taux de scolarisation comparés dans le primaire: Madagascar – Afrique sub-saharienne pour la période 1993/94 (en %)

Madagascar		Afrique sub-saharienne	
Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut
48	83	47	67

SOURCE : ROUBAUD F., 1996 (Décembre), « La politique d'éducation au cœur de l'ajustement à Madagascar : que veulent les Tananariviens ? », *Economie de Madagascar*, n°1, Antananarivo, p.152.

D'après l'Unesco, le taux brut de scolarisation se définit comme « le nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel qui correspond à ce niveau d'enseignement »⁸⁶ tandis que le taux net c'est « le rapport entre le nombre d'élèves du groupe d'âge correspondant officiellement à un niveau d'enseignement donné et la population totale de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage »⁸⁷. Il est vrai que dans les deux cas (taux net et taux brut), Madagascar a encore une marge d'avance par rapport à l'ensemble de l'ASS, ceci dit, il convient de relativiser cette performance dans la mesure où les taux nets de scolarisation sont sensiblement proches : 48% contre 47%. Outre le fait d'être assez faible, ce taux marque également l'incapacité de l'Etat à faire respecter les lois d'obligation scolaire, plus particulièrement dans les campagnes.

D'une part donc, la dégradation de l'enseignement se traduit par la baisse de la qualité de l'enseignement offert. Les chiffres suscités en témoignent. Mais d'autre part, la fermeture de nombreuses écoles dans l'ensemble de l'île est aussi un indicateur irréfutable de cette mauvaise gestion du système éducatif.

⁸⁶ www.unesco.org/fr/efareport/reports/2002-efa-on-track/glossary&hellip

⁸⁷ Idem

2. La fermeture de locaux scolaires

Le problème de la fermeture d'écoles est à la fois le résultat d'une démocratisation à outrance et de la Politique d'Ajustement Structurel. En effet, la démocratisation à tout prix occasionne la construction de nombreuses nouvelles écoles mais, suite à la restriction des budgets, on n'arrive plus à assurer leur entretien. On a déjà vu que l'entretien des bâtiments est une dépense en voie de disparition rapide au niveau du MINESEB (voir tableau n°15).

Tableau n°20 : Fermeture d'écoles dans la capitale de 1985/86 à 1989/90

	1985 / 86	1986 / 87	1987 / 88	1988 / 89	1989 / 90
Ecoles primaires	1 020	1 505	1 641	1 746	1 731
Ecoles fermées	104	75	103	126	117
Pourcentage (%)	10,19	4,98	6,27	7,21	6,75

SOURCE : KOERNER F., op.cit, p.288.

Même si Antananarivo fait figure de privilégiée en matière éducative, elle n'est pas épargnée par la crise qui affecte le système dans les années 80 et 90. Le tableau ci-dessus reflète sa situation en matière de fermeture de locaux scolaires dans la capitale, plus précisément dans les zones périphériques. Ces données, à quelques différences près, sont transposables à l'ensemble de la grande île. La fermeture des SFF est un sérieux problème qui mérite d'être résolu rapidement car elle affecte fortement la scolarisation des enfants dans la mesure où cela accroît la distance entre la maison et l'école. Et l'on constate à travers ce tableau que même la capitale, pourtant la plus privilégiée des six provinces en matière d'infrastructures et d'aides est touché par ce problème. D'après ces données, à peu près 5% des établissements primaires sont fermés chaque année à Antananarivo.

Plusieurs facteurs expliquent l'absence d'une école dans un lieu donné. D'après une étude menée par le MINESEB, il est montré que la destruction ou le mauvais état d'un

établissement scolaire apparaît comme une des causes majeures de sa fermeture⁸⁸. Les écoles sont parfois dévastées par des cataclysmes naturels et aucune réhabilitation n'est par la suite entreprise.

La mauvaise répartition du personnel au détriment des zones rurales est un autre problème qui entraîne très souvent la fermeture d'écoles. Parfois, des enseignants sont affectés ailleurs ou encore démissionnent et ne sont plus remplacés. Selon les dires d'un de nos informateurs, les démissions ont été fréquentes à l'époque en raison des difficiles conditions de travail ou de mauvaises relations des instituteurs avec la communauté locale.

Finalement, la démotivation des parents et le désengagement de la communauté constituent autant de problèmes qui entraînent la fermeture d'une école. Pour la CISCO de Talatamaty, qui se trouve dans ce cas de figure, on a dû rassembler deux SFF puisque l'effectif n'atteignait même 50 élèves.

3. L'inefficacité de l'enseignement primaire

L'analyse du pourcentage des admis aux examens est un bon indicateur pour mesurer la performance d'un système scolaire. Pour le cas de l'enseignement primaire malgache, les statistiques révèlent qu'il est peu efficace. Ce que confirment d'ailleurs les chiffres ci-dessous.

⁸⁸ MINESEB, 1998, Diagnostic et scénarios de développement des enseignements primaire et secondaire, p.16.

Tableau n°21 : Taux de réussite à l'examen du CEPE entre 1979 et 1989

ANNEE	C.E.P.E		
	INSCRITS	ADMIS	% ADMISSION
1979	195 856	116 438	59,44
1980	215 212	108 972	50,63
1981	211 186	100 549	47,61
1982	217 746	100 641	46,21
1983	219 913	115 799	52,65
1984	219 363	82 117	37,43
1985	205 951	88 599	43,01
1986	197 384	94 648	47,95
1987	192 405	94 233	48,97
1988	178 675	56 543	31,64
1989	159 715	72 910	45,65

SOURCE: MINESEB, *Amélioration qualitative de l'enseignement (Politique générale de décentralisation de l'administration du MINESEB)*, Antananarivo, 1991.

Jusqu'au milieu des années 80, environ la moitié des élèves qui se présentent à l'examen du CEPE le réussissent. En 1979, le pourcentage des admis atteint même 59,44%. Mais depuis 1984, le taux de réussite fluctue entre 30 et 40%. Et cette tendance se maintient dans la décennie suivante, à l'exception de 1995/96 où il atteint 51,35%. Il faut cependant souligner que cette tendance à la baisse n'est pas la même selon les écoles. Elle est en effet plus accentuée dans le public que dans le privé où le pourcentage peut aller jusqu'à 70%⁸⁹, toujours pour la même période. Ceci s'explique toujours par le fait ces écoles privées n'ont pas adopté la malgachisation de l'enseignement, les mettant ainsi au devant des établissements publics en matière de performance.

⁸⁹ COURY D., 1996 (Juillet), « Les performances comparées des systèmes éducatifs privés et publics dans l'agglomération d'Antananarivo », *Projet MADIO*, n°9623/E, p.6.

III. Etat des lieux de la scolarisation à la sortie de la deuxième République

Suite à l'échec des réformes des années 70 et 80, deux tendances sont notées dans le comportement des parents vis-à-vis de l'école publique. Soit, les parents transfèrent leurs enfants dans des écoles payantes s'ils ont les moyens financiers, soit ils ne les scolarisent tout simplement plus. Cette dernière tendance se vérifie davantage dans les zones rurales où les familles ont des revenus très réduits. Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que le clivage social en matière d'accès à l'éducation s'aggrave. Mais le pire c'est que celui-ci présente plusieurs facettes.

1. Le repli vers le privé

Avant 1972, l'enseignement public à Madagascar était réputé pour sa qualité. Les plus compétents des maîtres y travaillaient et les résultats aux examens officiels étaient toujours meilleurs que ceux des écoles privées. Dans les grandes villes, ces écoles primaires publiques étaient le plus souvent l'apanage des familles aisées et moyennes. Mais depuis la crise économique de 1980, la donne a changé. C'est ainsi que l'enseignement privé est devenu aujourd'hui un refuge pour ceux qui ont des moyens financiers.

Tableau n°22 : Etude comparative de l'évolution des effectifs scolarisés dans les écoles publiques et privées (Année 1986/87 – 1987/88)

	Secteur public	Secteur privé
1986 – 1987	1 285 210 (86,30%)	204 084 (13,70%)
1987 – 1988	1 263 045 (84,90%)	224 681 (15,10%)
Différence	-22 165	+20 597

SOURCE : Tableau dressé par nos soins suivant les données du MINESEB

A première vue, le secteur public englobe encore la majorité des effectifs des scolarisés dans la grande île. Seulement, il faut tenir compte de l'évolution de ces chiffres. En effet, les écoles publiques montrent une tendance à la baisse alors que dans le privé, les effectifs augmentent progressivement. Le repli vers l'enseignement privé, qu'il soit confessionnel ou non, particulièrement marqué de nos jours, a commencé dès le début des années 80. La malgachisation de l'enseignement a énormément porté préjudice aux établissements publics. Face à la détérioration de la qualité de l'enseignement dans ces écoles, le secteur privé tente de prendre la relève, sans réellement y parvenir, comme le prouve la baisse des taux de scolarisation globale. Toujours est-il que le tableau ci-dessus montre que si le secteur public voit ses effectifs diminuer, dans le secteur privé, on enregistre une hausse du nombre des inscrits. Plusieurs facteurs expliquent ce repli des parents vers le privé. Tout d'abord, la qualité de l'enseignement qui y est dispensée est bien meilleure que celle des écoles publiques. Globalement donc, le taux de redoublement y est moins élevé. Par ailleurs, l'usage généralisé du français comme langue d'enseignement dans ces établissements joue un rôle non négligeable dans ce choix des parents. Malgré la malgachisation de l'enseignement en effet, le français reste le principal facteur pour une bonne insertion professionnelle. Et d'ailleurs, l'Université n'a pas été touchée par cette réforme, ce qui fait que beaucoup d'élèves se retrouvent recalés après le Bacc. Pour éviter ce désagrément, les parents préfèrent que, dès leur jeune âge, leurs enfants commencent à apprendre le français. Or depuis

l'application de cette politique linguistique, le niveau de connaissance du français dans les établissements publics s'est fortement détérioré.

Parallèlement, le choix de ce type d'école est étroitement lié à la performance de ses instituteurs. Les chefs d'établissements privés sont plus stricts concernant la formation de leurs employés parce que l'image de leurs écoles en dépend largement. Des parents interrogés sur leur choix d'envoyer leurs enfants dans les établissements privés ont, en effet, évoqué comme raison la compétence ainsi que le non absentéisme des enseignants. Or, l'aptitude professionnelle de ces derniers est une condition *sine qua non* à la réussite scolaire des élèves.

2. Le phénomène de déscolarisation

Même si le phénomène n'est pas neuf dans l'histoire de la scolarisation à Madagascar, il acquiert de l'ampleur depuis le début des années 80. Il faut également souligner que c'est surtout un phénomène propre aux milieux populaires. Entre 1971 et 1991, on estime à 40% la baisse du revenu par habitant dans le pays. D'où une croissance rapide et dramatique de la population vivant dans la pauvreté. Dans de telles conditions de vie, l'école ne constitue plus une priorité pour les parents. Et la dégradation de l'enseignement primaire durant cette période ne fait que le discréditer davantage aux yeux des parents.

Le phénomène de déscolarisation se manifeste d'une part par la diminution des entrées, c'est-à-dire la non-scolarisation des enfants au moment de la rentrée scolaire, et d'autre part par l'augmentation du taux d'abandon. Ces facteurs réunis font qu'au lieu d'augmenter, le nombre des inscrits diminue d'une année scolaire à une autre. Entre l'année scolaire 1986/87 et 1987/88, par exemple, l'effectif des élèves du niveau primaire est passé de 1 489 294 à 1 487 726, soit 1 568 élèves de moins.

3. Un clivage à plusieurs facettes

Face à la détérioration de l'enseignement primaire, un clivage à plusieurs facettes se présente dans le paysage éducatif dans la grande île. L'inégalité ne se limite plus aux enfants qui accèdent à l'instruction et ceux qui en sont exclus. En effet, au sein même du groupe de

ceux qui ont accès à l'éducation, on constate un clivage entre ceux qui sont scolarisés dans les écoles publiques et ceux qui le sont dans les établissements privés, jugés de meilleure qualité. Il est important de souligner qu'au moment de la réforme linguistique de 1975, rares sont les écoles privées qui l'ont appliquée. Du coup, lorsque les problèmes que celle-ci occasionne surgissent, elles sont souvent épargnées. C'est une des raisons qui explique le repli vers le privé. Les parents estiment que la formation y est meilleure que dans les établissements publics, ce qui n'est cependant pas forcément vrai. Mais étant donné que ces écoles privées sont payantes et que les coûts de scolarisation y sont plus ou moins élevés, il est évident que seuls les enfants des familles aisées, ayant les moyens de payer cher, peuvent en bénéficier.

Par ailleurs, personne n'ignore que l'offre d'éducation et sa qualité sont fortement inégalitaires selon qu'on se place dans les grandes villes ou ailleurs. Les grandes villes bénéficient des meilleurs enseignants, sont suffisamment dotées en infrastructures alors que les zones rurales le sont moins.

*

*

*

D'une certaine manière, la politique éducative de la République démocratique de Madagascar a amélioré l'enseignement primaire dans la mesure où grâce à la démocratisation, l'accès à l'école a été plus facile. Ce fait a eu pour conséquence directe l'accroissement du taux brut de scolarisation dans la grande île. Par ailleurs, la malgachisation de l'enseignement a largement contribué au développement de la langue et de la culture malgaches, mises en veille durant l'ère coloniale.

Jusqu'à la fin des années 70, les progrès de la scolarisation primaire ont été remarquables. Puis la tendance se renverse. Plusieurs facteurs expliquent la dégradation de l'enseignement. La récession de l'économie malgache à partir du début des années 80 en est une des principales causes. La politique d'ajustement structurel adoptée afin de rétablir l'équilibre budgétaire et stimuler l'économie a fortement décru la part de budget allouée au secteur éducatif notamment primaire, par rapport aux années précédentes. Or, le bon fonctionnement de la scolarisation dépend largement de son financement. Parallèlement, avec

la paupérisation de la population, instruire les enfants devenait de moins en moins une priorité pour les parents, surtout en milieu rural, ou encore pour les plus démunis.

Pourtant le problème économique n'explique pas à lui seul la crise qui touche l'enseignement primaire dans la grande île dans les années 80 et 90. La politique éducative de l'époque a elle-même sa part de responsabilité. En l'examinant de près en effet, on relève beaucoup de lacunes, comme des instituteurs fortement politisés ou encore pas suffisamment formés. Mais le plus grand problème qui pénalise l'enseignement primaire se trouve surtout au niveau des infrastructures qui font énormément défaut à ce secteur. D'une manière générale, ce dénuement en équipements adéquats est le fruit d'une démocratisation non contrôlée. Beaucoup d'établissements, faute de moyens financiers, ont été par exemple obligés de fermer leurs portes.

Tous ces problèmes ont fait que l'enseignement primaire malgache, pendant longtemps un modèle pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne se situe aujourd'hui au plus bas de la hiérarchie continentale en matière d'efficacité interne⁹⁰. Les taux de redoublement et de déscolarisation sont singulièrement élevés dans le pays, sans parler de la baisse du niveau général des élèves, ainsi que de leur connaissance de la langue française, qui malgré la malgachisation de l'enseignement constitue toujours le principal critère pour privilégier de certaines prérogatives professionnelles.

⁹⁰ ROUBAUD F., 1996 (juillet), « La politique d'éducation au cœur de l'ajustement à Madagascar : que veulent les tananariviens ? », Projet MADIO n°9634/E, Antananarivo, p. 4.

CONCLUSION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion générale

Que la deuxième République ait marqué l'histoire de l'enseignement à Madagascar, c'est une évidence. Que les réformes de 1975 n'aient pas entièrement donné les résultats escomptés, c'est un fait incontestable. Ceci dit, vu la complexité et les difficultés dans l'étude de cette institution, avancer des conclusions catégoriques sur le sujet serait induire les lecteurs en erreur. Aussi, nous abstenons-nous d'effectuer un résumé, réducteur, de la substance de notre travail et de nous livrer à des affirmations péremptoires.

La complexité de l'étude de l'institution scolaire relève du fait que l'enseignement, quoique fait éminemment social, reste étroitement lié à des entités exogènes, entre autres politique, économique et culturelle. Il s'ensuit que pour mieux l'appréhender, il est nécessaire d'embrasser l'histoire générale de Madagascar pour la période étudiée et même bien au-delà.

Si l'on est donc amené à évaluer les différentes périodes ainsi que les grands axes qui caractérisent l'histoire de la scolarisation à Madagascar, rappelons juste qu'outre le rôle décisif des missionnaires protestants dans l'introduction et le premier développement de l'école au XIX^{ème} siècle, chaque régime qui a, depuis, jalonné l'histoire du pays, a marqué chacun à leur manière le système éducatif malgache. Un fait mérite cependant d'être retenu. C'est que, quel que soit le régime en place, l'enseignement n'a jamais été neutre, il a toujours répondu d'une manière ou d'une autre à des préoccupations plus d'ordre politique que social. Que ce soit lors de l'instauration de la colonisation en 1896 ou encore en 1975 avec l'avènement de la deuxième République et même au moment de la proclamation de l'indépendance en 1960 lorsque le président de la jeune République décide de maintenir le système qui prévalait auparavant, les décisions de ces dirigeants sont toujours dictées par ce souci politique. Nous avons vu, par exemple, que sous la colonisation, l'enseignement a fait l'objet de plusieurs modifications, suivant les conjonctures économiques et/ou politiques et suivant les gouverneurs généraux au pouvoir. Philibert Tsiranana, en conservant le système éducatif de la période coloniale, choisit pour sa part de maintenir les relations privilégiées entretenues avec l'ancienne métropole.

Cette situation a, d'ailleurs, suscité beaucoup de critiques à l'époque, notamment chez les couches les moins favorisées. Vers le début des années 70, les mécontentements de la population prennent de l'ampleur avec la révolte dans le Sud en avril 1971 et ils se radicalisent avec le soulèvement populaire dans la capitale en mai 1972 qui fut en même temps le tocsin annonçant la fin de la première République.

Conclusion générale

Après trois années de transition, une nouvelle République voit le jour en 1975 avec à sa tête le capitaine de frégate Didier Ratsiraka. Conscient du rôle prépondérant joué par l'école dans les revendications de 1972, le nouveau dirigeant, dès le lendemain de sa prise de pouvoir, met en marche tout un programme pour adopter l'enseignement aux souhaits du peuple. Ce nouveau programme est régi par trois principes fondamentaux dont la démocratisation, la décentralisation et la malgachisation. La démocratisation et la décentralisation visent à atténuer les inégalités frappantes enregistrées entre la capitale et les autres provinces en matière de scolarisation tandis que la malgachisation se propose de rapprocher davantage le programme scolaire des réalités nationales et locales.

Le principal objectif de ce travail étant d'appréhender la finalité de la politique éducative sous la deuxième République, nous pouvons ici parler du tort des décideurs qui misaient plus sur l'endoctrinement des enfants que sur l'instruction elle-même. Tout au long de cette étude, il a été démontré que l'enseignement, pendant cette période, reste étroitement au service du régime en place. En effet, dans le but d'édifier une société socialiste où les inégalités sociales et régionales seront abolies, l'on tentait par l'école de former des hommes qui puissent servir convenablement l'Etat sans jamais le remettre en question.

En outre, l'entrée en vigueur des nouvelles réformes s'est heurtée à de nombreuses difficultés d'ordre pratique. Les raisons de l'échec éducatif sont multiples et les responsabilités partagées. Au niveau financier, les programmes d'ajustement structurel imposés par les bailleurs de fond, dès le début des années 80, sous peine de couper tout subside, se sont traduits par des coupes sombres dans les budgets de l'enseignement. Ainsi, pour pouvoir bénéficier de ces aides, le pays se trouve dans l'impossibilité d'appliquer une politique indépendante et souveraine. En revanche, au niveau pédagogique, l'empressement dans l'application des réformes, en particulier concernant la malgachisation, a énormément porté préjudice au progrès de l'enseignement enregistré depuis sa création. Il en va de même des compétences d'un certain nombre d'enseignants, recrutés trop hâtivement afin de combler le manque de personnel. Nous avons vu lors de l'étude que les critères de recrutement, spécialement au niveau des diplômés ont été très bas. Les appelés du Service national, par exemple, se recrutaient au niveau du BEPC. Ce fait mérite d'être réellement souligné parce que le relèvement du niveau de l'éducation passe impérativement par une redéfinition de la formation des maîtres. Par ailleurs, aussi bien les conditions matérielles d'existence que les conditions d'exercice de ces enseignants sont médiocres par rapport à leur situation durant la première République, diminuant ainsi la motivation de la plupart d'eux.

Conclusion générale

Ceci dit, malgré toutes ces difficultés, la politique éducative de la deuxième République possède également ses aspects positifs, qui méritent d'être mentionnés. Pour la période 1975-1980 qui nous intéresse, grâce aux nombreuses écoles ouvertes à travers toute l'île, l'effectif des scolarisés a considérablement augmenté. Par ailleurs, la plupart des établissements que l'on retrouve actuellement dans le paysage scolaire ont été construites durant la deuxième République.

Pour ce qui est de la malgachisation proprement dite, malgré une opinion généralisée sur son échec, l'étude montre qu'elle présente aussi des aspects positifs. Cette réforme favorise d'une part l'essor de la langue et de la culture malgaches et de l'autre, les enfants du milieu rural, rarement touchés par le système francophone des grandes villes.

L'étude de l'institution scolaire sous la deuxième République a permis de comprendre le fonctionnement de la machine scolaire, du plus haut de l'échelle, à savoir de l'organe de décision, jusqu'à l'organe d'exécution, c'est-à-dire le simple instituteur. Mais au-delà du cas exemplaire de Madagascar, cette étude a une portée plus générale sur le rôle que joue l'école comme principal facteur de développement d'un pays. Elle a également mis à jour les caractéristiques de l'enseignement primaire dans les pays sous développés ainsi que l'enjeu de la politique linguistique pour le progrès de l'école. C'est un enseignement essentiellement tributaire du régime politique en place, mais aussi profondément affaibli et dégradé à cause des situations économiques de ces pays.

Avec le retour au système français, la troisième République se caractérise par le rehaussement du niveau et de la qualité de l'enseignement primaire dispensé dans la grande île. Ceci dit, le système porte encore les séquelles de cette politique avortée de la deuxième République.

A présent, si l'on veut véritablement relever le niveau de l'enseignement primaire dans la grande île, il faudrait repenser à une politique éducative plus performante et plus efficace. Ceci passe impérativement par une reconsidération du rôle qu'on veut réellement donner à l'enseignement dans la société car si à chaque changement de régime, la structure de l'enseignement soit refondue également, on ne pourra jamais envisager que le système éducatif malgache recouvre un jour son prestige d'antan.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

CODESRI - BIBLIOTHEQUE

A. Ouvrages de méthodologie et d'historiographie

1. BEAUD M., 1996, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de D.E.A ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Editions La Découverte, Paris, 174p.
2. BOUTIER J., JULIA D., 1995, *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Editions Autrement, Paris, 349p.
3. DORTIER J.F., 2004, *Le dictionnaire des Sciences Humaines*, France, 375p.
4. RUANO-BORBALAN J.L., 1999, *L'Histoire aujourd'hui*, Editions Sciences Humaines, France, 473p.

B. Etudes générales sur l'Afrique et sur La France

1. Histoire politique

5. BANCEL N., BLANCHARD P., VERGES F., 2007, *La colonisation française*, Editions Milan, France, 63p.
6. BINOCHE-GUEDRA J., 1992, *La France d'outre-mer. 1815 – 1962*, Masson, Paris, 246p.
7. DURUFLE G., 1988, *L'Ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Karthala, Paris, 205p.
8. GONIDEC P.F., 1978, *Les systèmes politiques africains*, Tome XXVII, 2^{ème} Edition, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 431p.
9. GONIDEC P.F., 1985, *L'Etat africain*, Tome VIII, 2^{ème} Edition, Paris, 362p.
10. MARTIN D-C., 1988, *Tanzanie. L'invention d'une culture politique*, Karthala, France, 318p.
11. MERLIN P., 1991, *Espoir pour l'Afrique Noire*, Collection Présence Africaine, Dakar, 477p.
12. SENGHOR L.S, 1971, *Liberté II. Nation et voie africaine du socialisme*, Edition du Seuil, Paris, 317p.
13. SENGHOR L.S, 1993, *Atlas Jeune Afrique du Continent Africain*, Les Editions du Jaguar, Paris, 175p.

14. URFER S., 1975, *Socialisme et église en Tanzanie*, L'Harmattan, Paris, 168p.

2. Histoire de l'enseignement

15. ALTBACH P.G., 1983, « Problèmes clés du manuel scolaire dans le Tiers Monde », *Perspectives*, vol. XIII, n°3, Paris, p. 339 – 351.

16. Banque Mondiale, 2002, *Le système éducatif béninois. Performance et espaces d'amélioration pour la politique éducative*, Série Développement humain de la région Afrique, 82p.

17. DIOUF M, « La crise de l'ajustement », *Politique africaine n°45 : Sénégal. La démocratie à l'épreuve*, France, 1992, p 62 – 85.

18. HENEVELD W., 1994 (Juin), *Planification et suivi de la qualité de l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne*, AFTHR, Note technique n°14, Banque mondiale, 67 p.

19. HENEVELD W., RANDRIAFAMANTANANTSOA J-J., RANDRIANASOLO S.A., RANDRIANJA L., 1995 (Novembre), *Guide de l'Animateur de séminaire sur l'amélioration qualitative de l'éducation*, AFTHR, Note technique n°19, Banque mondiale, Washington, 19 p.

20. TIMAR J., 1983, « La nouvelle crise de l'enseignement dans les pays en développement », *Perspectives*, vol. XIII, n°4, Paris, p. 429 – 445.

C. Ouvrages sur Madagascar

1. Etudes générales

21. BOITEAU P., 1982, *Contribution à l'histoire de la Nation Malgache*, Editions Sociales, Paris, 445p.

22. DESCHAMPS H., 1965, *Histoire de Madagascar*, Editions Berger-Levrault, Paris, 346p.

23. RALAIMIHOATRA E., 1976, *Histoire de Madagascar*, 3^{ème} Edition, Librairie de Madagascar, Antananarivo, 320p.

24. RANDRIAMAMONJY F., 2009, *Histoire de Madagascar : 1895 – 2002*, TPFLM, Antananarivo, 496p.

25. SPACENSKY A., 1970, *Madagascar. Cinquante ans de vie politique*, Nouvelles éditions latines, Paris, 526p.

26. VERIN P., 2000, *Madagascar*, Karthala, Paris, 270p.

2. Les études spécialisées

a. Histoire politique, économique et sociale

27. ANDRIAMALALA E.D., 1991, *Ny fanagasiana*, 3^{ème} Edition, Tananarive, 59 p.
28. ANONYME, 1982, *Iza moa Andriamatoa Didier RATSIRAKA ?*, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, Antananarivo, 7p.
29. ANONYME, 1975, *Charte de la Révolution socialiste malgache*, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, Tananarive, 117p.
30. ARCHER R., 2003, *Madagascar depuis 1972. La marche d'une révolution*, L'Harmattan, Paris, 210p.
31. CADOUX Ch., 1975, « La Deuxième République malgache : vers l'édification d'un Etat de type nouveau », *Annuaire des pays de l'Océan Indien*, Volume II, p 35-78.
32. GALIBERT D., 2003, « Mai 1972 : la deuxième indépendance malgache », in COMBEAU Y. (sous la dir. de), *La Réunion – Madagascar. 1942-1972*, France, p. 189-203.
33. MANANTSIALONINA RABEARIMANANA L., 1994 – 1995, *La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930 – 1958*, Thèse pour l'obtention du doctorat d'Etat ès – Lettres et Sciences Humaines, Université Paris VII Denis Diderot, 3 tomes, 905p
34. PASCAL R., 1965, *La République malgache. Pacifique indépendance*, Editions Berger-Levrault, Paris, 203p.
35. RABEARIMANANA L., 2003, « Madagascar sous la Première République (1959-1972) : les espoirs déçus », in COMBEAU Y. (sous la dir. de), *La Réunion – Madagascar. 1942-1972*, Revue historique des Mascareignes, n°4, France, p.119-137.
36. RABEMANANJARA R.W., 1998, *Géopolitiques et problèmes de Madagascar*, L'Harmattan, Paris, 285p.
37. RABENIRAINY J., 2002, « Les forces armées et les crises politiques (1972-2002) », *Politique africaine : Madagascar, les urnes et la rue*, n° 86, Karthala, Paris, p 86-101.
38. RAINIBE D., 1982 (janvier – juin), « Une condition indigène », *Omaly sy Anio*, n°15, Antananarivo,
39. RAISON-JOURDE F., 1991, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIXe siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat*, Karthala, Paris, 840p.
40. RAJOELINA P., 1988, *Quarante années de la vie politique de Madagascar : 1947-1987*, L'Harmattan, Paris, 176p.

BIBLIOGRAPHIE

41. RAKOTOMALALA H. A. F., 2010, *Les femmes et l'exercice des métiers de « grandes carrières à Antananarivo : la médecine de 1928 à 1970*, Mémoire de Maîtrise au Département d'Histoire, Université d'Antananarivo, 165p.
42. RAMAHATRA O., 1989, *Madagascar : une économie en phase d'ajustement*, L'Harmattan, Paris, 287p.
43. RANDRIANARISOA P., RAZAFIMAHEFA A.L., 1991, *Madagascar d'une République à une autre (1985-1982)*, Tome I,
44. RAVALOSON J., 1994, *Transition démocratique à Madagascar*, L'Harmattan, Paris, 175p.
45. RAZANAKOLONA F., 2004, *Les banderoles et les pancartes dans les manifestations de rue à Tananarive en 1972*, Mémoire de Maîtrise au Département d'Histoire, Université d'Antananarivo, 232p.
46. REGNARD, 2003, *Crise économique, santé et mortalité à Madagascar*, L'Harmattan, Union européenne, 297p.
47. SABIROV Kh., 1986, *Ny fototry ny fahalalana sosialy sy politika*, Editions Progrès, Moscou, 285 p.
48. SERRE G., 1981, *L'avènement de la Deuxième République*, Thèse de troisième cycle, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 337 p.
49. VALETTE J., 1965 (Septembre), « Un ouvrage de Roger Pascal : « La République malgache » », *Bulletin de Madagascar*, n°232, Imprimerie nationale, Tananarive, p. 797-803.

b. Histoire de l'enseignement

50. ANDRIAMIALY RATSARATOETRA F., 2009, *La promotion féminine par l'école à Tananarive de 1930 à 1958*, Mémoire de Maîtrise au Département d'Histoire, Université d'Antananarivo, 133 p.
51. ANDRIANTSEHENO R.B., RATOEJANAHARY M., *Fiaraha-monina fototra sy tahirin-kevitra SAFF. Tantara – Jeografia – Fitaizana ho isam-bahoaka*, Antananarivo, 143p.
52. ANONYME, 1972, *Semineran'ny mpampianatra: Vakim-pileovan'Antsirabe*. Torapo, Mey-Jiona-Jolay 1972, 43 p.
53. ARESTOFF F., 1996 (Mai), « L'éducation à Madagascar en 1993/94 : analyse descriptive à partir de l'enquête EPM », *Projet MADIO*, n°9630/E, 34p.

BIBLIOGRAPHIE

54. Banque Mondiale, 2002, *Education et formation à Madagascar. Vers une politique nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté*, Banque mondiale, Washington, D.C., 194 p.
55. BABAULT S., 2006, *Langues, Ecole et Société à Madagascar. Normes scolaires, pratiques langagières, enjeux sociaux*, L'Harmattan, Paris, 320 p.
56. BAVOUX C. et BAVOUX Cl., 1993, « Le coût social des dernières politiques linguistiques », *Politique africaine*, n° 52, Editions AMBOZONTANY et KARTHALA, p.76-88.
57. BEACCO J-C., 2007, *L'approche par compétence dans l'enseignement des langues*, Didier, Paris, 307 p.
58. BEMANANJARA Z., 1978, « Linguistique et Révolution », *Linguistique et Enseignement*, Université de Madagascar, Antananarivo, p.108-132.
59. CHAPUS G-S, 1930, *L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du général Gallieni*, Librairie A. SAHY, Montpellier, 317p.
60. CLIGNET R., ERNST B., 1995, *L'école à Madagascar : évaluation de la qualité de l'enseignement primaire public*, KARTHALA, Paris, 222 p.
61. COURY D., 1996 (Juillet), « Les performances comparées des systèmes éducatifs privés et publics dans l'agglomération d'Antananarivo », *Projet MADIO*, n°9623/E, 22p.
62. DELAHAIE H., 2000, « Madagascar : la marche au socialisme », RATSIRAKA (D), *Stratégies pour l'an 2000 : du Tiers-Monde à la troisième puissance mondiale*, Collection Luttes et Combats, Editions Afrique, Asie, Amérique latine, p.15-21.
63. DESAMAIS R., GINESTE R., 1963, *Face aux enfants : l'enseignement dans les pays francophones et à Madagascar*, Armand Colin, Paris, 349 p.
64. ENIAVISOA, 1986, *Une institution de formation sous la Première République : L'Ecole Normale des instituteurs et institutrices de Mahamasina (1958-1974)*, Mémoire de CAPEN, Antananarivo, 115 p.
65. ESOAVELOMANDROSO F.V., 1977, « Politique des races et enseignement colonial », *Omalysy antio* n° 5-6, p.245-256.
66. FREMIGACCI J., 2005 (Septembre), « Age d'or et crise de l'enseignement français à Madagascar : coopération et décoopération (1960-2000) », *Tsingy*, n°2, p.79-88.
67. GOGUEL A-M., 2006, *Aux origines du mai malgache. Désir d'école et compétition sociale, 1951-1972*, Karthala, 378 p.

BIBLIOGRAPHIE

68. GUILLOU M., 1998, *Assises de l'enseignement du français et en français*, Montréal, 547 p.
69. HUGON Ph., 1975, « Aperçus historiques de l'enseignement à Madagascar », *Annuaire des pays de l'Océan Indien*, Volume II, p.79-98.
70. HUGON Ph., 1975, *Le financement des dépenses d'enseignement à Madagascar*, Institut international de planification de l'enseignement, Paris, 300 p.
71. HUGON Ph., 1976, *Economie de l'enseignement à Madagascar*, Institut international de planification de l'enseignement, Paris, 410 p.
72. KOERNER F., 1999, *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar (1820-1995). Les implications religieuses et politiques dans la formation d'un peuple*, L'Harmattan, Paris, 337 p.
73. KWOFIE E.N., 2004, *La diversité du français et de l'enseignement de la langue en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 179 p.
74. LEYMARIE P., 1998, « La malgachisation en question », *Revue française d'études politiques africaines*, n° 85, p 28-32.
75. MALLEY S., 1975, « Didier Ratsiraka, le socialisme, un objectif à atteindre », *Jeune Afrique*, p.10-39.
76. RAFALIMAMONJY, 1986, « Une école officielle modèle en milieu rural (Mitongoa) », *Omalv sy Anio*, n°23-24, Antananarivo, p.409 – 428.
77. RAFALIMANANA A., 1999 (Décembre), Evaluation des acquis scolaires en quatrième année d'études du primaire à Madagascar, Antananarivo, 130 p.
78. RAINIBE D., 1982, « Une condition indigène », *Omalv sy Anio*, n°15, Antananarivo, p. 117-170.
79. RAJAONAH F.V., 2002, « L'école Le Myre de Vilers (1940-1950). Politiques des races et formation d'une élite nationale », Raison-Jourde (F), *La Nation malgache au défi de l'ethnicité*, Paris, p.183-206.
80. RAJAONAH F.V., 2002, « Repenser l'enseignement de l'histoire à Madagascar dans les années 1960 », *Les années soixante dans l'Océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte, Revue historique des Mascareignes*, 4^{ème} année, n° 4, p.79-92.
81. RAJAOSON F., 1985, *L'enseignement supérieur et le devenir de la société malgache. La dialectique Université de Madagascar / Société*, FTM, 325 p.
82. RAKOTOANOSY M.I., « Les paradoxes du système scolaire à Madagascar : rôles, responsabilités, capacités et opportunités des obligataires et détenteurs de droit »,

BIBLIOGRAPHIE

- Communication au colloque *international Le droit à l'éducation, quelles effectivités au Sud et au Nord* (Université de Ouagadougou, 9-12 Mars 2004).
83. RAKOTONDRAINAIVO A., 1977, *Sekoly mamokatra na famokarana araka ny fandaharam-pianarana ara-panjakana ho amin'ny taona fahatelo sy fahaefatra ary fahadimy (T3 – T4 – T5) ary hanampy ny olon-drehetra amin'ny famokarana andavan'andro*, TPL, Antananarivo, 126 p.
84. RAKOTONDRAINAIVO A., 1976, *Fiaraha-monina, fandaharam-pianarana ho an'ny taona fahadimy (T5)*, TPL, Antananarivo, 178 p.
85. RAKOTONDRAINAIVO A., 1976, *Kajy Fototra, taona fahaefatra sy fahadimy (T4 – T5)*, TPL, Antananarivo, 303p.
86. RAKOTONIAINA J., 1976, *Ny tanora sy ny Revolisiona*, Printy Hehy, Antananarivo, 34p.
87. RANIVO HARISON J., 1979, *Législation et administration scolaire à Madagascar*, Antananarivo, Librairie Mixte, 230 p.
88. RAPARISON E., Décembre 1988, *Les dépenses et les coûts de l'enseignement à Madagascar*, Projet MAG/PNUD/UNESCO/84/013, Antananarivo, 62p.
89. RARIVOARIVELOMANANA V.J., RAMILISON E.N., 1998 (Juillet), « Etat des lieux des statistiques de l'enseignement à Madagascar : diagnostic et recommandations », *Projet MADIO*, n°9837/E, 22p
90. RATRIMOARIVONY RAKOTOANOSY M.I., 1986, *Historique et nature de l'enseignement à Madagascar de 1896 à 1960*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Paris, 527p.
91. RATSIMIHENA Cl., 1978, *Les moyens pédagogiques de la malgachisation de l'enseignement primaire 1972-1975*, Thèse de doctorat du troisième cycle, Paris, 231p.
92. RAVELOMANANA J., 2005 (Septembre), « Les débuts de l'enseignement à Madagascar et son développement de 1820 à 1916. », *Tsingy*, n°2, p.37- 44.
93. RAVOLOLONIRINA H., 1978, « Problèmes de la malgachisation de l'enseignement », *Linguistique et enseignement*, Université de Madagascar, Antananarivo, p.94-107.
94. ROUBAUD F., 1996 (Juillet), « La politique d'éducation au cœur de l'ajustement à Madagascar », *Projet MADIO*, n°9634/E, 26p.

A. LES SOURCES ECRITES

1. Les documents ministériels

a. Ministère des finances et du budget

- Ministère des Finances, 1975, *Budget général de l'Etat. 1975*, Imprimerie Nationale, Tananarive, 741p.
- Ministère des Finances et du Plan, 1976, *Budget général de l'Etat. 1976*, Imprimerie Nationale, Antananarivo, 771p.
- Ministère des Finances et du Plan, 1977, *Budget général de l'Etat. 1977*, Imprimerie Nationale, Antananarivo, 789p.
- Ministère auprès de la Présidence de la République chargé des Finances et du Plan, 1978, *Budget général de l'Etat. 1978*, Imprimerie Nationale, Antananarivo, 811p.
- Ministère auprès de la Présidence de la République chargé des Finances et du Plan, 1979, *Budget général de l'Etat. 1979*, Imprimerie Nationale, Antananarivo, 816p.
- Ministère auprès de la Présidence de la République chargé des Finances et du Plan, 1980, *Budget général de l'Etat. 1980*, Imprimerie Nationale, Antananarivo, 827p.

b. Ministère de l'Education nationale

- Requête du gouvernement malagasy à la Banque mondiale, Deuxième projet d'éducation, Appendice concernant la politique d'enseignement, Antananarivo, 1975 (Octobre), 102p.
- Foto-kevitra ijoroan'ny fanabeazam-pirenena ho amin'ny fiaraha-monina sosialista, Société nouvelle, Antananarivo, 1975, 448p.
- Les grandes lignes de la politique de l'enseignement et de l'éducation à Madagascar, 1975.
- La politique éducationnelle, Avril 1986.
- Le VO.FI.SO. Vohitra Fibeazana Sosialista (Village scolaire socialiste), 1986.
- Document sur l'Education nationale, Avril 1988
- Programme d'Ajustement Structurel dans le domaine de l'Education et de la Formation, 1989.
- Amélioration qualitative de l'enseignement (Politique générale de décentralisation de l'administration au MINESEB), 1991.

SOURCES

- « Tableau de bord », MAGPLANED/CRESED, *Programme d'amélioration de la planification de l'Education à Madagascar*, Antananarivo, 1996 (Novembre), 91p.
- Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement. PNAE 2 du MINESEB, Imprimerie du CNAPMAD, Antananarivo, 1997 (Novembre), 111 p.
- Diagnostic et scénarios de développement des enseignements primaire et secondaire, 78p.

2. Les dossiers de l'UNESCO

- UNESCO, 1990, *Quelle formation pour les enseignants du premier degré ?*, Paris, 127p.
- UNESCO, 1986 (Août), *Priorités, contraintes et perspectives du développement de l'éducation*, Tome I : Volumes I et II, Rapport n°32, Paris, 73 p.
- UNESCO, 1986 (Août), *Priorités, contraintes et perspectives du développement de l'éducation*, Tome II : Volumes III et IV, Rapport n°32, Paris.

3. Les périodiques

- JORM de 1899, 1951, 1960, 1972, 1975, 1978
- L'Express de Madagascar 2001
- Le journal de Madagascar 1990
- Lumière 1972, 1973, 1974, 1975
- Maraina vaovao 1974, 1975
- Maresaka 1974
- Tribune de Madagascar 1990

B. LES SITES INTERNET

- <http://www.books.google.fr> : BIANCHINI P., 2004, *Ecole et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et en Burkina Faso (1960 -2000)*, Karthala, Paris, 286p.
- www.unesco.org/fr/efareport/reports/2002-efa-on-track/glossary&hellip définitions de taux brut et taux net de scolarisation d'après l'UNESCO.

SOURCES

- http://www.wikipedia.org/wiki/Education_nouvelle: Education nouvelle en Occident
- <http://www.lemonde.fr>: Interview du Dr Josué de Castro
- <http://www.madagascar-tribune.com/Le-point-de-vue-du-professeur.8747.html> : article daté du 10 Septembre 2008 : « Le point de vue du Professeur Lucile Rabearimanana (concernant le retour de la malgachisation dans l'enseignement) »
- <http://colonisation-enseignement.ens-lyon.fr/spip.php?article68&contenu=resume>: CAMARA A., « Les espaces de référence des programmes d'histoire et de géographie », article publié en 2009.
- <http://colonisation-enseignement.ens-lyon.fr/spip.php?article60&contenu=resume> GAMBLE H., La crise de l'enseignement en Afrique occidentale française, 1944 – 1950, article publié en 2009.
- <http://afecinfo.free.fr/ouaga/communications/ouaga-resume052.htm>: MOGUEROU L., « Fondements des inégalités scolaires à Dakar », résumé de la communication du 13 mars 2004 qui s'est tenue à Ouagadougou
- <http://afecinfo.free.fr/ouaga/communications/ouaga-resume071.htm>: RAKOTOANOSY M., « Les paradoxes du système scolaire à Madagascar: rôles, responsabilités, capacités et opportunités des obligataires et détenteurs de droit », résumé de la communication du 13 mars 2004 qui s'est tenue à Ouagadougou
- <http://afecinfo.free.fr/ouaga/communications/ouaga-resume081.htm>: D'Almeida Y. et alii, « Le droit à l'éducation dans sa langue maternelle », résumé de la communication du 13 mars 2004 qui s'est tenue à Ouagadougou
- <http://www.confemen.org/spip.php?article74> : « L'éducation de base : vers une nouvelle école », CONFEMEN 1995, Document de réflexion et d'orientation
- <http://hmenf.free.fr/rubrique.php3?id8&rubrique=2> : Origines et histoire de l'« Education nouvelle » en France.
- <http://gasikarasahy.blogvie.com/2008/08/29/la-face-cachee-de-la-malgachisation-la-merinisation/> : article du 29 Août 2008 : « La face cachée de la malgachisation : une merinisation bancaire »
- http://theses.recherches.gov.mg/pdfs/raholiarison_eco_m1_06.pdf: RAHOLIARISON B.S, 2006, *Diagnostic stratégique de l'éducation à Madagascar*, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de maîtrise en Economie, Université d'Antananarivo, 75p.

- <http://www.centre-histoire-ocean-indien.fr/>: RANDRIAMASITIANA G.D., 2002, *Forces et faiblesses du système éducatif malgache durant la première décennie de l'indépendance*, 24p.

C. LES ENQUETES ORALES

Ces enquêtes ont été effectuées entre janvier 2009 et novembre 2010 dans la capitale de Madagascar, Antananarivo, ainsi que dans ses zones périphériques afin de bien mener à terme notre étude. Les personnes enquêtées sont pour la plupart des témoins et en même temps des acteurs de la vie politique et éducative de la deuxième République. Leur milieu d'origine est très varié mais pour respecter leur choix, nous nous abstenons d'en faire des commentaires.

Liste des personnes enquêtées :

Responsables au sein des divers services du MINESEB :

- Monsieur Rolland Joseph ANDRIAMASY, ancien chef CISCO d'Ambohidratrimo.
- Monsieur Hery Tiana RANDRIANATOANDRO, chef du département de renseignement primaire à l'INFP Mahamasina
- Monsieur Tsimandresy RAKOTO, actuel chef de division de la Programmation dans la CISCO d'Ambohidratrimo
- Monsieur Noël Ange RAKOTOVAO, ancien chef CISCO d'Ambohidratrimo.
- Monsieur Bruno RAZAFINDRAMORA, actuel chef du service de la planification au sein du MINESEB

Directeurs d'établissements scolaires :

- Madame Josette RANAVELA, Directrice actuelle de l'établissement privé « Les Colibris » à Mahamasina.
- Madame Fara Hantamalala RAVELONIRINA, Directrice actuelle de l'EPP à Tanjondava (Talamaty).

SOURCES

- Monsieur Harison RAHARIMANANA, Directeur actuel de l'EPP d'Amborompotsy (Talamaty).
- Monsieur Jean Chrysostome RAKOTOARISON, ancien directeur de l'EPP de Besarety, de Mahamasina Est et d'Ankadinandriana

Enseignants et professeurs :

- Madame Lucile RABEARIMANANA, ancienne élève dans l'Ecole Normale des Instituteurs
- Madame Flore RAKOTOMIASON, ancien professeur d'anglais
- Madame Ratsiriharimboahangy RANAIVO, institutrice
- Monsieur Jean de Dieu ANDRIANASOLO, professeur de mathématiques

Parents d'élèves :

- Madame Eleonore RAFARASOA
- Madame Flore RAKOTOMIASON
- Madame Sylvie RAVAOARISOANATOANDRO
- Madame Yvonne RAVAOMITSIRISOA
- Madame Sahondra RAZANAMANGA
-

Etudiants et élèves durant la deuxième République :

- Madame Gisèle BAKOLIHARISOA
- Madame Elysée RAKOTOZANANY
- Madame Ratsiriharimalala Soa RANAIVO
- Madame Vololona RANDRIAMAROTSIMBA
- Monsieur RAKOTONIRINA Albert
- Monsieur RATSIMBA Hajalalaina

ANNEXES

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

ANNEXE I

Extrait de la Constitution de la République Démocratique de Madagascar

(Journal officiel de la République de Madagascar du 31 décembre 1975)

PREAMBULE

Le peuple malgache,

- Fidèle aux transitions de lutte, entretenues tout au long de son histoire par les meilleurs de ses fils qui se sont sacrifiés pour que soient à jamais abolies l'exploitation de l'homme par l'homme ainsi que toutes les formes de domination, d'oppression et d'aliénation qui en découlent.

- Convaincu de l'éminente dignité de la personne humaine et résolu à combattre avec tous les hommes épris de justice et de progrès pour la libération de tout homme et de tout l'homme.

- Persuadé que la paix et l'amitié entre les peuples ne sauraient être instaurées que par le respect de leur auto-détermination, l'indépendance des Etats et l'organisation démocratique des relations économiques entre les Nations.

- Décidé à construire un Etat de type nouveau, expression des intérêts des masses laborieuses, et à édifier une société conforme aux principes socialistes énoncés dans « la Charte de la Révolution socialiste malagasy ».

Déclare :

TITRE PREMIER

PRINCIPES GENERAUX

Article premier. – Le peuple malgache constitue une Nation organisée en Etat fondé sur a communauté socialiste et démocratique, le *Fokonolona*. Cet Etat est une République

souveraine et indivisible, comptant en premier sur ses propres forces, et porte le nom de « République Démocratique de Madagascar ». Son territoire est inaliénable.

Art. 2. – La République Démocratique de Madagascar, unitaire et décentralisée, garantit et favorise l'exercice, par les collectivités territoriales, des activités et fonctions concourant au développement de la Nation.

Art. 3. – Le peuple travailleur souverain détient la plénitude des pouvoirs au sein de la République Démocratique de Madagascar.

Le peuple souverain qui se manifeste par la voie du suffrage universel :

- élit et révoque démocratiquement ses représentants,
- désigne et présente les citoyens dignes d'être élus.

Art. 4. – Le peuple exerce son pouvoir, soit directement, au sein des Fokonolona ou par voie de référendum, soit par délégation au Président de la République et à l'Assemblée Nationale Populaire.

Art. 5 – L'élection au suffrage universel et la nomination par le Président de la République sont les seules sources de la légitimité socialiste et de la légalité républicaine.

Art. 6. – La loi est l'expression de la volonté populaire. Elle est la même pour tous, qu'elle protège, qu'elle oblique ou qu'elle punisse.

Art. 7. – La propriété publique des principaux moyens de production, des ressources naturelles, des industries et des activités fondamentales pour la vie et le progrès de la Nation,

- la gestion de production par des producteurs organisés démocratiquement selon l'esprit de la Révolution socialiste ;
- le développement autonome, équilibré et harmonieux d'une économie maîtrisée par le peuple,
- le gouvernement du peuple travailleur par lui-même,

constituent le fondement de l'organisation sociale et politique de la République Démocratique de Madagascar.

Art. 8. – Les citoyens les plus conscients, animés de l'idéal socialiste et patriotique, qui militent au sein des organisations progressistes, s'unissent librement dans le Front National pour la Défense de la Révolution.

Art. 9. – Le Front anime et guide la Révolution dans son élan vers l'édification du Socialisme, et inspire l'activité de l'Etat. La loi fixe les attributions, l'organisation et les prérogatives du Front.

Art. 10. – La République Démocratique de Madagascar a pour devise : TANINDRAZANA – TOLOM-PIAVOTANA – FAHAFAHANA.

Son emblème est le drapeau tricolore blanc, rouge, vert, composé de trois bandes rectangulaires d'égales dimensions : la première verticale et de couleur blanche, du côté de la hampe, les deux autres horizontales, la supérieure rouge et l'inférieure verte.

La capitale est Antananarivo.

L'hymne national est : « Ry tanindrazanay malala ô ! »

Les sceaux de l'Etat et ses armoiries sont définis par la loi.

TITRE II

DES DROITS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX

Art. 11. – L'Etat protège et consolide l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Nation. Il se défend de recourir à la guerre pour porter atteinte à sa souveraineté légitime et à la liberté d'autres peuples. Il s'efforce de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques.

Art. 12. – L'Etat assure l'égalité de tous les citoyens en :

- garantissant l'unité de l'ordre social et du système juridique socialiste ainsi que l'unité du système économique, en matière de législation et de réglementation ;
- s'engageant à lever les obstacles d'ordre économique et social qui limitent l'égalité entre les citoyens, entravent le développement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous les travailleurs à l'organisation publique, économique et sociale.
- proscrivant toute discrimination tirée de la race, de l'origine, de la croyance religieuse, du degré d'instruction, de la fortune ou du sexe.

Art. 13. – Les libertés fondamentales et les droits individuels sont garantis dans le cadre de la Charte de la Révolution socialiste malagasy.

Art. 14. – Les droits et libertés fondamentaux sont l'expression des rapports socialistes et démocratiques dans lesquels les citoyens se libèrent de toute exploitation et de tout arbitraire et créent, par le travail personnel et le travail associé, les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'homme dans la liberté et la dignité.

Aucun droit ou liberté ne peut être invoqué par un citoyen qui n'a pas rempli ses devoirs envers la collectivité.

Aucun droit ne peut être invoqué pour contrecarrer l'Etat dans son œuvre d'instauration de l'ordre socialiste.

Art. 15. – L'exercice des droits et libertés reconnus par la Constitution et la loi est garanti à tout citoyen qui œuvre dans le sens de la Charte et milite pour le triomphe d'une société socialiste.

Art. 16. – Quiconque abuse des libertés constitutionnelles ou légales pour :

- combattre la Révolution,
- entraver l'avènement de l'Etat socialiste,
- violer la Constitution,
- porter atteinte aux intérêts de la collectivité,
- mettre en danger l'unité de la Nation,

encourt la déchéance de ses droits et libertés. Les droits et libertés du citoyen trouvent également leurs limites dans la loi et les impératifs de nécessité nationale.

Art. 17. – Tout citoyen est tenu au devoir de fidélité à la Nation et à la Patrie ainsi qu'au devoir de respect de la Charte de la révolution socialiste malagasy, de la Constitution des lois et des règlements de la République Démocratique de Madagascar.

Il doit remplir loyalement ses obligations vis-à-vis de la collectivité et observer les règles de conduite socialiste.

Art. 18. – La défense de la Patrie et la sauvegarde des réalisations et de la propriété socialistes, ainsi que la protection des institutions dont le peuple s'est démocratiquement doté sont un devoir sacré pour tout citoyen.

Art. 19. – Le Service National est organisé, outre les impératifs de défense nationale, pour assurer la promotion sociale et culturelle du plus grand nombre et contribuer au développement d'un système économique fondé sur :

- l'esprit communautaire et mutualiste,
- l'éradication de l'exploitation de l'homme par l'homme,
- la juste répartition du revenu national,
- l'égal accès au bien être physique.

Art. 21. – Le travail est un honneur et un devoir impérieux pour tout citoyen qui doit en accepter volontairement la discipline. Il sera exigé à chacun selon sa capacité. Chacun sera rémunéré selon la qualité et la quantité de son travail.

Art. 22. – Le droit au travail est assuré par la transformation et l'organisation socialiste de l'économie nationale, la libération des forces productives et le développement de la formation professionnelle.

Art. 23. – Les travailleurs ont le droit de participer à la gestion des entreprises dans les conditions fixées par la loi.

Art. 24. – L'Etat favorise l'exercice par chaque citoyen d'une activité conforme à sa qualification, dans les domaines économique, administratif, social et culturel.

Art. 25. – L'Etat reconnaît aux travailleurs individuels le droit d'exercer dans les limites autorisées par la loi, et sans exploiter autrui, une activité privée qui ne soit pas contraire à l'esprit et aux objectifs de la Charte.

Art. 26. – L'accès aux fonctions publiques, professions, places et emplois, est ouvert, à tout citoyen sans autres conditions que celles de la capacité et des aptitudes.

Art. 27. – La durée et les conditions de travail ne doivent porter atteinte ni à la santé, ni à la dignité du travailleur.

Art. 28. – La liberté d'expression, de presse et de réunion est garantie aux citoyens quand elle est exercée conformément aux objectifs de la Révolution, aux intérêts des travailleurs et de la collectivité et en vue d'affermir la démocratie nouvelle pour l'avènement de l'Etat socialiste.

Art. 29. – Les travailleurs et les citoyens animés de l'idéal révolutionnaire et patriotique, qui constituent l'avant-garde du mouvement d'édification du socialisme, sont encouragés à s'associer démocratiquement pour animer, diriger et contrôler les organisations de défense de la Révolution.

Art. 30. – La loi garantit le droit à la propriété individuelle notamment de la maison d'habitation des membres de la famille, des biens d'usage, des éléments qui concourent au confort et au bien-être matériel et de l'exploitation économique, famille ou artisanale, sous réserve des limites imposées par la propriété de la collectivité, les nécessités de nationalisation et de l'expropriation pour utilité publique.

Art. 31. – Le droit de propriété individuelle ne peut être exercé contrairement à l'utilité sociale, mais doit contribuer au bien de la collectivité.

Art. 32. – Afin de réaliser l'exploitation rationnelle de la terre, d'augmenter la production nationale et d'établir des rapports sociaux et économiques équitables entre les membres de la collectivité, la loi peut imposer des obligations ou des limitations à la propriété foncière privée.

Art. 33. – La participation de chaque citoyen aux dépenses publiques doit être progressive et calculée en fonction de sa capacité contributive.

Art. 34. – Chaque citoyen doit combattre sans pitié le parasitisme social que la loi interdit au même titre que les actes anti-révolutionnaires.

Art. 35. – Les biens et les deniers de l'Etat et des collectivités socialistes ne peuvent souffrir d'aucune atteinte. La dilapidation et le détournement des biens deniers de l'Etat et des collectivités socialistes constituent, selon le cas, un délit ou un crime qui sera réprimé avec la dernière rigueur par la loi et pourra entraîner la déchéance des droits civils et politiques et la confiscation des biens de son auteur.

Art. 36. – L'Etat punit avec la plus grande sévérité quiconque nuit, par son fait ou son omission aux objectifs de la Révolution, à l'édification de l'économie socialiste ou l'intérêt public.

Art. 37. – L'Etat protège la famille, la femme et l'enfant et reconnaît à tout citoyen le droit de fonder une famille et de transmettre en héritage les biens personnels.

Art. 38. – Tout citoyen, jouissant de la plénitude de ses droits civils et politiques, a le droit, dans les conditions fixées par la loi, de s'établir et de circuler librement en tout lieu du territoire national.

Art. 39. – La liberté de conscience et de religion est garantie par la neutralité de l'Etat vis-à-vis de toutes les croyances. Les cultes s'organisent et fonctionnent librement en conformité avec la loi.

Art. 40. – Tout citoyen, remplissant les conditions légales, dispose du droit de vote et d'être élu.

Art. 41. – Tout citoyen a droit à l'instruction. L'Etat assure l'exercice de ce droit par l'organisation de l'éducation de base. Il organise et surveille l'enseignement. Il veille à l'égal accès de tous à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture, sans autre limitation que l'aptitude de chacun. L'Etat et les collectivités concourent à l'éducation et à l'instruction des enfants.

Art. 42. – Les citoyens jouissent de la même dignité sociale. Tout citoyen est assuré de l'inviolabilité de sa personne, de son domicile et du secret de sa correspondance.

Nulle perquisition ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi et sur ordre écrit et émanant de l'autorité judiciaire compétente.

Nulle ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

Nul ne peut être puni deux fois pour le même fait.

La loi assure à tous les hommes le droit de se faire rendre justice et l'insuffisance des ressources ne saurait y faire obstacle.

L'Etat garantit la plénitude et l'inviolabilité des droits de la défense devant toutes les juridictions et à tous les degrés de la procédure.

ANNEXE II

Extrait de la loi n° 78-040 du 17 juillet 1978 régissant l'éducation et la formation

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

Loi n° 78 – 040 du 17 juillet 1978

Portant cadre général du système d'éducation et de formation

L'Assemblée nationale populaire a adopté.

Le Président de la République Démocratique de Madagascar promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

PRINCIPES GENERAUX

Article premier. – Le système d'éducation et de formation des hommes, conformément aux dispositions de la Charte de la Révolution socialiste malagasy, se donne pour finalité la construction d'une société socialiste moderne décentralisée, harmonieusement équilibrée et techniquement développée.

Art. 2. – Le Plan constitue le cadre et l'instrument qui permettront la réalisation de cet objectif dont la réussite exige un enseignement de haut niveau.

Art. 3. – Les structures à mettre en place, le contenu de la formation, les méthodes pédagogiques utilisées, le mode de gestion du système obéissent aux impératifs d'édification de cette société socialiste malagasy.

Art. 4. – L'importance du système d'éducation et de formation des hommes dans la Révolution nécessite qu'une formation permanente soit organisée pour permettre, de façon constante, l'approfondissement du savoir et du savoir-faire à tous les niveaux.

Art. 5. – Ces principes généraux régissent les objectifs concrets visés ; l'orientation des jeunes, l'application des principes de démocratisation, de décentralisation et de malgachisation, le contenu et le niveau de la formation, ainsi que les méthodes pédagogiques et le système d'évaluation des connaissances, la prise en charge des dépenses d'éducation et de formation.

Art. 6. – Toute formation prévue par le nouveau système doit, après le premier niveau (Education de base), préparer tout Malgache à l'exercice réel d'une profession concourant à la réalisation du Plan.

A cet effet, l'orientation des élèves et des étudiants sera réalisée dans le cadre général déterminé par le plan qui définit les besoins des masses populaires et les moyens de les satisfaire.

Art. 7. – Pour concrétiser le principe de la démocratisation du système de formation et d'éducation et pour permettre aux enfants des villages dispersés d'avoir les mêmes chances de poursuivre leurs études, ou ceux des *Fokontany* de venir dans les chefs-lieux de *Firaisana* ou de *Fivondronana*, des villages scolaires socialistes dont les modalités d'existence et de fonctionnement seront définies par des textes réglementaires. De même, la création de cantines scolaires est de règle aux chefs-lieux de *Fokontany* dont l'étendue constitue un obstacle à la scolarisation complète ou des les localisations pourvues d'établissements scolaires.

Art. 8. – La décentralisation du système, qui se définit comme la répartition à travers tout le territoire national des différentes catégories d'établissements de formation se réalisera comme suit :

- niveau I : Fokontany
- niveau II : Firaisampokontany
- niveau III : Fivondronampokontany
- niveau IV : Faritany

Art. 9. – La décentralisation des établissements d'enseignement supérieur (niveau IV) obéira aux principes énoncés dans l'ordonnance n°76-043 du 27 décembre 1976, portant création de l'Université de Madagascar.

Art. 10. – La malgachisation, qui se définit en ce domaine, l'adaptation aux besoins et objectifs nationaux des programmes et des méthodes pédagogiques, implique également l'utilisation de la langue nationale comme langue d'enseignement. L'objectif est, conformément au « Livre Rouge », l'emploi du Malgache commun et jusqu'à la mise au point de ce Malgache commun, seront utilisés le Malgache officiel, dans ses variantes régionales et le français. A cette fin sont mises en place, selon un calendrier déterminé par voie réglementaire, les structures ci-après, permettant de rationaliser et de rentabiliser les efforts de recherche :

- une Commission nationale de recherche et d'élaboration du Malgache commun ;
- des commissions régionales de recherche et d'élaboration du Malgache commun ;

- des commissions spécialisées pour la malgachisation des termes techniques et de toutes les disciplines.

Tous les cadres de la société s'initieront aux dialectes et s'obligeront à se pénétrer de la culture locale de la région où ils travaillent pour promouvoir la pratique du Malgache commun issu des travaux de ces commissions.

Art. 11. – Le niveau des connaissances et de technicité dispensées à chaque palier du système sera défini en fonction de celui requis pour les besoins de l'exécution du Plan. A tous les niveaux, les programmes d'études comprennent la formation professionnelle et générale, politique et idéologique. Dans un double souci d'éducation et de production, les activités productives nécessairement liées aux collectivités décentralisées seront généralisées à tous les niveaux du système.

Art. 12. – Sur le plan des méthodes pédagogiques, l'encadrement permanent des élèves et étudiants sera utilisé pour réduire les déperditions en cours d'études et assurer le niveau de formation requise. Dans le nouveau système, l'évaluation des connaissances s'effectuera au moyen d'un contrôle continu et (ou) des examens.

Art. 13. – Dans le cadre du nouveau système, la prise en charge des dépenses d'éducation et de formation est répartie selon les niveaux et les cas entre :

- les entreprises et coopératives socialistes ;
- les collectivités décentralisées ;
- l'Etat.

Par ailleurs, l'école sera productive en vue de participer à ces dépenses d'éducation et de formation.

Art. 14. – Afin de leur permettre de transmettre leur technicité aux ouvriers et aux paysans, tous les techniciens recevront une minimum formation pédagogique.

ANNEXE III

Ordonnance n°76-023 du 2 juillet 1976 portant création de l'éducation de base

(JORM du 17 juillet 1976)

EXPOSE DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE

portant institution de l'éducation de base

L'Education de base dont la mise en œuvre a été approuvée par le Gouvernement le 8 juillet 1975, constitue une importante innovation dans le domaine de l'Enseignement primaire.

Si l'Education est à la fois le reflet et la base de la Révolution, la mise en place de l'Education de base est la condition première de la réussite de l'entreprise à venir dans le domaine de l'Enseignement à tous les niveaux.

Toutefois, il importe de souligner que cette Education de base restera un vain mot sans la participation de tout un chacun tant à sa mise en place qu'à son fonctionnement et à son plein épanouissement.

Tel est précisément l'objet de la présente ordonnance qui doit être considérée comme une charte engageant la Nation toute entière dans l'institution et dans la promotion de l'Education de base.

ORDONNANCE N°76-023

Portant institution de l'Education de base

Le président de la République Démocratique de Madagascar,

Vu la Constitution,

Vu l'ordonnance n°60-044 du 15 juin 1960 portant droits et devoirs respectifs des familles et collectivités publiques en matière d'éducation,

Vu l'ordonnance n°60-049 du 22 juin 1960 fixant les principes généraux de l'enseignement et de la formation professionnelle et portant création de diverses catégories d'établissements d'enseignement, services et organismes relevant du ministère de l'Education nationale, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu l'ordonnance n°73-009 du 24 mars 1973 portant restructuration du monde rural pour une maîtrise populaire du développement,

Vu l'ordonnance n°73-040 du 4 août 1973 fixant les attributions et les responsabilités du *Fokonolona* ;

Vu la décision n°27-CSI/D en date du 29 juin 1976 du Conseil Supérieur des Institutions,

En Conseil Suprême de la Révolution,

Ordonne :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier. – La République Démocratique de Madagascar réaffirme le droit de tout citoyen malgache à l'éducation physique, intellectuelle, morale et sociale.

Art. 2. – L'éducation de base aura pour principale préoccupation de faire épanouir l'homme et de faire acquérir aux jeunes des connaissances et des compétences, suffisantes pour leur permettre de s'insérer efficacement au sein des structures sociales et forces productrices socialistes.

Art. 3. – L'éducation œuvre pour l'Unité nationale et pour l'amitié entre tous les peuples en « proscrivant toute discrimination tirée ou de la race, de l'origine, de la croyance religieuse, de la fortune ... ou du sexe ».

Art. 4. – L'action éducative requiert la participation de tout un chacun sous la direction du ministère chargé de l'éducation.

Un décret définit les modalités d'application de cette participation.

CHAPITRE II

L'éducation de base

Art. 5 – L'Etat institue « l'Education de base » pour l'éducation de tous les enfants malgaches sans exception.

Art. 6. – L'Education de base est gratuite dans les écoles publiques.

Art. 7. – L'Education de base est obligatoire pour tout enfant malgache d'âge scolaire.

Incombent au *Fokonolona* et à l'Etat la sensibilisation de tous dans ce sens et la mise en exécution de cette obligation.

Art. 8. – Un arrêté du ministère chargé de l'Education de base fixe les limites d'âge des enfants fréquentant les écoles de l'Education de base.

CHAPITRE III

Structure de l'Education de base

Art. 9. – L'Education de base s'étend sur une période de cinq années.

Une décision prise par le ministère chargé de l'Education de base fixe les modalités du passage de l'ancienne à la nouvelle structure.

Art. 10. – Les programmes scolaires de l'Education de base sont axés autour des réalités et vie nationales et visent l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie au sein du *Fokonolona*.

Un arrêté du ministère chargé de l'Education de base fixe les programmes scolaires applicables dans les écoles de l'Education de base.

CHAPITRE IV

Du personnel enseignant de l'Education de base

Art. 11. – Des jeunes gens et jeunes filles titulaires du BEPC ou du CFEPCE ou d'un diplôme au moins équivalent accomplissant le Service national et ayant suivi un stage de formation pédagogique seront recrutés en complément de l'effectif du personnel enseignant titulaire.

Un arrêté du ministère chargé de l'Education de base fixe les lieux, dates et programmes de ce stage de formation.

CHAPITRE V

Du financement de l'Education de base

Art. 12. – L'Etat et le Fokonolona assurent conjointement le financement de l'Education de base.

Un décret définit le mode de ce financement.

CHAPITRE VI

Dispositions diverses

Art. 13. – Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'enseignement primaire prévues par les ordonnances n°60-044 du 15 juin 1960 et n°60-049 du 22 juin 1960 susvisées.

Art. 14. – La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République Démocratique de Madagascar.

Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Promulguée à Antananarivo, le 2 juillet 1976.

Didier RATSIRAKA

Par le Président de la République
Démocratique de Madagascar :

*Les membres du Conseil Suprême de la
Révolution :*

Le colonel Joël RAKOTOMALALA ;

Le Lieutenant-Colonel Jaona MAMPILA ;

Arsène RATSIFEHERA ;

Salomon RAHATOKA ;

Etienne MORA ;

TSIHOZONY-MAHARANGA ;

Raymond MARO ;

Le Lieutenant-Colonel Désiré

RAKOTOARIJAONA ;

Gilbert SAMBSON ;

Le Commandant Ferdinand JAOTOMBO ;

Le Capitaine Jean de Dieu

RANDRIANTANANY ;

Le Capitaine Max MARSON ;

Samuel ANDRIAMADITSIFERANA-

RALAIDOVY

ANNEXE IV

Extrait de l'ordonnance n°60-049 du 25 juin 1960

Fixant les principes généraux de l'enseignement et de la formation professionnelle et portant création de diverses catégories d'établissements d'enseignement, services et organismes relevant du ministère de l'éducation nationale

(JORM du 2 juillet 1960)

Le Président de la République, Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du Ministre de l'éducation nationale ;

Vu la Constitution de la République Malgache, notamment ses articles 12, 43 et 48 ;

Vu la résolution n°002-R de l'Assemblée nationale, en date du 18 janvier 1960, accordant délégation du pouvoir au Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n°60-044 portant droits et devoirs respectifs des familles et des collectivités publiques en matière d'éducation ;

La commission constitutionnelle entendue ;

En conseil des Ministres,

Ordonne :

TITRE I

DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Article premier. – L'enseignement du premier degré a pour objet la formation de l'enfant au triple point de vue moral, intellectuel et physique.

Art.2. – L'éducation morale portez l'accent sur la formation civique et la pratique des vertus individuelles et sociales.

Art.3. – L'enseignement du premier degré dispense, pour la masse des élèves, les notions indispensables à la vie courante et à l'exercice de la profession.

En outre, il prépare la sélection des enfants bien doués capables de poursuivre des études après leur sortie de l'école du premier degré.

Art.4. – L'éducation physique tend à la fois au développement harmonieux des qualités corporelles et à la protection de la santé par la pratique de l'hygiène individuelle et collective et la diffusion des mesures de prophylaxie et de lutte contre les endémies.

Art.5. – L'enseignement du premier degré est dispensé dans les catégories d'établissements désignés ci-après :

a. des centres d'éducation de base qui donnent les rudiments de l'instruction et de l'éducation : morale, lecture, écriture, calcul, hygiène et connaissances usuelles.

Dans ces établissements l'enseignement est donné principalement en langue malgache ;

b. des écoles primaires élémentaires qui préparent les élèves au certificat d'études primaires et à l'examen d'entrée en classe de sixième.

Dans ces écoles primaires élémentaires, l'enseignement est bilingue. Les connaissances instrumentales sont enseignées en langue malgache. L'examen du certificat d'études primaires comporte obligatoirement une épreuve de langue malgache. A titre transitoire cet examen pourra comporter deux options ; option malgache et option française ;

c. des cours complémentaires qui dispensent l'enseignement moderne court tout en permettant aux élèves bien doués d'accéder au second cycle de l'enseignement secondaire.

Les études dans les cours complémentaires sont sanctionnées par le brevet élémentaire et le brevet d'enseignement du premier cycle (BEPC) ;

d. des établissements de formation des instituteurs. Cette formation se fait à deux niveaux :

- dans les collèges normaux qui dispensent en quatre années un enseignement analogue à celui des cours complémentaires et donnent en une année une formation pédagogique sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'enseignement (C.A.E) ;

- dans les écoles normales qui admettent les élèves-maîtres au niveau de la classe de seconde, préparent au baccalauréat (option sciences expérimentales) et donnent ensuite en une année, aux élèves-maîtres bacheliers, une formation professionnelle sanctionnée par le certificat de fin d'études normales et par le certificat d'aptitude pédagogique (C.A.P) ;

e. un centre d'éducation physique et sportive qui forme les moniteurs d'éducation physique et sportive et les dirigeants des mouvements de jeunesse et des colonies de vacances.

Art.6. – Les écoles maternelles et classes enfantines recevant les enfants avant l'âge de six ans ne pourront être ouvertes dans une localité déterminée que lorsque les besoins de la scolarité primaire normale seront satisfaits dans cette localité.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE V

Arrêté n°327-E/CG du 12 Novembre 1951

2238

JOURNAL OFFICIEL DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES

8 Décembre 1951

ENSEIGNEMENT.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
BUREAU DES ÉCOLES

ARRETE N° 327-E/CG
portant réorganisation de l'enseignement public à Madagascar.

L'Inspecteur Général de la France d'Outre-mer, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar et Dependances

Vu les décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897;
Vu l'arrêté du 17 mai 1924 promulguant dans la colonie de Madagascar et Dependances le décret du 28 mars 1924 portant création d'un lycée de garçons et d'un lycée de jeunes filles à Tananarive;

Vu l'arrêté du 4 février 1928 réglementant le régime des bourses accordées dans les établissements secondaires de Madagascar;

Vu l'arrêté du 11 juillet 1928 portant organisation de la direction de l'enseignement et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1930 portant réorganisation de l'enseignement professionnel des Indigènes dans la colonie de Madagascar et Dependances et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1933 portant réorganisation de l'enseignement officiel des Indigènes dans la colonie de Madagascar et Dependances et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1936 portant création d'une école primaire supérieure et professionnelle et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 27 avril 1939 réglementant l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires élémentaires européennes et des classes enfantines à Madagascar et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1940 créant une section spéciale d'apprentissage industriel à Madagascar et les textes subséquents;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1941 instituant des bourses et subventions d'apprentissage industriel artisanal dans la colonie et des secours d'entretien en faveur des apprentis;

Vu la décision du 19 janvier 1949 relative aux conditions de passage dans les classes des établissements d'enseignement du second degré;

Vu l'arrêté du 7 février 1946 fixant les horaires et les programmes des écoles primaires européennes et les textes subséquents;

Vu la décision du 17 août 1946 relative à l'admission des élèves de toute origine dans les établissements d'enseignement du deuxième degré de la Colonie;

Vu l'arrêté du 23 février 1948 réorganisant le certificat d'études primaires et les textes subséquents;

Sur la proposition du directeur de l'enseignement;

Après avis de l'Assemblée représentative de Madagascar;

La commission permanente du conseil de gouvernement entendu;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'organisation des établissements scolaires publics de Madagascar est révisée conformément aux dispositions du présent arrêté.

TITRE I^{er}

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ.

Art. 2. L'enseignement public du premier degré est donné dans des écoles primaires publiques de garçons, de filles ou mixtes.

Art. 3. Les écoles primaires publiques sont de deux types : de type métropolitain et de type malgache. Les écoles des deux types préparent les élèves à des examens communs : certificat d'études primaires et examen d'entrée en 6^{ème} des établissements du second degré.

Art. 4. Les écoles primaires publiques sont ouvertes à tous les enfants sans distinction d'origine.

Toutefois une connaissance suffisante de la langue française, contrôlée par examen, est exigée pour l'admission dans les écoles de type métropolitain et pour le cours correspondant à l'âge du candidat.

Art. 5. Les écoles primaires publiques comportent en principe trois cours : cours préparatoire, cours élémentaire, cours moyen. Le cours préparatoire des écoles de type métropolitain s'étend sur une année. Le cours préparatoire des écoles de type malgache s'étend sur deux années. Les cours élémentaire et moyen des deux types d'écoles s'étendent chacun sur deux années.

A toute école comportant au moins six classes pourra être adjoint un cours supérieur ce cours sera considéré comme un cours moyen deuxième année pour les élèves forts avec le même horaire et le même programme sauf dérogations décidées par le directeur de l'enseignement.

Le chef du service provincial de l'enseignement fixe le nombre de cours de chaque école.

Art. 6. La durée de la scolarité s'étend de six à quatorze ans dans les écoles des deux types. Toutefois, une prolongation de scolarité d'une année pourra être accordée par le chef du service provincial de l'enseignement aux élèves du cours moyen deuxième année ou du cours supérieur candidats à l'examen d'entrée en sixième des établissements du second degré ou au certificat d'études primaires.

Art. 7. Dans tous les cas où la situation d'une école primaire publique le permettra, la fréquentation scolaire pourra être déclarée obligatoire, dans un certain rayon, par le chef de la province sur proposition du chef du service provincial de l'enseignement.

Art. 8. Les horaires et les programmes des écoles de type métropolitain sont, en principe, ceux des écoles de la Métropole. Ils font l'objet de décision du directeur de l'enseignement. Un enseignement facultatif de la langue malgache sera assuré dans le cours moyen de ces écoles chaque fois que les possibilités en personnel le permettront.

Art. 9. Les programmes des écoles de type malgache sont fixés par le directeur de l'enseignement conformément à l'horaire annexé au présent arrêté. Des instructions du directeur de l'enseignement préciseront les conditions d'utilisation de la langue ou des dialectes malgaches comme langues véhiculaires de l'enseignement en vue de faciliter la préparation des examens communs aux deux types d'écoles. L'enseignement de la langue malgache, en tant qu'objet d'étude, sera assuré dans les régions géographiques ou ethniques déterminées par le Haut Commissaire sur proposition des chefs de province après consultation des représentants des populations autochtones.

Art. 10. Dans les écoles primaires publiques comportant un internat, des allocations d'entretien pourront être accordées aux enfants de familles nécessiteuses entrant au cours moyen et ayant subi les épreuves d'un concours dont les modalités seront fixées par arrêté.

TITRE II.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ.

Art. 11. L'enseignement public du second degré est assuré :

1^{er} Dans des cours complémentaires;

2^o Dans des collèges donnant soit un enseignement moderne court, soit un enseignement moderne long soit les enseignements classique et moderne.

Il est ouvert dans la limite des places disponibles à tout élève reçu à l'examen d'entrée dans l'une des classes de ces établissements.

Art. 12. Les établissements publics du second degré appliquent les horaires et les programmes des établissements correspondants de la Métropole. Cependant, des dérogations pourront être décidées par le directeur de l'enseignement.

Art. 13. L'examen d'entrée en 6^{ème} sera organisé par arrêté, dans le cadre de chaque établissement public du second degré. Il portera sur des épreuves communes choisies par le directeur de l'enseignement dans le programme du cours moyen deuxième année. Cet examen sera ouvert à tous les élèves âgés de moins de 15 ans au 1^{er} octobre de l'année de l'examen.

Art. 14. Des allocations d'entretien et des bourses pourront être accordées dans les établissements publics du second degré aux enfants de familles nécessiteuses reçus aux examens d'entrée dans les classes de ces établissements. Les conditions d'attribution des bourses seront fixées par arrêté.

Art. 15. Des années de formation pédagogique et de préparation à des fonctions publiques pourront être annexées aux cours complémentaires, aux collèges et aux lycées.

TITRE III.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.

Art. 16. Les établissements publics d'enseignement technique et professionnel de Madagascar comprennent des ateliers du premier degré, des centres d'apprentissage, des écoles industrielles, des collèges techniques.

Art. 17. Les ateliers du premier degré assurent aux élèves de l'école primaire ou cours des heures de travail manuel; l'enseignement des éléments des techniques du bois et du fer ou l'enseignement ménager. Ils forment en outre des apprentis. L'âge minimum de recrutement des apprentis est fixé à 14 ans révolus. Aucune condition de titre n'est exigée. Des instructions du directeur de l'enseignement fixeront les conditions dans lesquelles sera assuré l'apprentissage.

Art. 18. Les centres d'apprentissage enseignent un métier en trois ou quatre années d'études, à des jeunes gens ou à des jeunes filles. Ils peuvent être de types différents, urbains ou ruraux, artisanaux, industriels ou agricoles, avec ou sans internat. Ils peuvent être annexés à un autre établissement scolaire et sont, dans ce cas, rangés sous l'autorité du directeur de celui-ci. L'âge minimum d'entrée dans les centres d'apprentissage est fixé à 14 ans révolus. Les conditions de recrutement des centres sont fixées par le directeur de l'enseignement selon le métier auquel ils préparent. Les centres d'apprentissage de Madagascar s'inspirent de la pédagogie des centres d'apprentissage de la Métropole.

L'apprentissage est sanctionné soit par le certificat d'aptitude professionnelle, soit par le certificat de fin d'études des centres d'apprentissage de Madagascar, soit par le certificat d'habileté manuelle. Ces certificats seront créés par arrêtés.

Art. 19. Les écoles industrielles ont pour objet le perfectionnement des élèves en cours d'études dans les centres d'apprentissage ou de ces mêmes élèves à l'issue de leurs études. Elles préparent au certificat d'aptitude professionnelle et au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les centres d'apprentissage et les ateliers du premier degré. Les conditions de recrutement des écoles industrielles sont fixées par décision du directeur de l'enseignement.

Art. 20. Les collèges techniques avec sections industrielles, commerciales, ménagères appliquent les horaires et les programmes en vigueur dans les collèges techniques de la Métropole et préparent aux mêmes examens. Cependant, des dérogations aux horaires et aux programmes pourront être décidées par le directeur de l'enseignement.

Art. 21. Des allocations d'entretien et des bourses pourront être accordées aux élèves des établissements publics d'ensei-

gnement technique et professionnel. Les modalités d'attribution de ces allocations ou bourses seront fixées par arrêté.

TITRE IV.

MESURES TRANSITOIRES.

Art. 22. Le directeur de l'enseignement transformera les établissements scolaires existants qui n'entrent pas dans les catégories prévues au présent arrêté en établissements du type nouveau. Il prendra toutes mesures transitoires pour assurer la continuation des études des élèves en cours de scolarité.

Art. 23. Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 24. Le secrétaire général du gouvernement général de Madagascar et Dépendances, le directeur de l'enseignement, les chefs de province sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1^{er} janvier 1952. Il sera inséré au *Journal officiel* de Madagascar et publié ou communiqué partout où besoin sera.

Tananarive, le 12 novembre 1951.

ROBERT BARGUES.

HORAIRES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE TYPE MALGACHE.

DISCIPLINE.	COURS PRÉPARATOIRE.		COURS ÉLÉMENTAIRE.		COURS MOYEN.	
	h.	m.	h.	m.	h.	m.
Education morale et civique		50		50		50
Lecture	7	30	4	30	3	00
Écriture	1	15		45		45
Langue française :						
Langage, élocution	7	30	3	45	1	30
Grammaire	>		1	00	1	15
Vocabulaire	>		1	00	1	30
Orthographe conjugaison	>		1	00	1	30
Récitation	1	15	1	00	1	00
Rédaction	>		>		1	00
Langue malgache	>		1	30	2	00
Histoire	>			30	1	00
Géographie	>			30	1	00
Calcul	3	20	3	20	3	20
Leçons de choses	>		1	00	1	00
Chant		50		50		50
Dessin		40		40		40
Education Physique	1	00	1	00	1	00
Travail manuel	1	40	2	40	2	40
Récréation	1	40	1	40	1	40
TOTAUX	27	30	27	30	27	30

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour.

Tananarive, le 12 novembre 1951.

Le Haut Commissaire
de la République Française à Madagascar
et Dépendances,

ROBERT BARGUES.

ANNEXE VI

Article de Maxime RAFRANSOA tiré dans *Le Journal*, du 25 septembre 1990.

INFO-GENERALE

le Journal

QUID DE "FEUE" LA MALGACHISATION

suite de la page 7

la francophonie, on peut parler aujourd'hui de "feue la malgachisation".

Pur quoi cet échec ? A notre avis, il tient à deux facteurs, d'une part, l'inadéquation de l'enseignement dispensé avec la structure économique encore en mutation, et d'autre part, le manque de réflexion en profondeur au sujet de la malgachisation.

L'AIR DU TEMPS

ALERTE ROUGE: ALCOOL ET JEUNESSE

Qui se plaint de l'augmentation du prix de l'alcool ? Les marchands d'eau de feu font des affaires en or. Les bourgeois avec leurs vins et whisky, et autres spiritueux, les petits-bourgeois avec leur bière et rhum, le petit peuple avec leur rhum, et eau-de-vie locale. Tout le monde semble y trouver son compte et le propos ici n'est pas de moraliser qui que ce soit. Sauf les Jeunes et les enfants...

En faisant mes courses quotidiennes dans un quartier au cœur de la capitale, j'étais frappé par le geste quasi-automatique de l'épicier : celui de verser, à longueur de journée, du rhum dans des verres en plastique ou dans des pots de yaourt. Et qui sont les consommateurs ? Quelques adultes comprenant des femmes - en guenilles, de jeunes dhômours et de plus en plus d'étudiants du secondaire. Le débit de boissons en question n'est pas un bar, mais tout le monde prend son poison quotidien devant la porte et dans la rue, sauf si le commerçant est compréhensif ou complaisant.

Cette scène à l'entrée d'une épicerie, se répète à l'infini dans la ville, surtout dans les quartiers à haute densité de population. Elle commence tôt le matin et finit tard, le soir. Le bar improvisé " connaît son "embouteillage" aux alentours de 17h30-18h, à la sortie des bureaux et usines. L'alcoolisme gagne du terrain dans les couches défavorisées et chez les jeunes pour faire oublier la misère et les problèmes : c'est le seul dérivatif accessible à leur petite bourse ! Il s'agit donc d'un phénomène social à maîtriser avec l'économie et le problème de l'emploi. Néanmoins, il est grand temps de réglementer la vente d'alcool " populaire " : revoir les conditions d'octroi de licence et la taxation.

La plupart des épiceries qui débitent des boissons alcoolisées, comme décrit plus haut, se trouvent à côté des écoles, et quelquefois des Eglises : n'y-a-t-il pas une loi là-dessus ? Si les épiceries ne sont pas considérées comme des bars, alors il y a problème et un sérieux problème pour nos enfants.

Quant aux impôts, il faut frapper fort et utiliser les contributions pour des programmes sociaux au niveau du " Firaisana " par exemple.

En bref, nous donnons l'alerte rouge à qui de droit et avertissons les parents et éducateurs par la même occasion. Ne noyons pas l'aveir dans l'alcool !

INADEQUATION DE L'ENSEIGNEMENT AVEC L'ECONOMIE. En 1972, le leitmotiv des grèves des étudiants fut déjà le constat d'un enseignement inadéquat aux réalités du pays. On se plaignait à l'époque du fait qu'à la fin de tous les cycles, les élèves ne sont bons à rien. Que pouvait faire dans la Vie un titulaire du CEPE, du BEPC, ou du BAC ? Aujourd'hui, les choses se sont aggravées avec les cycles de l'enseignement supérieur. Nos établissements scolaires et académiques sont des usines qui produisent des chômeurs et cela ne fait qu'aggraver une situation économique déjà peu brillante ! Une économie, vraiment planifiée, avec une vision à long terme aurait pu prévoir la situation du marché du travail et intégrer l'enseignement professionnel - peu développé chez nous - aux objectifs sectoriels du Plan. Nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation " incongrue " d'être " socialistes " mais RESPONSABLES D'INEGALITE SOCIALE !

Puisque nous avons opté pour la libéralisation, il faudra repenser sérieusement la démocratisation de l'enseignement. Cela veut dire créer un cycle d'orientation professionnelle, à la manière des Suisses ou des Américains et négocier avec les Entreprises et les Investisseurs la formation des travailleurs et des cadres de l'économie. IL faut créer maintenant les infrastructures de formation de l'an 2000...

REPENSEZ LA MALGACHISATION. C'est une erreur de penser que " malgachiser " veut dire " enseigner en langue malgache ". Il faut repenser l'enseignement dans son ensemble en fonction des REALITES ET DE L'IDENTITE MALGACHES. Eh oui, il faut savoir " quelle société " nous voulons construire ! Il faudra organiser des JOURNEES NATIONALES pour réfléchir là-dessus au lieu de toujours confier les choses aux soit-disant " experts " " spécialistes " ou " techniciens ". C'est en fonction d'un PROJET DE SOCIETE donné qu'il faudra recycler ou former les pédagogues et les formateurs. La période précoloniale de notre histoire connaissait déjà la malgachisation, dans un certain sens : qui s'est préoccupé d'étudier les expériences passées, si limitées soient-elles ?

En bref, voici nos suggestions :

1. ne pas attendre une initiative gouvernementale pour organiser des colloques, séminaires ou journées de réflexion sur les rapports école-société, école-économie ; mais si le Pouvoir s'y met, tant mieux !
2. l'Académie Malgache, en collaboration avec les Universités et autres Instituts de recherche, devrait prendre le " leadership " pour réfléchir sur " la malgachisation ressuscitée ". Tant qu'il y aura des Malgaches vivants, c'est un crime d'enterrer la malgachisation.

MAXIME RAFRANSOA

ANNEXE VII

Article de l'Express de Madagascar du lundi 15 juin 2001, p.9

L'EXPRESS
de Madagascar

CULTURE

MA LGACHISATION ? "L'ASSUME"

Dans son discours de vendredi dernier à Iavoloha, devant les corps constitués, et alors qu'on s'y attendait le moins, Didier Ratsiraka s'est longuement exprimé sur les années noires de la malgachisation, rouvrant une plaie plus du tout à vil peut-être mais qui mettra cependant encore beaucoup de temps à se cicatriser totalement. Mieux : ce n'est rien moins que l'acte de décès officiel de ce vaste programme culturo-éducatif très controversé, né des tragiques événements de 1972, qu'a établi ce jour-là à Iavoloha celui qui en fut pourtant l'initiateur et le principal artisan, du moins c'est ce qu'il nous semblait jusqu'à vendredi dernier. Dans ce qu'il faut bien appeler des aveux, Didier Ratsiraka nous apprit alors que s'il avait bien instauré une politique de la malgachisation, c'est qu'il a été contraint de le faire, parce que selon lui, le peuple le réclamait. Si point n'est plus besoin de revenir longuement ici sur l'échec cuisant qui s'en est suivi, l'on s'est quand même permis de réfléchir alors sur le degré de responsabilité de l'éminent locuteur d'Iavoloha, dans ce "drame" dont nous subissons encore les conséquences aujourd'hui" (sic, citant le Pr Edmond

Razafindrakoto, lors d'une interview accordée par ce dernier à Rfi, il y a quelques semaines), surtout à travers le double langage dont il a fait usage vendredi dernier, entre des faits qu'il "assume" (sic) et une politique entreprise à contre cœur.

Malgachisation ? Malgachisation à outrance ?

Déjà que la tâche s'avérait ardue, avoir affublé "malgachisation" de l'expression "à outrance" ne fut pas pour mieux motiver à la fois les initiateurs et ceux sur qui s'appliquait cet ambitieux programme. S'étonnait-on alors que initiative, avec une telle dénomination, ait été un désastre ?

"On n'était pas prêt (...)" et qu'"il n'y avait pas de manuel, aucune structure" (sic, citant toujours le Pr Razafindrakoto). Au moment du lancement du programme, l'état des lieux est vite fait. Mais curieusement, les volumes des moyens qui seront mis en œuvre seront inversement proportionnels aux besoins : cette malgachisation-là avait beau être "à outrance", point n'était besoin d'en faire trop !

Sur le terrain, l'aberration de la situation se fit de plus en plus jour. Si la langue

française recule, la langue malgache, elle, ne s'en porte pas mieux, éprouvant les pires difficultés pour s'imposer. Dans un Ceg de la région Sava, par exemple, à la fin des années 70, dans les cours de sciences naturelles, les organes génitaux humains mâle et femelle étaient nommés, par les enseignants eux-mêmes - des professeurs titulaires, pas des jeunes faisant leur Service national -, respectivement "f..." et "k..."; ou carrément "f..." pour ce dernier (nous laissons à nos lecteurs le soin de remplir les pointillés, ce qui ne devrait pas être un exercice bien difficile !). On comprend mieux alors pourquoi l'éducation sexuelle, dans beaucoup de régions, soit plus appréciée dans la pratique que dans la théorie, avec toutes les conséquences fâcheuses que tout cela peut impliquer. A se demander si dix ans de malgachisation à outrance n'a pas, en fait, fait plus de mal à la langue malgache que soixante-cinq années de colonisation française !

A en croire M. Ratsiraka, vendredi dernier, tout ce qu'il pouvait faire, dans cette ambiance qui tournait franchement au surréalisme, c'était de limiter les dégâts. En rétablissant l'utilisation du français à la télé et à la radio

nationale, par exemple. Ou encore, en permettant aux candidats du baccalauréat de l'époque de choisir entre les deux langues pour certaines matières.

Et qu'en est-il de la fameuse "génération sacrifiée" par la malgachisation à outrance ? Dans la seconde moitié des années 80, rappelons en effet qu'ils furent des dizaines de milliers de jeunes bacheliers, formés dans le moule de la malgachisation intégrale et fraîchement débarqués du Service national, à voir toutes leurs ambitions démontées morceau par morceau par des universités qui, elles, n'ont jamais renié le français. Les défections dans cette période se compteront par milliers. L'assainissement entrepris ensuite dans le courant des années 90 finira par balayer définitivement ceux que l'on nomma à l'époque les "éternels étudiants", qui iront alors grossir les rangs déjà très fournis des chômeurs.

Le chef de l'Etat dit "assumer" tous les faits qui se sont déroulés dans ses périodes de pouvoir. Le public aurait aimé qu'il en assume aussi les conséquences qui, elles, vont bien au-delà de ses mandats.

Andry

ANNEXE VIII

Evolution des effectifs, du personnel enseignant et des établissements dans l'éducation de base de 1974/75 à 1984/85

EDUCATION DE BASE - NIVEAU I
EFFECTIF, PERSONNEL ENSEIGNANT ET ETABLISSEMENTS, 1974/75 - 1984/85

Année	Ecole			Effectif					Enseignant			Ratio élèves/maitre			% privé	
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Filles	S.F.	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Ecole	Effectif
1974/75	5 263	2 106	7 369	667 622	265 391	1 133 013	28,6	23,4
1975/76	5 596	2 402	7 998	928 899	281 942	1 210 841	526 201	43,5	13 694	6 440	20 134	68	44	60	30,2	23,3
1976/77	6 296	2 051	8 347	1 114 254	196 925	1 311 179	592 273	45,2	17 034	6 043	23 077	62	33	55	24,6	15,0
1977/78	7 105	2 149	9 254	1 210 167	188 829	1 398 996	663 764	47,4	21 341	6 030	27 371	57	31	51	23,2	13,5
1978/79	8 012	1 996	10 008	1 237 329	217 115	1 454 444	684 421	47,1	15 871	5 730	21 601	48	28	45	19,9	14,3
1979/80	9 559	1 794	11 353	1 394 301	203 295	1 597 596	765 306	47,8	29 558	4 917	34 475	47	41	45	15,8	12,7
1980/81	11 755	1 839	13 594	1 504 168	219 611	1 723 779	844 822	48,0	34 560	4 914	39 474	44	45	44	13,5	12,7
1981/82	12 348	2 421	14 769	1 510 882	220 701	1 731 583	849 039	49,0	37 253	4 944	42 197	41	45	41	16,4	12,7
1982/83	12 678	1 712	14 390	1 518 053	183 548	1 701 601	796 816	46,8	39 025	4 873	43 898	39	38	39	11,9	10,8
1983/84	12 416	1 634	14 050	1 449 261	201 791	1 651 052	789 175	47,8	38 216	4 941	43 157	38	41	38	11,6	12,2
1984/85	12 379	1 594	13 973	1 410 738	214 486	1 625 224	783 716	48,2	37 346	5 116	42 462	38	42	38	11,4	13,2
Taux de croissance annuel moyen en %																
	0,9	-2,7	6,6	5,0	-2,1	3,7										

Source : Service de la scolarité, Direction de l'éducation de base DEB/MINESEC.

ANNEXE IX

EDUCATION DE BASE

TABLEAU RECAPITULATIF DES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES PAR PROVINCE, 1984/85

	Antanana- rivo	Fianaran- tsoa	Maha- janga	Toama- sina	Toilary	Antsira- nana	Mada- gascar
<u>Enseignants</u>							
<u>Public</u>							
Encadrés	9 319	7 676	3 547	6 228	4 874	2 015	33 659
S.N.	459	2 048	353	519	308	-	3 687
S-total	9 778	9 724	3 900	6 747	5 182	2 015	37 346
<u>Privé</u>	2 610	1 002	380	455	368	301	5 116
Total	12 388	10 726	4 280	7 202	5 550	2 316	42 462
<u>Elèves</u>							
<u>Public</u>							
Garçons	212 643	151 957	83 841	146 765	64 955	72 983	733 141
Filles	191 339	136 952	75 418	138 497	65 533	69 847	677 586
S-total	403 982	288 909	159 259	285 262	130 488	142 830	1 410 730
<u>Privé</u>							
Garçons	62 341	18 497	5 853	8 165	7 333	6 167	108 356
Filles	60 459	18 310	5 671	7 755	7 865	6 070	106 130
S-total	122 800	36 807	11 524	15 920	15 198	12 237	214 486
Total Public + privé	526 782	325 716	170 783	301 182	145 686	155 067	1 625 216
<u>Ecoles</u>							
<u>Public</u>	2 435	3 530	1 720	2 432	1 375	887	12 379
<u>Privé</u>	871	433	45	44	159	42	1 594
Total	3 306	3 963	1 765	2 476	1 534	929	13 973

Source : DEB/MINESEB.

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHES	PAGE
Tableau n°1 : Répartition du volume horaire par discipline (1951)	17
Tableau n°2 : Rapport du volume horaire total / français à partir de 1951	18
Tableau n°3 : Part de la discipline malagasy dans l'horaire hebdomadaire total	36
Tableau n°4 : Volume horaire hebdomadaire consacré aux travaux manuels	39
Tableau n°5 : Etude comparative de la répartition horaire de 1951 et celle de 1975	41
Tableau n°6 : Evolution des dépenses de l'enseignement par rapport au budget général de 1975 à 1980 (en milliers Fmg)	46
Tableau n°7 : Part de l'enseignement primaire par rapport au budget de l'enseignement public tous niveaux inclus de 1975 à 1980 (en milliers Fmg)	47
Tableau n°8 : Répartition par rubrique des dépenses de l'administration générale (en milliers Fmg)	49
Tableau n°9 : Evolution des effectifs du Service national depuis sa création en 1973 jusqu'en 1981	55
Tableau n°10 : Evolution du taux de scolarisation de 1974/75 à 1984/1985	65
Tableau n° 11: Evolution des effectifs des enseignants de 1974/75 à 1984/85	66
Tableau n° 12: Taux de couverture des collectivités décentralisées en SFF par province	67
Tableau n°13 : Evolution des effectifs des admis aux examens CEPE de 1975 à 1980	69
Tableau n° 14 : Evolution de la part du MINESEB par rapport au budget général de 1980 à 1988 (en milliers Fmg)	79
Tableau n° 15 : Evolution de la part de l'enseignement public dans le budget du MINESEB (%)	80
Tableau n° 16 : Evolution de la répartition budgétaire des dépenses budgétaires du	81

niveau I	
Tableau n° 17 : Différence grammaticale entre malgache officiel et dialecte local	83
Tableau n° 18 : Taux de redoublement comparés dans le primaire : Madagascar et Afrique sub-saharienne pour la période 1993/94 (en %)	89
Tableau n° 19 : Taux de scolarisation comparés dans le primaire : Madagascar et Afrique sub-saharienne pour la période 1993/94 (en %)	90
Tableau n° 20 : Fermeture d'écoles dans la capitale de 1985/86 à 1989/90	91
Tableau n° 21 : Taux de réussite aux examens du CEPE entre 1991/92 et 1995/96	93
Tableau n°22 : Etude comparative de l'évolution des effectifs scolarisés dans les écoles publiques et privées (Année 1986/87 – 1987/88)	95
Graphe n°1 : Evolution des taux d'abandon par secteur de l'enseignement primaire de 1990/91 à 1993/94	87
Graphe n°2 : Evolution des taux de redoublement par secteur de l'enseignement primaire de 1990/91 à 1993/94	88

TABLE DES ANNEXES	PAGE
Annexe I : Extrait de la Constitution de la République Démocratique de Madagascar (JORM du 31 décembre 1975)	114
Annexe II : Extrait de la loi n°78-040 du 17 juillet 1978	121
Annexe III : Ordonnance n°76-023 du 2 juillet 1976 portant institution de l'éducation de base	124
Annexe IV : Extrait de l'ordonnance n°60-049 du 25 juin 1960	128
Annexe V : Arrêté n°327-E/CG du 12 novembre 1951	131
Annexe VI : « Quid de feue la malgachisation », article de Maxime RAFRANSOA tiré dans <i>Le Journal</i> du 25 Septembre 1990	133
Annexe VII : Malgachisation ? « J'assume », article de <i>l'Express de Madagascar</i> du lundi 15 juin 2001	134
Annexe VIII : Evolution des effectifs, du personnel enseignant et des établissements dans l'éducation de base de 1974/75 à 1984/85	135
Annexe IX : Education de base : tableau récapitulatif des renseignements statistiques par province, 1984/85	136

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE.....1

**PREMIERE PARTIE : L'institution scolaire, matrice essentielle
pour l'édification d'un Etat de type nouveau.....6**

**Chapitre I: L'enseignement primaire à Madagascar avant
1972.....7**

I. *La politique éducative sous la colonisation*.....7

1. L'école : une institution au profit du pouvoir.....8

a. L'impact du complot de la VVS sur l'enseignement.....8

b. Un contexte économique difficile.....9

c. Rehausser la valeur de la langue française ?.....10

d. Une situation critique pour la Métropole.....10

2. La naissance des écoles officielles11

a. L'école de type européen.....12

b. L'école de type malgache.....13

3. Les programmes et horaires scolaires.....14

a. Un enseignement pratique et professionnel.....15

b. L'organisation pédagogique des cours.....16

II.	<i>Le maintien du statu quo colonial de 1960 à 1972</i>	19
1.	<u>Structure et forme de l'enseignement</u>	19
a.	L'école primaire traditionnelle.....	20
b.	L'école du premier cycle.....	20
2.	<u>Mode de fonctionnement de l'enseignement du premier degré</u>	21
III.	<i>Les failles du système éducatif avant 1972</i>	22
1.	<u>Un enseignement à deux vitesses</u>	23
a.	Au niveau des élèves.....	23
b.	Au niveau des enseignants.....	24
2.	<u>L'inadaptation du programme aux réalités locales</u>	24
	Chapitre II : Les réformes du système éducatif après 1972	26
I.	<i>Les principes fondamentaux de l'enseignement à partir de 1975</i>	27
1.	<u>Une éducation destinée à tous les enfants malgaches</u>	27
2.	<u>Une décentralisation inévitable</u>	28
3.	<u>Le passage du français au malgache</u>	28
II.	<i>La refonte du système éducatif</i>	29
1.	<u>L'éducation nouvelle en Occident</u>	30
2.	<u>L'institution de l'éducation de base</u>	30
3.	<u>L'expérience des VO.FI.SO</u>	32
a.	Les principes et objectifs.....	32

b. Le VO.FI.SO et la recherche pédagogique.....	33
---	----

Chapitre III : Le contenu du programme scolaire.....

34

I. *Les objectifs et les directives pour les disciplines.....*

34

1. Les disciplines-mères et leurs attributions.....

35

a. La discipline Malagasy..... 35

b. Fiaraha-monina (Socio-économie)..... 36

2. Les disciplines secondaires.....

37

II. *L'organisation pédagogique de l'enseignement.....*

38

1. L'orientation du nouveau programme.....

38

a. Le renforcement du caractère scientifique et technique..... 39

b. La prédominance de l'idéologie socialiste..... 40

2. Une répartition déséquilibrée des heures de cours.....

40

DEUXIEME PARTIE : Les infrastructures et équipements scolaires

43

Chapitre IV : Le mécanisme de financement de l'éducation de base

44

I. *Le financement par l'Etat*

44

1. La hausse des recettes budgétaires du MINESEB de 1975 à 1980.....

45

2. Priorité à l'enseignement primaire.....

47

3. Analyse structurelle des dépenses de l'éducation de base.....

48

II. *Les contributions autres que le budget de l'Etat.....*

50

1. Les collectivités décentralisées.....

50

2. <u>Les familles et associations</u>	51
3. <u>Les financements extérieurs</u>	52

Chapitre V : Le capital humain.....53

I. <i>Le nouveau système de recrutement et de formation</i>	53
1. <u>L'institution du Service national</u>	53
2. <u>Le Centre de Formation des Instituteurs (CFI)</u>	54
II. <i>La formation du personnel enseignant</i>	55
1. <u>Les différents niveaux de formation</u>	55
a. Pour le personnel d'encadrement.....	56
b. Pour les instituteurs en cours d'emploi.....	57
c. Pour les nouveaux instituteurs.....	57
2. <u>Suivi et encadrement des enseignants</u>	58
3. <u>Les caractéristiques du contenu de la formation</u>	60

TROISIEME PARTIE : Des retombées positives ... aux impacts négatifs des réformes de 1975.....63

Chapitre VI : Les progrès de l'école de 1975 à 1985.....64

I. <i>L'expansion de la scolarisation</i>	64
1. <u>La hausse du taux de scolarisation</u>	64
2. <u>Le recrutement massif d'enseignants</u>	65
3. <u>La construction de locaux scolaires</u>	66
II. <i>Aspects qualitatifs du progrès</i>	68

1. <u>La réussite aux examens du CEPE</u>	68
2. <u>L'essor de la langue et la culture malgaches</u>	69
Chapitre VII : L'école primaire en crise	71
I. <i>Les causes de la dégradation de l'enseignement primaire</i>	71
1. <u>Les facteurs endogènes</u>	71
a. Les revers de la démocratisation.....	72
i. <i>La carence en équipements scolaires</i>	72
ii. <i>Les problèmes du personnel enseignant</i>	73
b. L'inadéquation du programme.....	75
i. <i>Une administration excessivement centralisée</i>	76
ii. <i>L'absence de neutralité</i>	76
2. <u>Les facteurs exogènes</u>	77
a. Le manque de ressources financières.....	77
i. <i>La PAS dans le domaine éducatif</i>	78
ii. <i>La baisse du niveau de vie</i>	82
b. Une politique éducative inadéquate : quid de la malgachisation.....	82
i. <i>Aspect pédagogique</i>	83
ii. <i>Aspect politique</i>	84
II. <i>Comment se traduit la dégradation ?</i>	85
1. <u>La qualité médiocre de l'enseignement dispensé</u>	85
a. Des taux d'abandon élevés.....	85
b. Un taux de redoublement en hausse.....	87

c. Le recul du taux de scolarisation.....	89
2. <u>La fermeture de locaux scolaires</u>	91
3. <u>L'inefficacité de l'enseignement primaire</u>	92
III. <i>Etat des lieux de la scolarisation à la sortie de la deuxième République</i>	94
1. <u>Le repli vers le privé</u>	94
2. <u>Le phénomène de déscolarisation</u>	96
3. <u>Un clivage à plusieurs facettes</u>	96
CONCLUSION GENERALE	99
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	102
ANNEXES	114
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHES	
TABLE DES ANNEXES	

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

